



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 30 juin 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. MELOTTE et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 24 juin 2011

Publié le 1er juillet 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 21

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Gilles MATHEY
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMONT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD.
M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER	
M. Jean-Pierre SOUMIER		

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
Mme Christine DURNERIN	M. Gilbert MENUET pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Lucien BRENOT	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	M. Michel JULIEN pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
Mme Claude DARCIAUX	M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Noëlle CABBILLARD	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMONT
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : ENVIRONNEMENT

Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le décret du 11 mai 2000, a précisé le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets qui doit être présenté à l'assemblée délibérante lors de l'examen du compte administratif et ce au plus tard le 30 juin de chaque année.

L'objectif de ce rapport est de faciliter à la fois le débat au sein de l'assemblée délibérante et de favoriser l'information des usagers.

En conformité avec l'article 5211-39 du CGCT, ce rapport sera intégré dans le rapport annuel d'activité de notre organisme.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de prendre acte** du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2010.



RAPPORT ANNUEL 2010

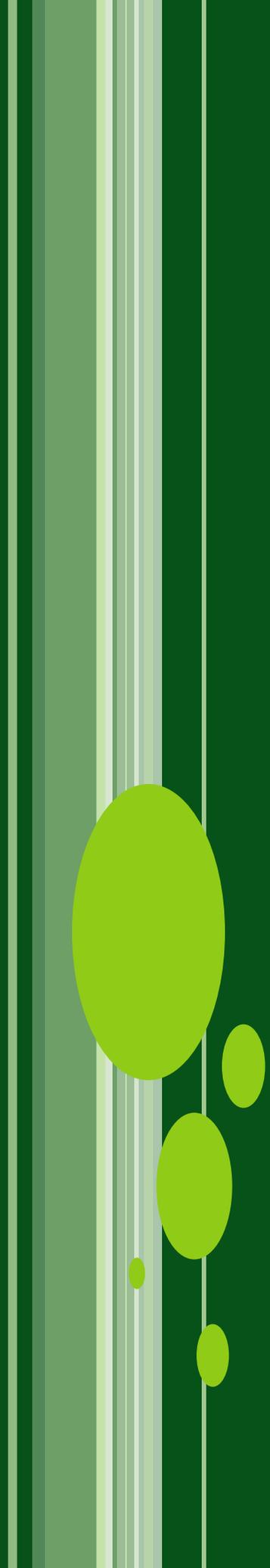
sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets



Sommaire

Présentation générale	3
I – Le territoire	4
II – Présentation du service public d'élimination des déchets	6
1 – Organigramme	7
2 – Schéma d'organisation du service d'élimination des déchets	8
III – Les événements marquants en 2010	9
Indicateurs techniques	13
I – La collecte des déchets ménagers et assimilés en PAP et en PAV	14
1 – Présentation générale du service (hors déchetteries)	15
A – Organisation de la pré-collecte	17
B – Organisation de la collecte	18
2 – Les différents flux collectés en 2010	20
A – Les ordures ménagères	21
B – Les emballages ménagers recyclables	23
C – Les cartons commerciaux	25
D – Le verre ménager	26
E – Les objets encombrants	28
F – Les déchets verts	30
3 – Les autres actions d'amélioration du service	32
A – Les actions de communication	33
B – Les ambassadeurs du tri	33
C – Mission de coordination entre le service de collecte des déchets et la mission GUSP	35
D – La démarche de prévention des déchets	35
II – Les Déchetteries	37
1 – Les déchetteries des particuliers	38
A – Les équipements	39
B – Les résultats d'exploitation	40
C – Les déchets acceptés et les filières de traitement	16
2 – La déchetterie des professionnels	47
III – Le Traitement	49
1 – L'usine d'incinération des ordures ménagères	50
A – Population concernée	51
B – Présentation de l'usine	51
C – Tonnages réceptionnés	52
D – Bilan annuel de l'usine d'incinération des déchets	53
E – Surveillance des rejets	56
F – Surveillance de l'impact sur l'environnement	60
2 – Le groupe Turbo-Alternateur : GTA	62
3 – La chaîne de traitement DASRI	65
4 – Le Centre de tri	68
A – Présentation générale	69
B – Suivi des tonnages entrants	70
C – Evolution du gisement entrant	71
D – Analyse du fonctionnement du centre de tri	73
E – Valorisation et bilan environnemental	73
5 – Le Centre d'Enfouissement Technique	76
Indicateurs financiers	78
I – Les modalités d'exploitation des services de collecte et de traitement des déchets	79
II – Les budgets affectés à la collecte et au traitement des déchets	81
1 – La collecte et le tri	82
2 – Les déchetteries	84
3 – L'UIOM	86
4 – La TEOM	88
5 – Les budgets annexes	90
A – Budget 2 : Le Centre d'Enfouissement Technique et les DASRI	91
B – Budget 8 : Le Groupe Turbo-Alternateur	92
III – Les autres indicateurs financiers	93
1 – Les redevances	94
A – La redevance spéciale « gros producteurs »	95
B – La redevance des particuliers pour la collecte en porte à porte des déchets verts	96
2 – Les tarifs d'accès	97
A – L'usine	98
B – Le Centre d'Enfouissement Technique	99
C – L'unité DASRI	99
Annexes	100
Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur le Grand Dijon	101
Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur les collectivités clientes	102
Lexique	103
Notes	105



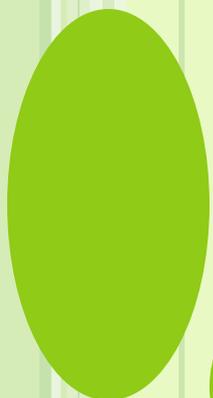


PRÉSENTATION GÉNÉRALE

I – Le territoire

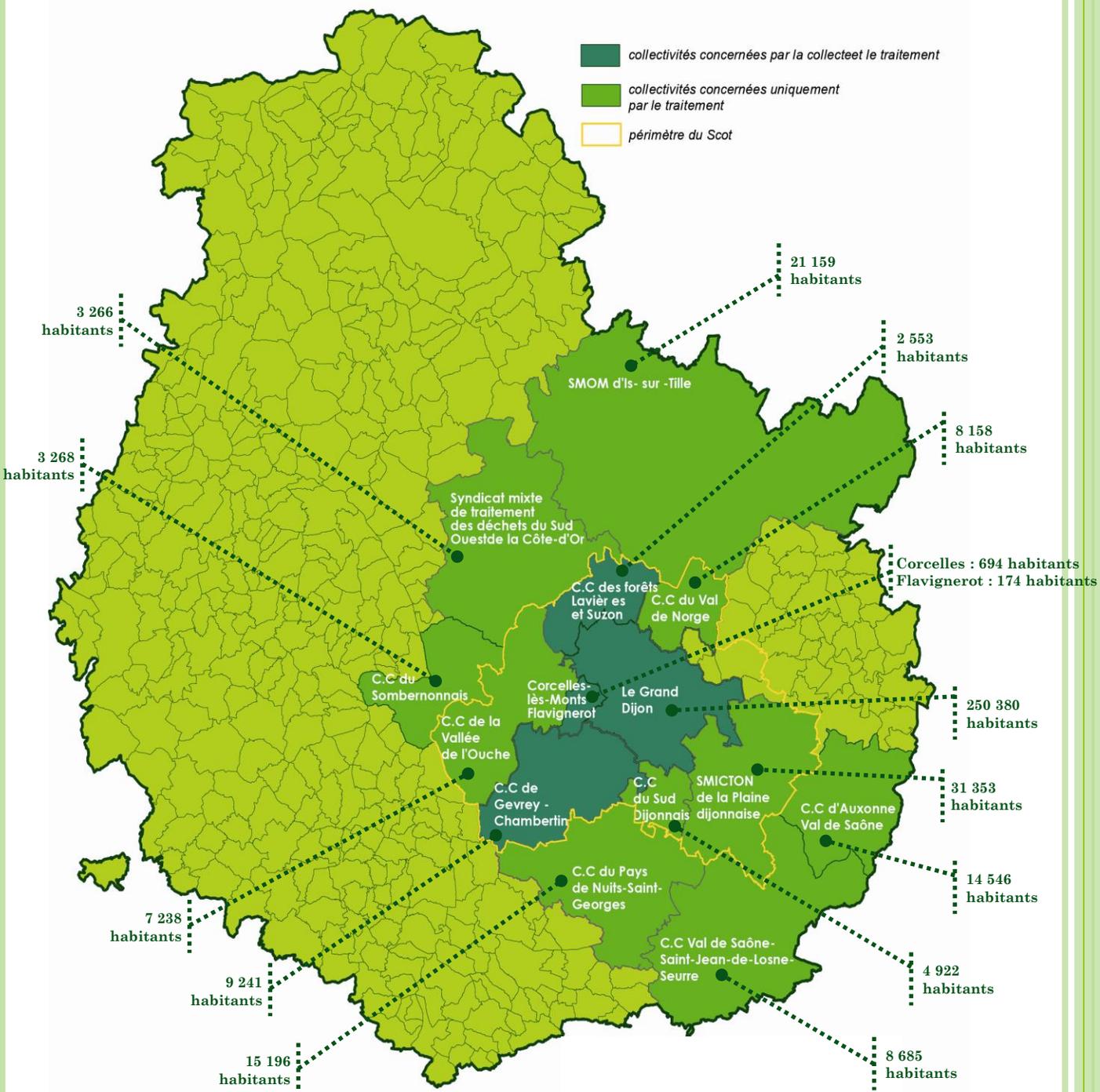
II – Présentation du service public
d'élimination des déchets

III – Les évènements marquants



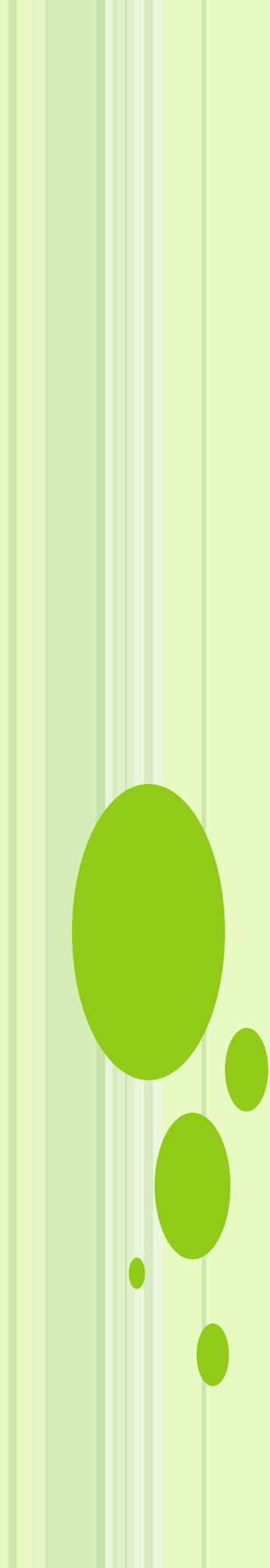
I – LE TERRITOIRE

Collectivités clientes des services de collecte et/ou de traitement du Grand Dijon



Selon l'article L.2224-13 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent l'élimination des déchets des ménages. Les 22 communes membres ont transféré à la Communauté de l'agglomération dijonnaise (GRAND DIJON) l'ensemble de leur compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages.

Par ailleurs, d'autres collectivités ont confié au Grand Dijon, soit par marché, soit par convention, la collecte et/ou le traitement de leurs déchets ménagers ou assimilés.



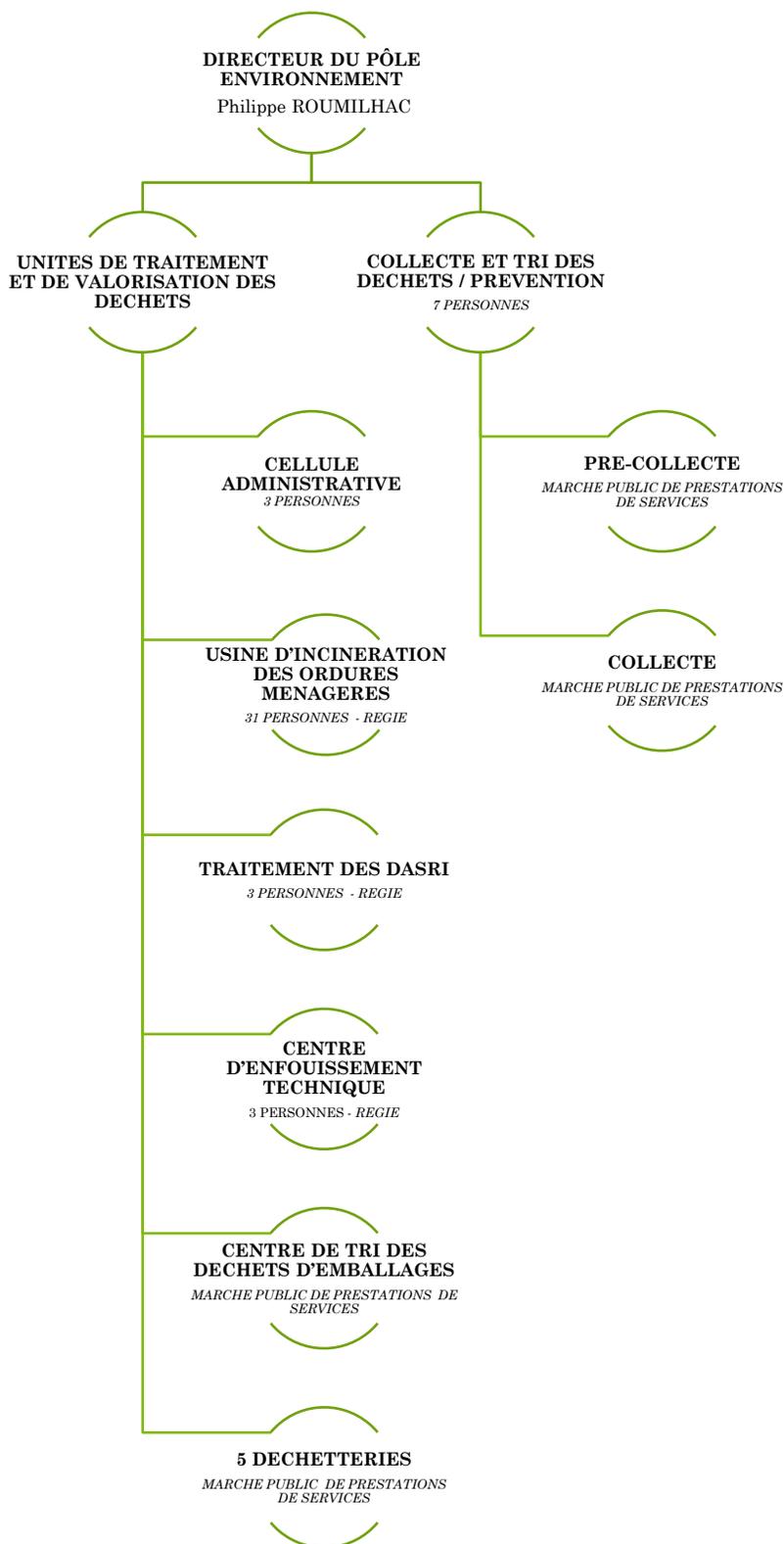
II – PRÉSENTATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS

1 - Organigramme

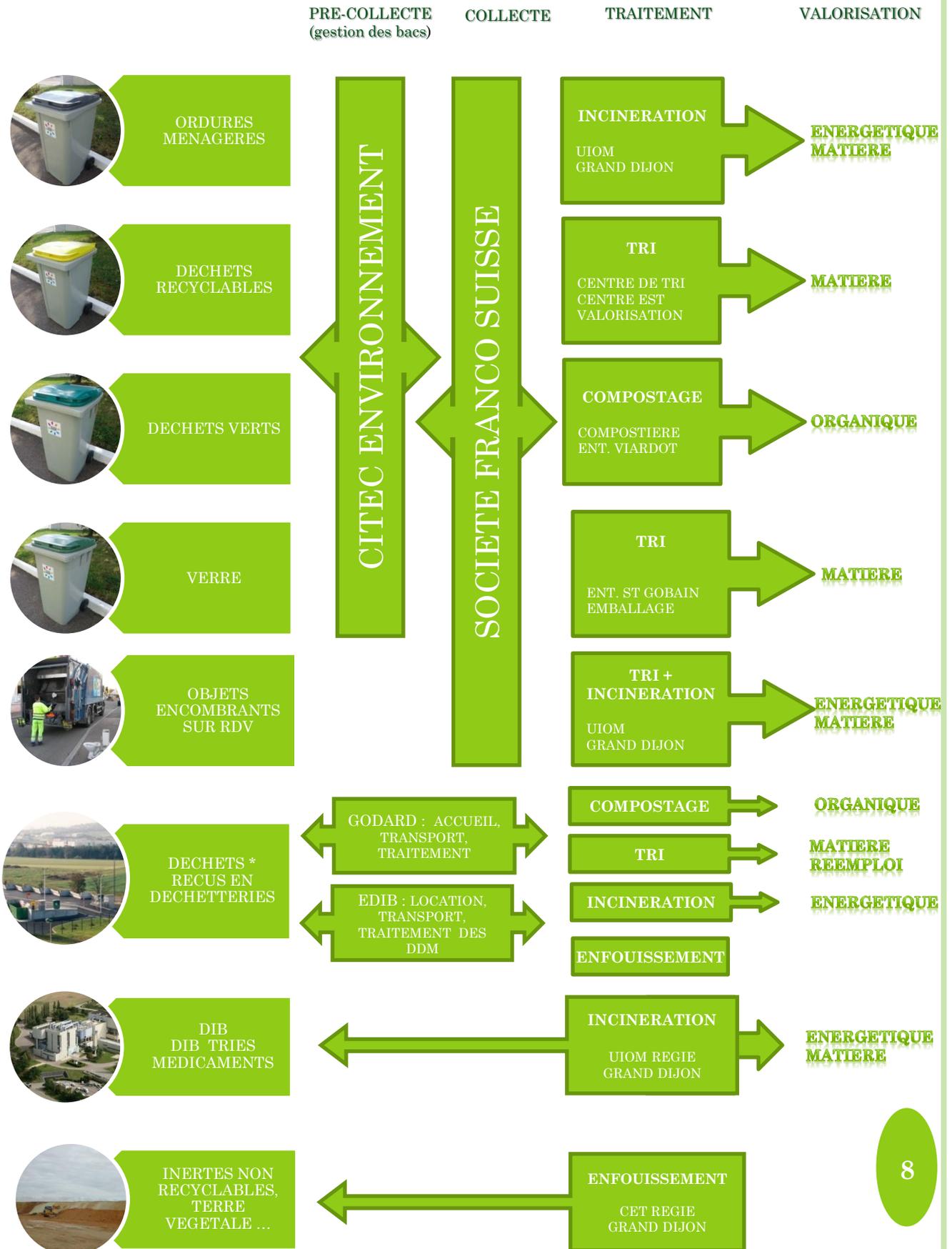
**2 - Schéma d'organisation du service
d'élimination des déchets**

1 - Organigramme

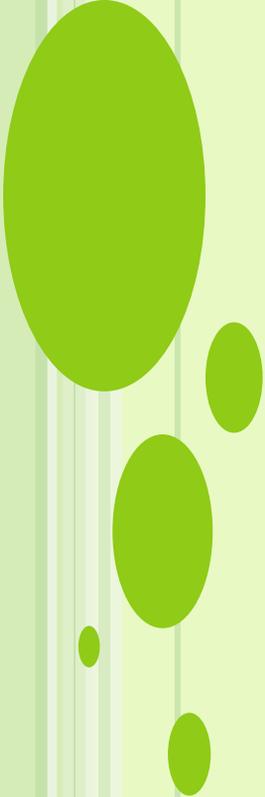
La mise en œuvre de cette compétence est exercée par les services du Grand Dijon rattachés au **PÔLE ENVIRONNEMENT**.



2 - Schéma d'organisation du service d'élimination des déchets



* La liste des produits acceptés dans les déchetteries ainsi que leurs filières de traitement est détaillée page 46 .



III- LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE 2010

- **Des tonnages constants**
- **Le Grand Dijon, terre de manifestations**
- **Les travaux du tram : le service de collecte d'adapte au quotidien**
- **Les ambassadeurs du tri : des médiateurs du tri en pleine action**
- **Le renouvellement du marché de collecte**
- **Les déchetteries sous vidéo-surveillance**
- **Tri des « bois et des plastiques » dans les déchetteries : un essai transformé !**

o Des tonnages collectés constants

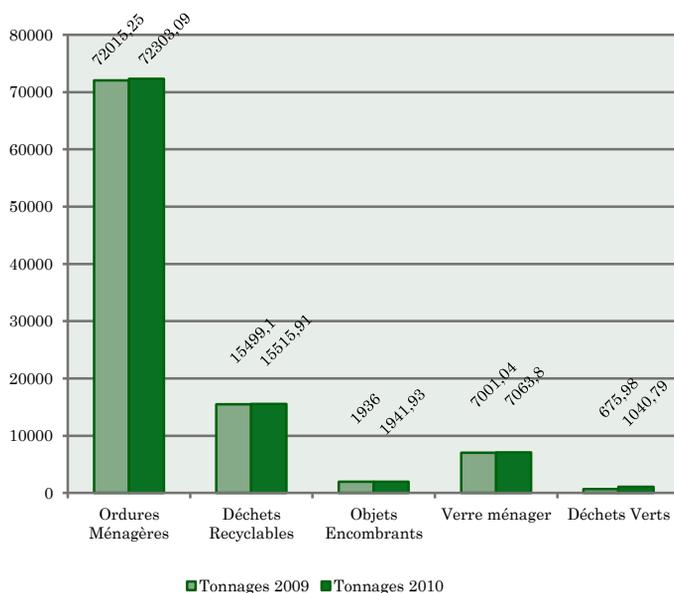
Les tonnages collectés en Ordures Ménagères et assimilés sur le Grand Dijon et les collectivités clientes avoisinent les **72 300 tonnes pour 2010** contre près de 72 000 tonnes en 2009.

Les tonnages de déchets recyclables (éléments collectés dans les bacs jaunes du Grand Dijon ainsi que les cartons de zones et du centre-ville de Dijon) sont stables pour un total annuel de **15 500 tonnes**.

Le nouveau service de collecte des encombrants sur le Grand Dijon a permis de collecter près **1950 tonnes** et le verre collecté sur l'agglomération, tant en postes fixes qu'en porte à porte correspond à **7000 tonnes**, comme l'année précédente.

Seul service ayant augmenté en tonnage et en nombre de conventions : le service de collecte des déchets verts en porte à porte, qui a vu la mise en place de près de 500 bacs supplémentaires pour un tonnage collecté de plus de **1000 tonnes**.

Evolution des tonnages 2009 et 2010



o Le Grand Dijon, terre de manifestations sur la gestion des déchets

Afin de mettre en valeur le prix Eco Top, attribué en 2009 au service d'élimination des déchets de l'agglomération par les Eco-organismes Adelphe et Eco-emballages, le Grand Dijon a accueilli plusieurs fois sur son territoire, en partenariat avec ces mêmes éco-organismes, des collectivités et d'autres acteurs du milieu des déchets pour échanger sur de bonnes pratiques en matière de tri, de gestion d'équipements et de démarches d'amélioration.

Ainsi en **mars 2010**, une journée de formation sur la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité a permis de faire un focus sur l'importance de la gestion des déchets pour améliorer la qualité de vie des quartiers. En **juin 2010**, la Maison de l'Environnement du Grand Dijon, Latitude 21, a accueilli les ambassadeurs du tri du grand est de la France pour une journée d'échanges et d'informations axée sur les problématiques communes liées au tri et la communication de proximité.

En **octobre 2010**, une journée autour de la gestion des déchets en habitat collectif, thématique importante pour un tri des déchets performant, a été organisée. Les collectivités présentes ont pu se réunir et parler d'outils à mettre en place pour un suivi optimum de la qualité du tri dans les quartiers d'habitat dense. Le Grand Dijon a ainsi pu présenter les méthodes de travail et le partenariat engagé avec les bailleurs de l'agglomération et les villes concernées.

L'année 2010 s'est terminée par la représentation du Grand Dijon au **Salon Pollutech** à Lyon et au **Forum annuel sur l'habitat collectif** organisé par Eco-Emballages et par l'Union Sociale pour l'Habitat, afin de présenter la démarche de GUSP engagée sur l'agglomération.

o Les travaux du tram : Le service de collecte s'adapte au quotidien



Dans le cadre du démarrage des travaux du tramway début 2010, certaines rues et certains secteurs se sont retrouvés difficilement accessibles, voire fermés à la circulation, rendant le ramassage des ordures impossible.

Afin de répondre au service public dans les conditions habituelles, des adaptations en matière de tournées ont été mises en place : réorganisation de certaines tournées dans certains secteurs, adaptation des gabarits des véhicules en fonction des travaux engagés le long du tracé du tramway, changements d'horaires...).

A certains endroits, des encoches à déchets matérialisées par un décroché le long du barrièrage du tramway et comprenant des bacs gris et des bacs jaunes, ont été proposées aux habitants qui ne peuvent pas présenter directement leurs bacs sur le trottoir.

Ces bacs ont en général été collectés tôt le matin afin que les artères impactées par les travaux ne soient pas engorgées par les camions au moment de la collecte. Ces adaptations quasi quotidiennes, ont été réalisées en concertation avec les services concernés de l'agglomération dijonnaise et de la ville de Dijon et ce par le biais d'outils de communication adaptés.

o Les ambassadeurs du tri : des médiateurs du tri en pleine action

L'année 2010 a vu la montée en puissance des actions des ambassadeurs du tri.

Ils interviennent par des actions de sensibilisation en porte à porte auprès des habitants ou des professionnels de l'agglomération.

Ils ont également réalisé des suivis de collecte des déchets recyclables sur la plupart des communes du Grand Dijon afin d'évaluer la situation qualitative du tri sur les secteurs choisis (part de sacs plastiques dans les bacs jaunes, typologie des anomalies récurrentes).

Ces évaluations ont permis de faire évoluer la communication sur le tri des déchets recyclables, notamment par le biais de l'identification des « Faux Amis », ces plastiques que les habitants pensent recyclables mais qui doivent être mis dans les bacs gris.

Les animations qu'ils ont pu réaliser pour les villes, associations... en font des animateurs hors pair qui peuvent participer aisément à toute manifestation en lien avec le recyclage et de façon plus large l'Environnement et le Développement Durable.



o Le renouvellement des marchés de collecte, de pré collecte et de tri des déchets

L'année 2010 a été l'occasion pour la Communauté d'Agglomération Dijonnaise de préparer le renouvellement des marchés de collecte, de pré collecte et de tri des déchets. En effet, le marché en cours, qui avait débuté au 1^{er} Janvier 2006, se terminait au 31 Décembre 2010.

Alors que le marché 2006 – 2010 était composé de 3 lots : la collecte, la pré-collecte, et le tri des déchets recyclables, celui qui a été envisagé pour les années 2011 à 2015 concerne la collecte de tous les déchets de l'agglomération et des collectivités clientes, l'exploitation du centre de tri communautaire et la fourniture et la reprise de bacs à déchets.

Après l'analyse des offres et des candidatures, les entreprises VEOLIA Propreté, VAL'Aura et Citec Environnement ont été retenues pour réaliser ces prestations. Cette remise en concurrence des entreprises du secteur permettra à l'agglomération de réaliser des économies sur le montant global du service.

o Les déchetteries sous vidéo-surveillance

Compte tenu, des dégradations régulières (grillage découpé, bungalow vandalisé...) et des vols de matériaux valorisables destinés à la revente (ferrailles, batteries, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques...), le Grand Dijon a achevé début 2010 la mise en place d'un système assurant la vidéo surveillance des sites de Chenôve, Dijon, Longvic et Quetigny avec détection d'intrusion et transmission des alarmes à un centre de supervision. En 2010 les incivilités ont nettement reculées et celles constatées ont fait l'objet de poursuites judiciaires.

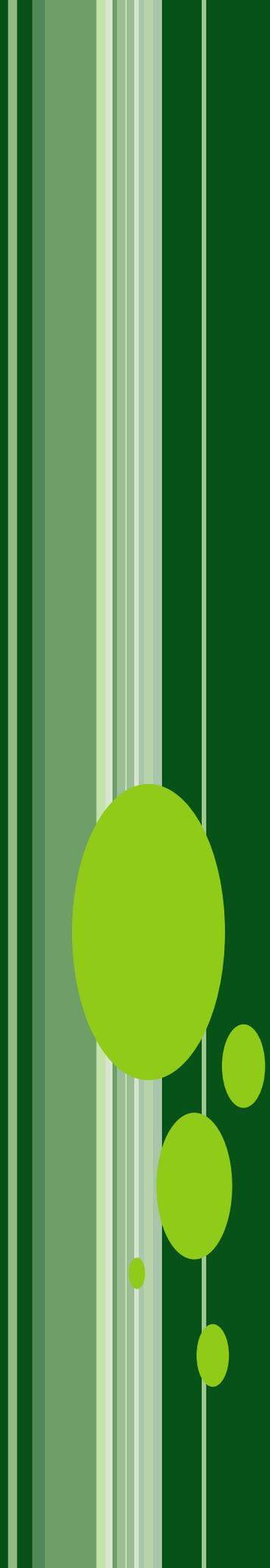
o Tri des « bois et plastiques » dans les déchetteries : un essai transformé !

Souhaitant mener des actions dans le domaine de l'économie solidaire et de l'insertion, le Grand Dijon et Emmaüs ont signé en 2009, une convention pour mettre en place des bornes de « déchets à ressourcer » et pour effectuer des tests de récupération et de valorisation du bois et des plastiques dans les déchetteries.

En 2010, l'essai a été transformé : les apports de « bois et plastiques » ont augmenté de plus de **40%**. Ainsi, ce sont **3371 tonnes** qui ont été valorisées, dont environ 10% de plastiques.

Par ailleurs, les points ressourcerie / recyclerie ont permis de réutiliser via les points vente Emmaüs **886 tonnes** de bric à brac.



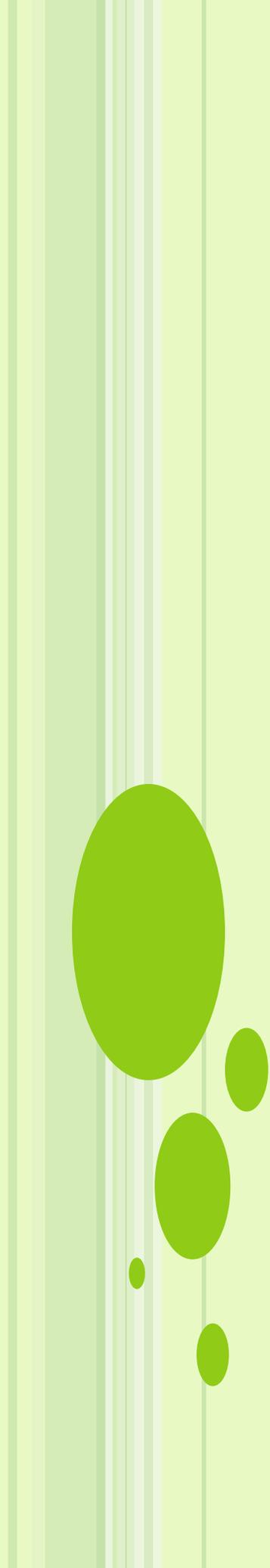


INDICATEURS TECHNIQUES

I – Collecte des déchets ménagers et assimilés en PAP et en PAV

II – Les Déchetteries

III – Le traitement

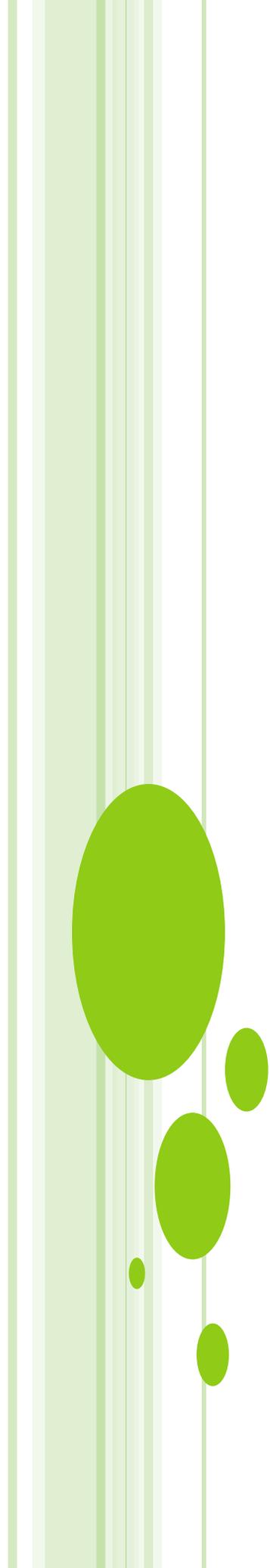


I – LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN PAP ET EN PAV

**1 - Présentation générale du service
(hors déchetteries)**

**2 - Les différents flux collectés
en 2010**

**3 - Les autres actions d'amélioration
du service**



1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE (HORS DÉCHETTERIES)

A - Organisation de la pré-collecte

B - Organisation de la collecte

Dans le cadre du marché de collecte des déchets, plusieurs types de déchets sont collectés en porte à porte, conformément au règlement communautaire en vigueur : les ordures ménagères et assimilés, les déchets recyclables, le verre ménager, les objets encombrants, les déchets d'espaces verts, les cartons des commerçants et industriels.

La collecte des différents types de déchets est assurée soit en porte à porte (PAP) conteneurisée (à 97,7 %) sur l'ensemble du territoire des 22 communes composant l'agglomération, soit en points d'apport volontaire (PAV).

Le service de collecte des déchets est assuré par le prestataire privé, la Société Economique Franco-Suisse depuis le 1er janvier 2006 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2010.

La fourniture, la gestion et la maintenance des bacs sont assurées par l'entreprise Citec Environnement, titulaire du lot pré-collecte et ce, uniquement sur le périmètre du Grand Dijon.

Parallèlement, le Grand Dijon assure, pour le compte de collectivités clientes, des prestations de collecte formalisées par des marchés ou des conventions.

Globalement, les tonnages collectés entre 2009 et 2010 sont stables. Seuls les déchets verts, collectés en porte à porte, ont subi une augmentation significative sur 2010 (+54%).

Tonnages	Total	Grand Dijon	Collectivités Clientes
Ordures ménagères et déchets assimilés	72 303,09	68 946,22	3 355,73
<i>dont porte à porte</i>	-	60 480,82	-
<i>dont points d'apport volontaire</i>	-	1 849,11	-
<i>dont marchés</i>	-	2 051,42	-
<i>dont zones</i>	-	4 564,87	-
Déchets recyclables (emballages + cartons)	15 516,25	15 516,25	-
<i>dont emballages recyclables</i>	-	14 527,43	-
<i>dont cartons zones</i>	-	666,82	-
<i>dont cartons centre ville</i>	-	322,00	-
Objets encombrants	1 941,93	1 841,96	99,97
Verre	7 063,80	7 063,80	-
<i>dont Chen+Dijon</i>	-	4 098,20	-
<i>dont postes fixes</i>	-	2 965,60	-
Déchets verts	1 040,79	1 040,79	-
Total	97 865,86	94 409,02	3 455,70

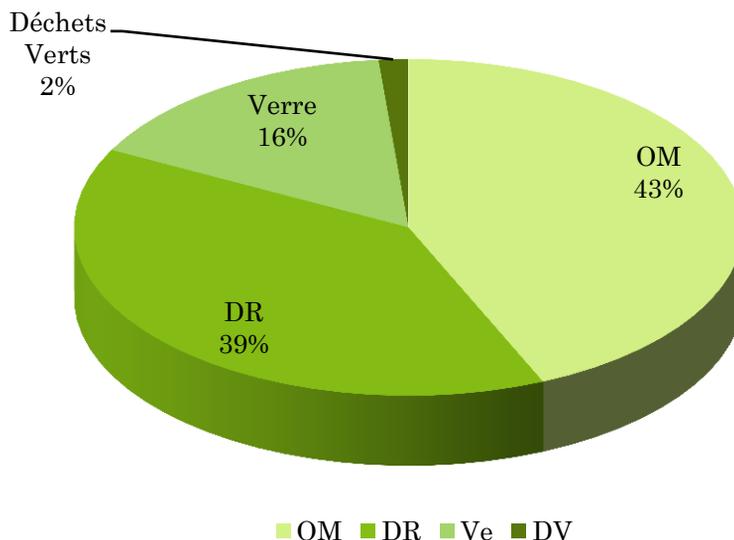
A - Organisation de la pré-collecte



Le schéma ci-dessus, représente le stock de bacs à déchets de l'agglomération dijonnaise. En 2010, le parc de bacs en place sur le territoire s'élève à **134 419**. Il augmente de 1,65 % par rapport à 2009.

Seul le volume des bacs destinés à la collecte des déchets verts a nettement augmenté (+ de 28%) passant de 1899 bacs à 2436

Répartition du parc des bacs de collecte sur l'agglomération dijonnaise



Le nombre d'interventions de maintenance réalisées par Citec Environnement suite à des demandes d'habitants est le suivant :

- **1493** changements de bacs complets ;
- **2310** remplacements de couvercles ;
- **1598** interventions liées à des réparations de roues, bondes, stickers...

Les habitants pouvant demander des ajustements de volumes de leurs bacs, Citec Environnement a procédé à la livraison de **3560 bacs** (dont 899 bacs pour les déchets recyclables et 537 bacs pour les déchets verts), ainsi qu'au retrait de **1350 bacs**.

Pour les bacs dédiés à la collecte des ordures ménagères, le taux de casse général sur l'agglomération s'élève à 2,74 %, avec un taux de casse lié aux bacs complets de 0,87% et un taux de casse lié aux pièces détachées de 1,87%.

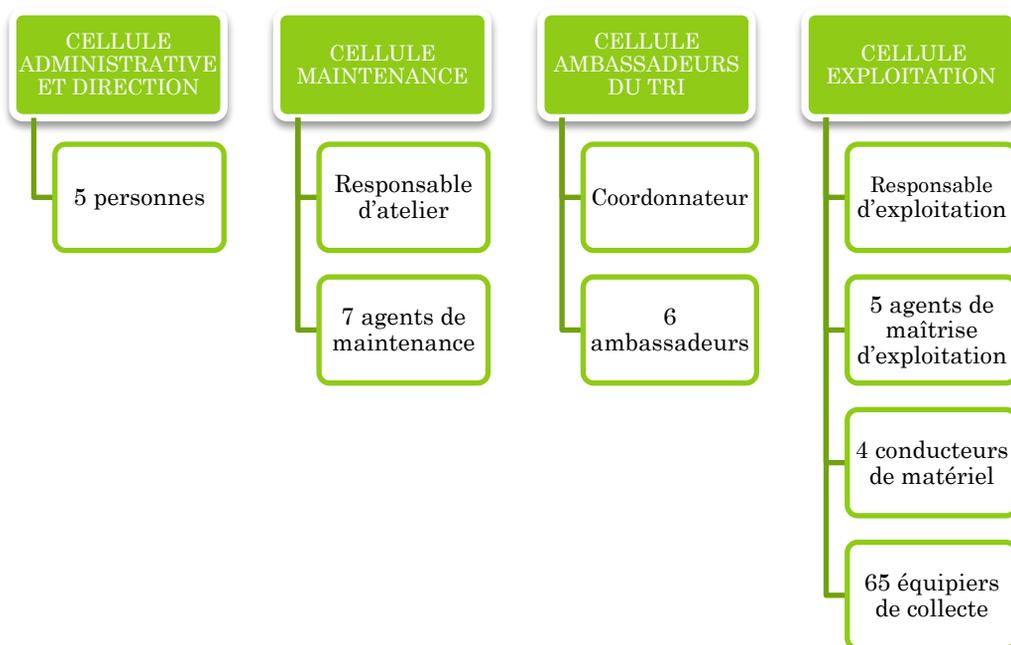
Pour les bacs dédiés aux collectes sélectives (déchets recyclables, déchets verts, verre d'emballage), ces taux sont, dans l'ensemble, divisé par deux, ce qui s'explique par le nombre réduit de manipulations liées aux fréquences de collectes moindres.

Deux opérations de désinfection ont eu lieu en avril et en novembre 2010, dans l'hyper centre-ville de Dijon. Ce sont ainsi près de 70 % de bacs à ordures ménagères qui ont été présentés à la désinfection.

B – Organisation de la collecte

Les moyens humains

Les effectifs de la Société Economique Franco-Suisse pour l'année 2010 ont été les suivants :



Le matériel

Le Grand Dijon est propriétaire des locaux et du parc de véhicules mis à disposition du prestataire de collecte, soit **45 véhicules** :

- 42 bennes à ordures ménagères dont 15 bennes au Gaz Naturel de Ville (GNV) et 27 bennes au gasoil,
- 1 benne renforcée pour les objets encombrants,
- 2 camions équipés d'une grue pour la collecte des colonnes de surface et des points d'apport volontaire enterrés.

En 2010, **768 742 kilomètres** ont été parcourus par l'ensemble des véhicules de collecte, soit une consommation totale de **468 673 litres de gasoil** et de **201 475 m³ de GNV**.

Le kilométrage global parcouru est en augmentation en 2010 du fait de l'accroissement du nombre de conventions déchets verts et donc de bacs à collecter.

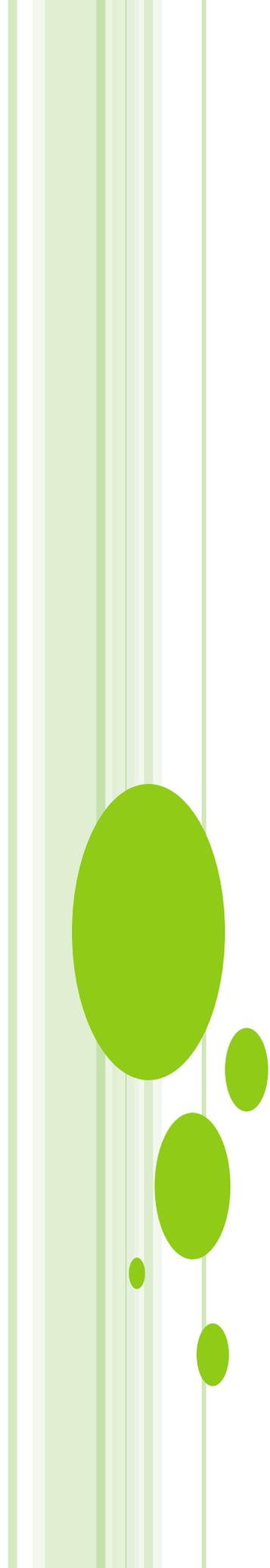
C'est le collecteur qui procède à l'entretien et aux réparations courantes sur les camions mis à sa disposition.



A noter que pour cette année, 8 bennes de collecte ont été achetées par le Grand Dijon afin de moderniser et donc de faire baisser l'âge moyen des bennes de son parc. Ainsi, ce sont 6 camions GNV récents de dimensions classiques et 2 bennes voies étroites utiles aux collectes en centre-ville et le long du tracé du tramway, qui ont été acquises et réceptionnées par l'agglomération.

Les principaux problèmes rencontrés lors de la collecte par la Société-Economique Franco-Suisse sont les suivants :

- une mauvaise présentation des déchets à la collecte,
- des erreurs de jour de ramassage,
- des erreurs de tri,
- des bacs non sortis à la collecte,
- des déchets non conformes (déchets verts, autres...).



2 - LES DIFFÉRENTS FLUX COLLECTÉS EN 2010

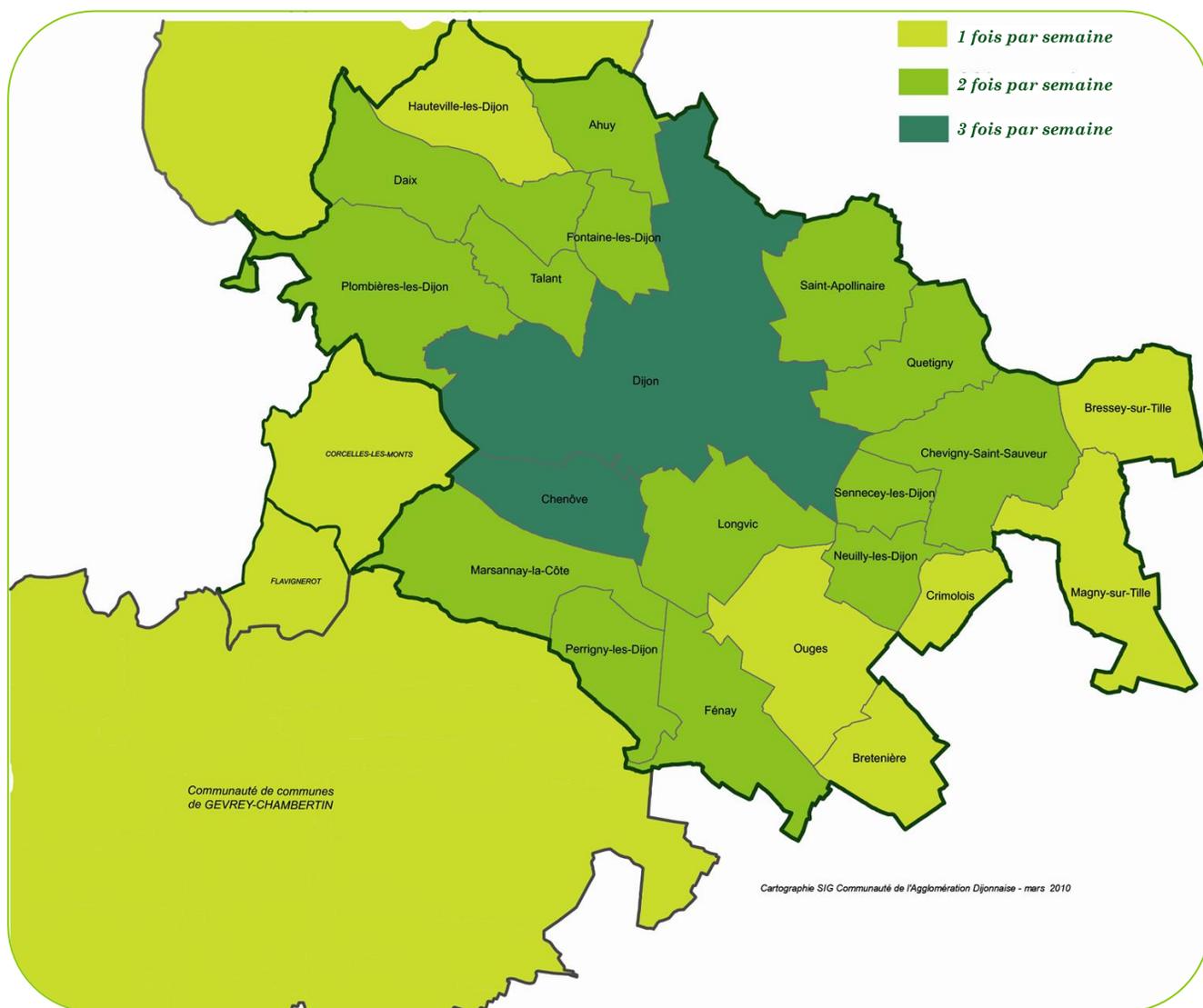
- A - Les ordures ménagères**
- B - Les emballages ménagers
recyclables**
- C - Les cartons commerciaux**
- D - Le verre ménager**
- E - Les objets encombrants**
- F - Les déchets verts**

A - Les ordures ménagères

La population desservie et la fréquence des collectes :

Sur les 22 communes de l'agglomération, la fréquence de collecte varie de 1 à 3 fois par semaine en fonction du type d'habitat concerné : commune urbaine ou rurale, habitat dense, pavillonnaire ou diffus.

Sur les communes des collectivités clientes, la collecte est hebdomadaire à l'exception des communes de Gevrey Chambertin et de Couchey où elle a lieu deux fois par semaine.



La typologie des collectes :

Les ordures ménagères sont collectées soit en porte à porte, soit en points d'apports volontaires. Le Grand Dijon a notamment mis en place trois points d'apport volontaire enterrés en centre-ville de Dijon (deux Place Emile Zola et un place de la Banque). Le prestataire collecte également 103 points enterrés et semi-enterrés appartenant aux bailleurs sociaux : OPAC, ORVITIS, ICF, SCIC Habitat.

Les tonnages collectés :

La répartition des tonnages collectés sur la Grand Dijon en 2010 est la suivante :

- 60 480,82 tonnes, en porte à porte, soit près de **88 % des tonnages totaux**,
- 1849,11 tonnes, en point d'apport volontaire, soit près de **2,5 % des tonnages totaux**,
- 4564,87 tonnes, en porte à porte en zones d'activités, soit près de **6,5 % des tonnages totaux**,
- 2051,42 tonnes en porte à porte sur les marchés, soit près de **3 % des tonnages totaux**.

Les tonnages collectés sur les collectivités clientes représentent **2657 tonnes**.

La carte ci-dessous indique pour chaque commune de l'agglomération le tonnage moyen* collecté par habitant en 2010. La totalité des données chiffrées se trouve en annexe à la fin du rapport (page 101 et page 102)



Le Saviez-vous ?

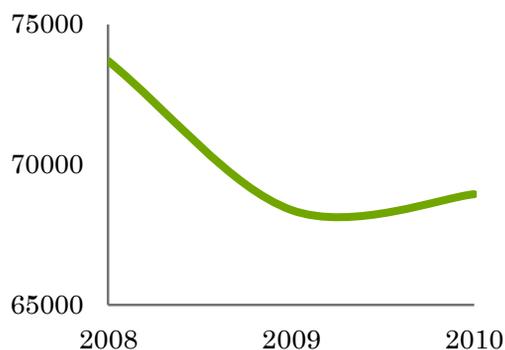


248,94 kg

C'est le poids des ordures ménagères collectées par habitant du Grand Dijon

* Calcul effectué à partir des données brutes extraites des pesées embarquées de Franco-Suisse

Evolution des tonnages
Ordures Ménagères collectés
sur le Grand Dijon y compris
zones et marchés



B - Les emballages ménagers recyclables

Les types de déchets collectés



Carton : les
boîtes, les
suremballages,
les cartonnets
d'emballages,
les briques



La valorisation des déchets recyclables collectés

L'ensemble des déchets recyclables, après leur collecte, est acheminé vers le centre de tri du Grand Dijon. Les matériaux sont repris par les filières de valorisation et revendus selon les modalités financières prévues par les différents contrats. Les recettes liées à la vente de ces matériaux sont mentionnées dans les indicateurs financiers du rapport (voir page 83)



Plastique :
les bouteilles,
les flacons



les journaux,
les revues, les
magazines,
les papiers,
les cahiers,
les annuaires.



les
emballages
métalliques



La typologie et les tonnages de la collecte

La collecte hebdomadaire des déchets d'emballages ménagers est organisée pour les habitants du Grand Dijon, soit en porte à porte les bacs à déchets avec un couvercle jaune, soit par des points d'apport volontaire.

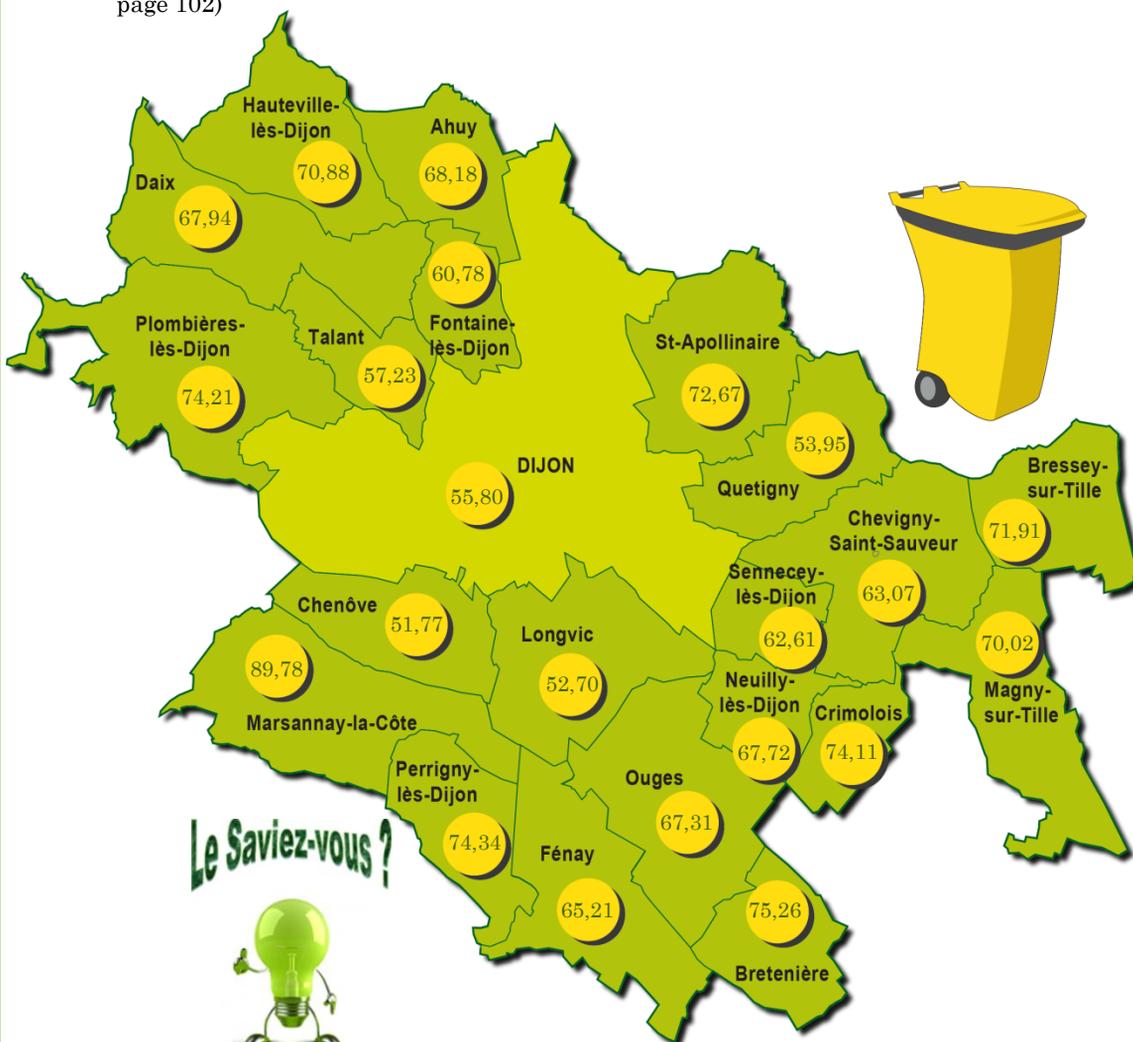
L'agglomération en a notamment implanté trois enterrés en centre-ville de Dijon (place Emile Zola, place de la Banque et Halles Champeaux) et les bailleurs, 75 sur l'agglomération.

Au total, **14 527 tonnes** de déchets recyclables ont été collectées pour l'année 2010. Les déchets recyclables représentent **16 % des déchets collectés** sur l'agglomération dijonnaise.



Les tonnages collectés :

La carte ci-dessous indique pour chaque commune de l'agglomération le tonnage moyen* collecté par habitant en 2010. La totalité des données chiffrées se trouve en annexe à la fin du rapport (page 101 et page 102)



Le Saviez-vous ?



58,02 kg
C'est le poids des déchets ménagers recyclables collectés par habitant du Grand Dijon

* Calcul effectué à partir des données brutes extraites des pesées embarquées de Franco-Suisse

C – Les cartons commerciaux

Sont concernés par la collecte :

- ❖ les commerçants du centre ville de Dijon,
- ❖ les industriels et les commerçants des zones d'activités commerciales et industrielles de :
 - Ahuy,
 - Chenôve
 - Chevigny-Saint-Sauveur,
 - Dijon (Cap Nord, Parc de l'Europe, Parc Technologique),
 - Fontaine-les-Dijon,
 - Longvic,
 - Marsannay-la-Côte,
 - Quetigny
 - Saint-Apollinaire.



Les cartons d'emballage sont collectés pliés, chaque jeudi après-midi dans les zones d'activités et deux fois par semaine en centre ville de Dijon.

988,82 tonnes de cartons ont été collectées soit une légère augmentation par rapport à 2009 (+ 22 tonnes).



la valorisation des cartons collectés

Les cartons commerciaux et les cartons d'emballage après collecte par le prestataire, sont directement acheminés sur le site de Centre-Est Valorisation à Chevigny-St-Sauveur qui procède au tri et au conditionnement en balles.

D – Le verre ménager

Le type et la fréquence de collecte

L'ensemble de l'agglomération bénéficie de la collecte sélective du verre d'emballage soit en porte à porte dans les bacs à déchets avec un couvercle vert, soit en points d'apport volontaire.

Sur Dijon (hors centre ville) et sur Chenôve, ce sont près de **153 450 habitants** qui sont collectés une fois par semaine en porte à porte, ce qui représente **21 258 bacs**.



Sur les autres communes de l'agglomération ainsi qu'au centre ville de Dijon, le verre est récupéré en points d'apport volontaire (colonnes à verre), **96 930 habitants** sont concernés par ce mode de collecte.

On comptabilise **206 points d'apports volontaires** répartis sur l'ensemble des communes de l'agglomération, totalisant **152 bulles à verre** de surface ou enterrées appartenant au Grand Dijon et 54 points enterrés ou semi-enterrés appartenant à des bailleurs et mis à disposition d'habitants de résidences spécifiques.

Les quantités collectées

	Tonnages collectés		
	Verre PAP	Verre PAV	Total
2008	4359	2723	7082
2009	4221	2780	7001
2010	4098,2	2965,6	7063,8
Evolution 2009 / 2008	-3,27%	2,05%	-1,16%
Evolution 2010 / 2009	-3,00%	6,26%	0,89%

Le verre d'emballage représente **7,4 %** de l'ensemble des déchets collectés sur le Grand Dijon.

Les tonnages sont globalement stables depuis plusieurs années.

Toutefois, le verre collecté en porte à porte est en constante diminution, au profit du verre collecté en apport volontaire.



la valorisation du verre collecté

Après la collecte, le verre est stocké dans une fosse située sur le site de l'usine d'incinération des ordures ménagères, puis il est chargé par la SARL GACHON (21) qui l'achemine directement auprès des usines Saint-Gobain situés en Saône et Loire et dans l'Allier. Ces dernières procèdent directement au tri et au recyclage.

Les tonnages collectés :

La carte ci-dessous indique pour chaque commune de l'agglomération le tonnage moyen* collecté par habitant en 2010. La totalité des données chiffrées se trouve en annexe à la fin du rapport (page 101 et page 102)



Le Saviez-vous ?



28,21 kg
C'est le poids
du verre collecté
par habitant
du Grand Dijon

* Calcul effectué à partir des données brutes extraites des pesées embarquées de Franco-Suisse

E – Les objets encombrants

En 2010, 1942 tonnes d'objets encombrants ont été collectées par le prestataire de collecte des déchets (Grand Dijon et collectivités clientes confondus). Cela représente une augmentation moyenne de 0,31 % par rapport à 2009. Les collectivités clientes représentent près de 5 % du tonnage collecté (99,97 tonnes).

La collecte des objets encombrants en porte à porte sur le Grand Dijon



L'ensemble des habitants du Grand Dijon se voit proposer un service de collecte en porte à porte sur rendez-vous via le numéro vert 0800-12-12-11 ou le site internet.

De nombreux appels ont été reçus au standard de la Société Economique Franco-suisse pour avoir des précisions et prendre des rendez-vous pour ce service. Au total, ce sont **9388** collectes qui ont été réalisées par le prestataire.

Le temps d'attente moyen pour la prise en charge des encombrants a été du même type que l'année précédente à savoir entre 15 et 20 jours.

L'efficacité du service ne cesse de progresser, puisqu'en 2010, **161 kg** d'objets encombrants ont été collectés par km parcouru. Pour mémoire, en 2009, 157 kg ont été collectés au km et en 2008, 135 kg au km.

Les demandes d'enlèvement de ces objets peuvent être opérées par Internet, via le site internet du Grand Dijon. En 2010, près de **10%** des habitants ont pris rendez-vous par ce biais.

En parallèle de ce service, la Société-Economique Franco-Suisse collecte toujours les dépôts sauvages. Le graphique ci-après illustre le nombre de collectes d'encombrants et de dépôts sauvages pris en charge en 2010.

La collecte des objets encombrants dans les zones ANRU

Afin de répondre à des problématiques de sécurité sur les six quartiers des zones ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), la collectivité a choisi de doubler les passages mensuels de collecte des objets encombrants sur ces territoires.

Les quartiers suivants sont concernés :

- les Grésilles et la Fontaine d'Ouche à Dijon,
- le Mail à Chenôve,
- le centre-ville à Quetigny,
- le Bief du Moulin à Longvic,
- le Belvédère à Talant.

Le Saviez-vous ?

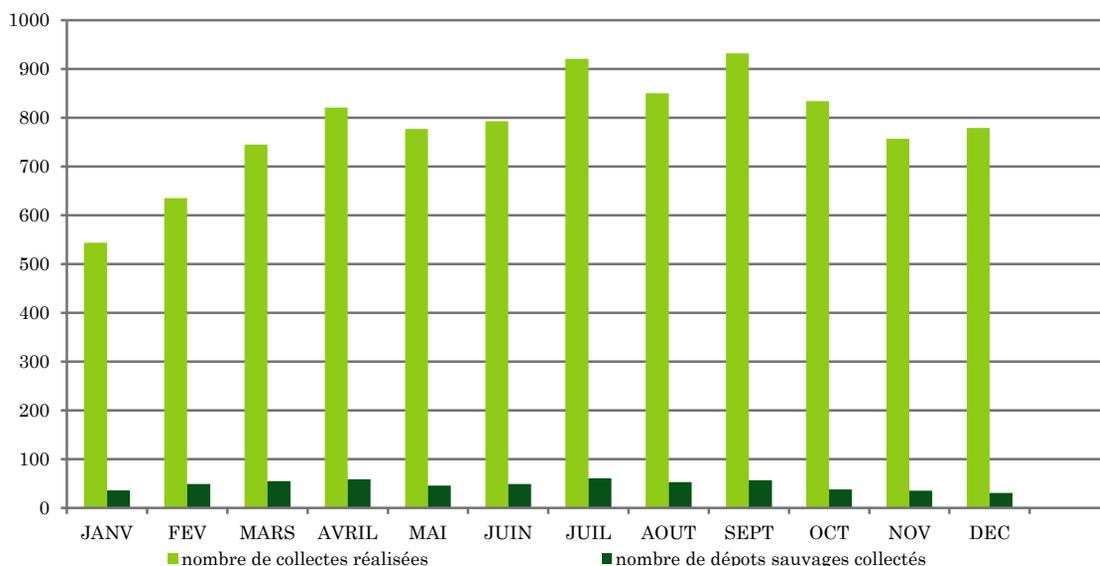


7,36 kg

C'est le poids

**des objets encombrants collectés
par habitant du Grand Dijon**

Evolution de la collecte des encombrants et des dépôts sauvages en 2010



La valorisation des objets encombrants

Après collecte par le prestataire, les objets encombrants sont déposés sur une plateforme située à proximité du centre de tri du Grand Dijon.

La ferraille est extraite et reprise pour recyclage, les autres résidus sont incinérés.



Visuel de la campagne d'affichage des objets encombrants

F – Les déchets verts

La typologie et le tonnage des collectes

Plusieurs services sont proposés aux habitants :

❖ **l'accès gratuit aux cinq déchetteries** communautaires

❖ la mise à disposition d'un **composteur individuel** qui peut accepter les déchets végétaux, les déchets de cuisine, les déchets du jardin tels que les fleurs fanées et autres feuilles mortes.

En 2010, **324 composteurs de 400L et / ou de 600L** ont été mis à disposition des habitants du Grand Dijon en échange d'une caution de 15 ou de 20 €. Ils sont disponibles sur simple demande auprès du service collecte et tri des déchets.

Ces équipements permettent de transformer les déchets verts en compost, amendement dont les jardiniers sont très friands.

8454 composteurs ont distribués depuis le début de cette opération lancée en 2000. **7877** composteurs ont été distribués à **6828** foyers du Grand Dijon, ainsi c'est près de **20% des foyers** en habitat individuel qui sont équipés de composteurs sur l'agglomération dijonnaise.

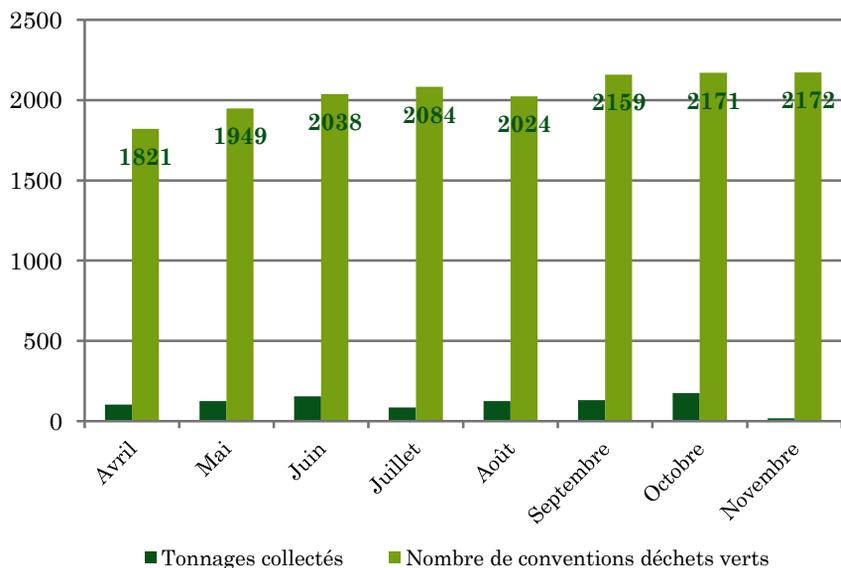
En 2010, le marché de fourniture des composteurs a été renouvelé. Les modèles de composteurs proposés aux habitants restent sensiblement similaires. L'ESAT Acodège, entreprise d'insertion basée à Marsannay-la-Côte, réalise depuis la fin d'année 2010, le stockage et la distribution de ces équipements aux habitants de l'agglomération.

❖ **la collecte des déchets verts en porte à porte** a été mise en place en 2009, elle est réalisée du 12 avril au 19 novembre et est basée sur le volontariat.

Une redevance de 45 € est demandée aux habitants adhérents pour la période complète, et elle comprend la mise à disposition du bac dédié de 240 L, la collecte et le traitement des déchets verts.



Evolution des tonnages collectés et du nombre de conventions déchets verts



Les jours de collecte des déchets verts sur le Grand Dijon

En 2010, 1041 tonnes de déchets verts tels que les tontes de pelouse, les feuilles, les fleurs, les tailles de haies, les branches ayant un diamètre inférieur à 10 cm ont été collectés.

La collecte hebdomadaire est réalisée sur toutes les communes du Grand Dijon.

Afin de répondre au mieux aux attentes des abonnés, la collecte a été gracieusement prolongée jusqu'à fin novembre.

En juin 2010, près de 1800 foyers de l'agglomération dijonnaise étaient abonnés à la collecte des déchets verts en porte à porte.

LUNDI MATIN

- BRESSEY SUR TILLE
- BRETENIERE
- CRIMOLOIS
- FENAY
- FONTAINE LES DIJON
- MAGNY SUR TILLE
- OUGES
- PLOMBIERES LES DIJON
- SAINT APOLLINAIRE

LUNDI APRES-MIDI

- CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
- QUETIGNY

MARDI MATIN

- DIJON
- CHENOVE

MERCREDI MATIN

- LONGVIC
- MARSANNAY LA COTE
- TALANT

MERCREDI APRES MIDI

- AHUY
- DAIX
- HAUTEVILLE
- NEUILLY LES DIJON
- PERRIGNY LES DIJON
- SENNECEY LES DIJON

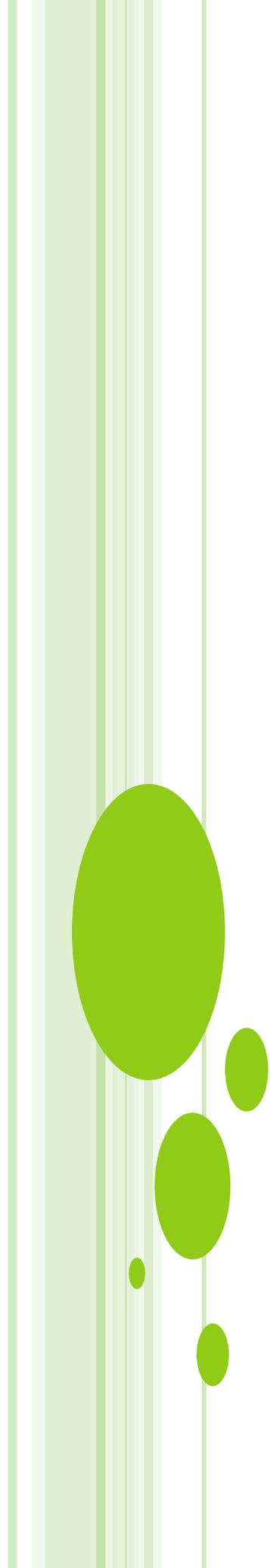


La valorisation des déchets verts

Les 1041 tonnes de déchets verts collectés en porte à porte sont évacués vers la compostière de Rougemont à Brétigny. Il s'agit d'une unité de compostage qui transforme les déchets verts en produit utile pour l'amendement agricole notamment.



Photo de la compostière de Rougemont



3 - LES AUTRES ACTIONS D'AMÉLIORATION DU SERVICE

A - Les actions de communication

B - Les ambassadeurs du tri

**C - Mission de coordination entre le
service de collecte des déchets et la
mission GUSP**

**D - La démarche de prévention des
déchets**

A - Les actions de communication

De la même façon qu'en 2009, le service de collecte des déchets a maintenu certaines actions de communication en lien avec les prestations qu'il a pu réaliser.

Ainsi, des campagnes de communication ont été réalisées au dos des conducteurs dans les bus de l'agglomération, ce qui correspond à plus d'une centaine d'affiches sur les thèmes suivants :

- ❖ les déchets verts en mai 2010 ;
- ❖ les objets encombrants en juin 2010 ;
- ❖ la campagne « Trions mieux c'est tout l'enjeu » en septembre 2010.

De nouveaux camions bennes ont été recouverts de supports de communication déjà utilisés par la collectivité, afin de maintenir la communication sur l'enjeu du tri, la nécessité de collecter les déchets verts à part et les changements engendrés par la nouvelle collecte des objets encombrants. Les magazines municipaux et intercommunaux ont illustré à plusieurs reprises des astuces à mettre en œuvre par les habitants pour une bonne gestion de leurs déchets, ainsi que des renseignements utiles (numéros des déchetteries...) à connaître.

Enquête de satisfaction réalisée par le prestataire de collecte des déchets

Au printemps 2010, le prestataire de collecte des déchets a fait réaliser par un institut de sondage spécialisé, une enquête auprès des habitants de l'agglomération afin de déterminer le taux de satisfaction des usagers par rapport au service public rendu. Cette prestation a révélé que 84% des usagers sont satisfaits par la prestation proposée par la collectivité.

B - Les ambassadeurs du tri

Depuis le 1er janvier 2009, sept ambassadeurs du tri, recrutés par le prestataire de collecte, assurent une action d'accompagnement réactive sur toute l'agglomération. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des habitants.

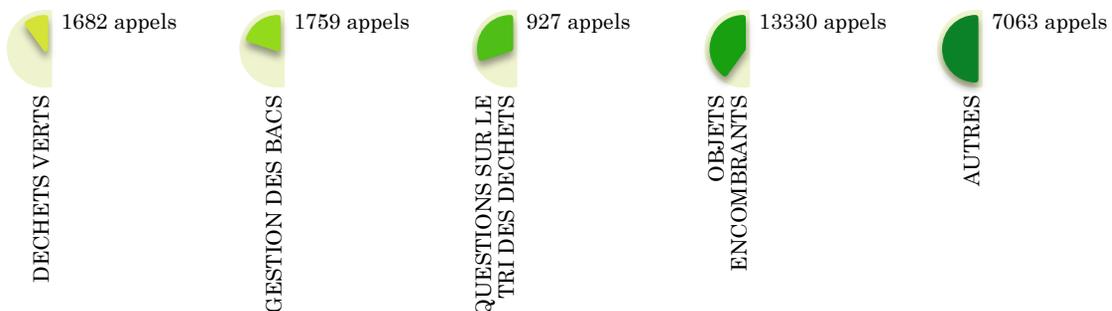
En effet, directement liés aux personnels d'exploitation, ils sont plus à même de proposer un service adapté aux habitants en cas de problèmes.

Disponibles de 8h à 18h du lundi au vendredi au numéro vert **0800 12 12 11**, ils répondent à toutes les questions des habitants en matière de collecte.

En 2010, ils ont répondu à près de 25 000 appels. Un site internet www.dechetsenlignegranddijon.fr est également à la disposition des habitants pour contacter les ambassadeurs du tri. Le site internet a reçu environ 900 demandes pour une collecte des encombrants.

Spécialistes des problématiques de collecte et de tri, les ambassadeurs peuvent renseigner les habitants dans tous les domaines : les jours et les heures de collecte, le fonctionnement du système de collecte des encombrants, la démarche à suivre pour changer de bacs, les déchetteries, les déchets valorisables...

La prise en charge des appels a permis d'identifier plusieurs types de demandes :



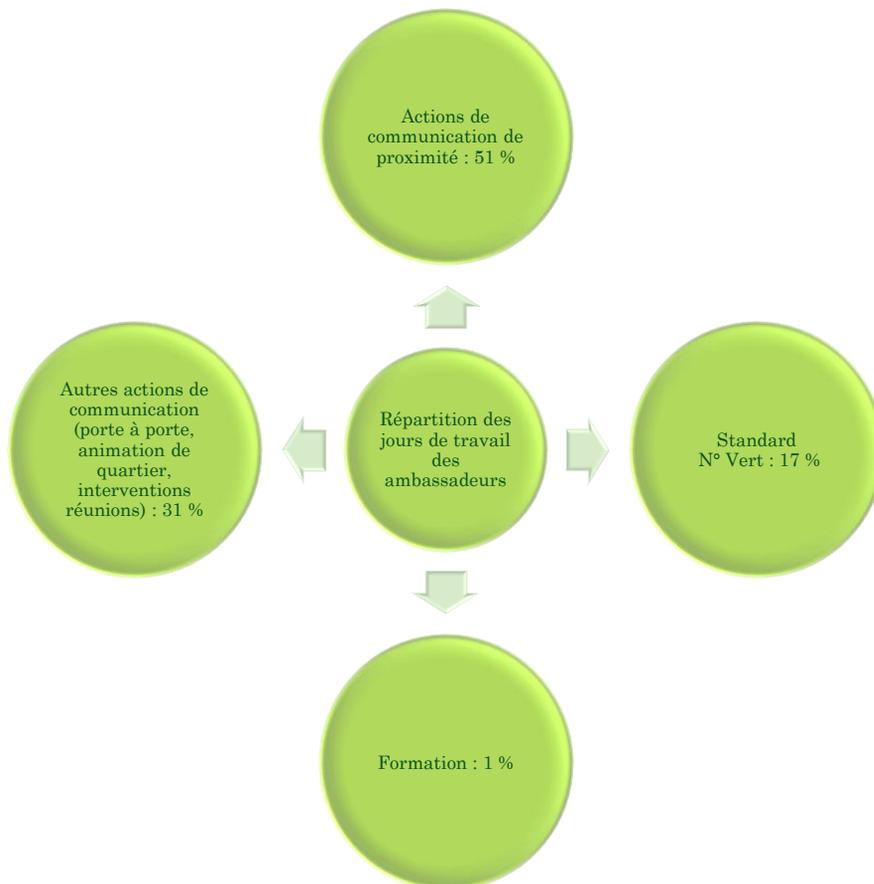
Les ambassadeurs ont mené sur 2010, plusieurs types d'animations sur le terrain et ce, pour des acteurs divers et variés tels que des bailleurs, des communes, des établissements scolaires, des entreprises... dans le but de promouvoir le geste de tri et d'atteindre un taux de refus toujours plus bas sur l'agglomération. Ils ont pu participer à des opérations de grande ampleur comme la mise en place du tri sur le marché central à Dijon pour une valorisation du carton et des fermentescibles.



Ils ont été présents aux manifestations suivantes :

- lors de la semaine du développement durable, dans des centres commerciaux
- lors des journées du développement durable à Saint Apollinaire ou sur le marché dominical à Longvic,
- auprès d'habitants pour des opérations en pied de résidences appartenant à des bailleurs dans les quartiers des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche essentiellement ;
- Pour sensibiliser les scolaires dans des collèges ou des MJC ;
- lors des journées thématiques sur l'Environnement pour des associations ;
- à L'Eco-logis de Chenôve pour sensibiliser les habitants au tri et à la réduction des déchets.

Joignables au téléphone, voici le détail de leurs actions pour l'année 2010 :



Les actions de communication correspondent à des animations réalisées par l'équipe des ambassadeurs, à des suivis de collecte de déchets recyclables, et à des distributions de documents en porte à porte.

Les autres actions de communication couvrent quant à elles des suivis de collecte pour les bacs gris, des interventions sur le terrain pour rappel des consignes du règlement de collecte, et des distributions de sacs poubelles en hyper centre-ville de Dijon.

C - Mission de coordination entre le service de collecte et la mission GUSP

Mise en place en 2009, la mission Gestion Urbaine et Sociale de Proximité comprend plusieurs axes de travail dont certains relatifs aux déchets et pour lesquels le service de collecte est associé.

Après une première année pendant laquelle l'agglomération et les bailleurs ont pu construire une base de travail commune, l'année 2010 s'est voulue plus opérationnelle.

En Mars, une journée de formation sur la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité en tant que démarche d'amélioration a permis de démontrer l'importance de la gestion des déchets pour améliorer la qualité de vie des quartiers. Les acteurs présents (représentants des bailleurs, représentants des villes et de l'état...) ont pu partager des retours d'expérience, et confronter leurs pratiques pour trouver des solutions aux problèmes identifiés.

Sur le terrain, les diagnostics en marchant ont continué, en collaboration avec les villes et les bailleurs. Ces déplacements sur le terrain ont permis d'identifier des résidences ou immeubles mal dotées en bacs, de mettre à jour l'affichage... et ainsi de continuer et d'inscrire dans le temps les actions à engager pour une meilleure gestion des déchets dans les quartiers concernés.

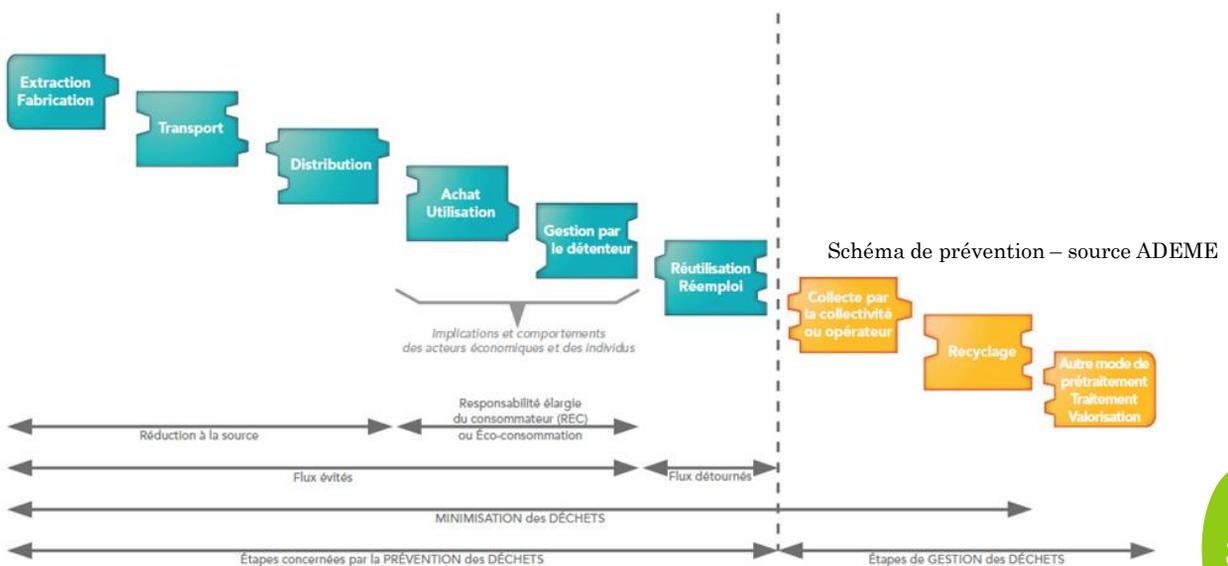
D - La démarche de prévention des déchets

La loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement relayée par le Grenelle de l'Environnement, aborde la prévention comme le fait de prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits.

Tant au niveau français qu'europpéen, la prévention des déchets consiste à :

- éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribueront aux flux de déchets, c'est la **prévention quantitative** ;
- limiter la nocivité des déchets eux-mêmes ou de leurs traitements, c'est la **prévention qualitative**.

L'ADEME, qui accompagne les collectivités dans ces démarches, définit la prévention par le schéma suivant, laissant alors aux acteurs locaux de nombreuses pistes d'actions à explorer.



Sur le territoire du Grand Dijon, cette démarche, initiée fin 2009, s'est prolongée en 2010. La première année consistant en l'élaboration du diagnostic du territoire sous un angle très complet, la collectivité a commencé à définir l'ensemble de ses forces et de ses faiblesses afin d'établir un plan d'actions opérationnel sur les 4 prochaines années du contrat passé avec l'Ademe.

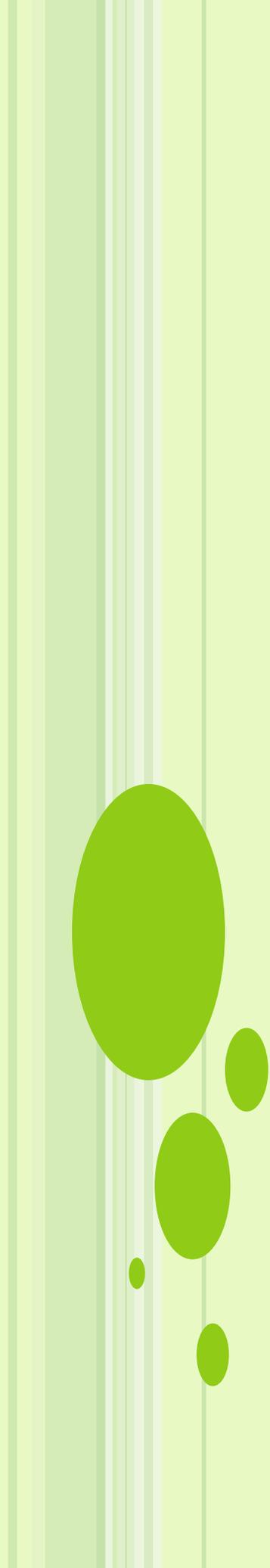
L'agglomération a donc pu faire un premier point sur :

- son patrimoine naturel (géologique, faunistique, floristique...) et sa composition urbanistique,
- la composition de sa population et ses caractéristiques (natalité, revenus moyens...),
- la force de l'emploi au niveau de son territoire,
- les déplacements des ménages et leurs comportements,
- un comparatif entre les tonnages de déchets produits par les habitants et les moyennes nationale, régionale et départementale,
- le tissu des acteurs locaux et l'état des lieux des forces en présence.

La collectivité a également pu faire état de l'ensemble des démarches éco-exemplaires qu'elle avait pu mener jusqu'à présent (dématérialisation des marchés publics, achats éco-responsables, impression des feuilles en recto-verso...). Une enquête a également été réalisée auprès des communes membres sur leurs pratiques en matière de réduction des déchets au sein de leurs services et en direction des habitants.

Le programme initié par la collectivité devra donc contenir :

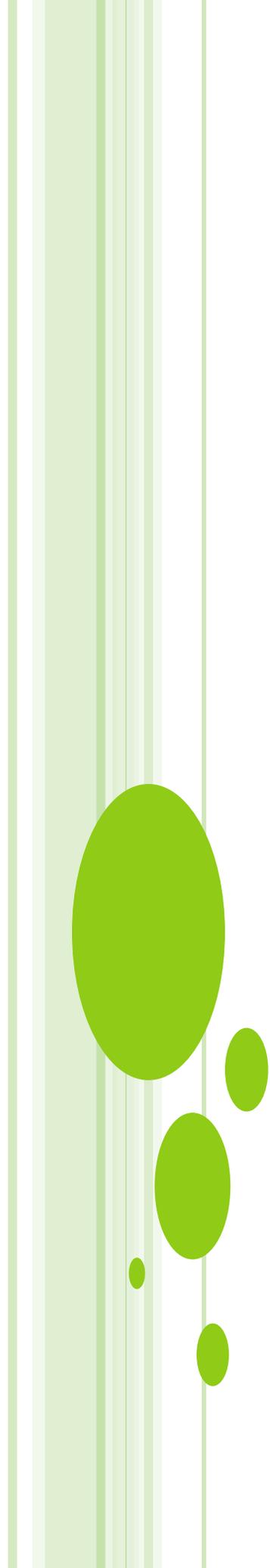
- un diagnostic du territoire,
- une identification des gisements d'évitement,
- les objectifs à atteindre, un plan d'actions de mise en œuvre,
- les moyens humains pour la bonne réalisation du projet,
- un dispositif de suivi et d'amélioration continue du programme,
- un plan de communication afin de sensibiliser le public sur les bons gestes à avoir en matière de prévention (éco-consommation, réemploi, compostage...).



II – LES DÉCHETTERIES

1 – Les déchetteries des particuliers

2 – La déchetterie des professionnels



1 – LES DÉCHETTERIES DES PARTICULIERS

A – Les équipements

B – Les résultats d'exploitation

**C – Les déchets acceptés et les
filières de traitement**

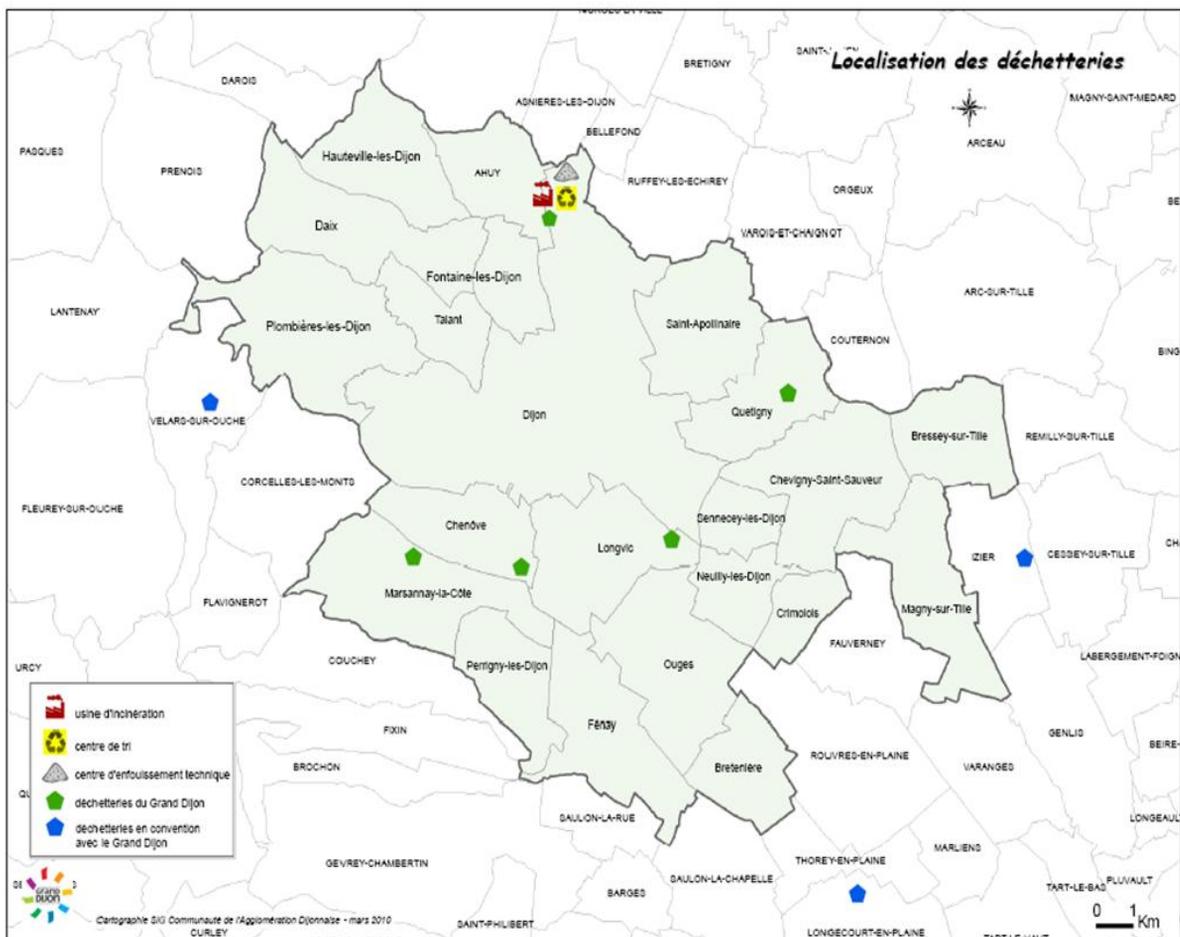
A- Les équipements

La déchetterie est un espace aménagé, clos et gardienné, réservée aux particuliers et destinée à accueillir les déchets nécessitant une prise en charge spécifique pour des raisons :

- de volume (encombrants, gravats...),
- de protection de l'environnement (déchets dangereux des ménages (DDM,) placo-plâtre, amiante...)
- ou de valorisation matière (cartons, métaux, déchets verts...)

A cet effet des bennes identifiées par des panneaux permettent aux usagers de trier facilement les déchets. C'est un service complémentaire à la collecte, maillon des unités de traitement et de valorisation des déchets permettant une élimination conforme à la réglementation.

Des conventions ont été passées entre le Grand Dijon et d'autres collectivités afin que certains habitants du territoire puissent se rendre dans des déchetteries plus proches de leur domicile. Ainsi, les habitants de Plombières les Dijon ont accès à la déchetterie de Velars-sur-Ouche et les habitants de Bressy-sur-Tille, Bretenière et Magny-sur-Tille ont accès aux déchetteries d'Izier et de Longecourt.



ÉTÉ du 01/05 au 31/10
 lundi au vendredi de 9h à 13h et
 de 14h à 19h
 samedi de 9h à 19 h
 dimanche de 9h à 13 h
HIVER du 01/11 au 30/04
 lundi au vendredi de 9h à 12h et
 de 14h à 18h
 samedi de de 9h à 13h et
 de 14h à 18h
 dimanche de 9h à 12 h

DECHETTERIE DE CHENOVE

64, rue de Longvic
 21300 CHENOVE
 03.80.58.87.32

DECHETTERIE DE DIJON

Rue Alexander Fleming
 21000 DIJON
 03.80.23.94.94

DECHETTERIE DE LONGVIC

Rue Jules Guesde
 21600 LONGVIC
 03.80.68.03.91

DECHETTERIE DE QUETIGNY

Bd de la Croix Saint Martin
 21800 QUETIGNY
 03.80.71.03.13

ÉTÉ du 01/05 au 31/10
 lundi au vendredi de 9h à 13h et
 de 14h à 18h
 samedi de 9h à 18 h
 dimanche de 9h à 13h
HIVER du 01/11 au 30/04
 lundi au vendredi de 9h à 12h et
 de 14h à 17h
 samedi de de 9h à 13h et
 de 14h à 17h
 dimanche de 9h à 12 h

**DECHETTERIE DE MARSANNAY
 LA COTE**

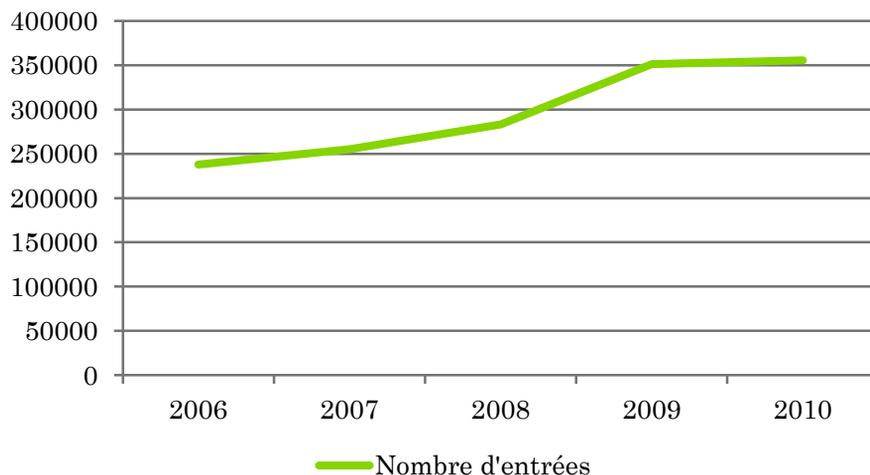
Chemin RURAL N°15 dit chemin des
 Vaches 21160 MARSANNAY LA COTE
 06.77.12.63.12

Toutes les déchetteries sont fermées les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

B – Les résultats d'exploitation

1- La fréquentation

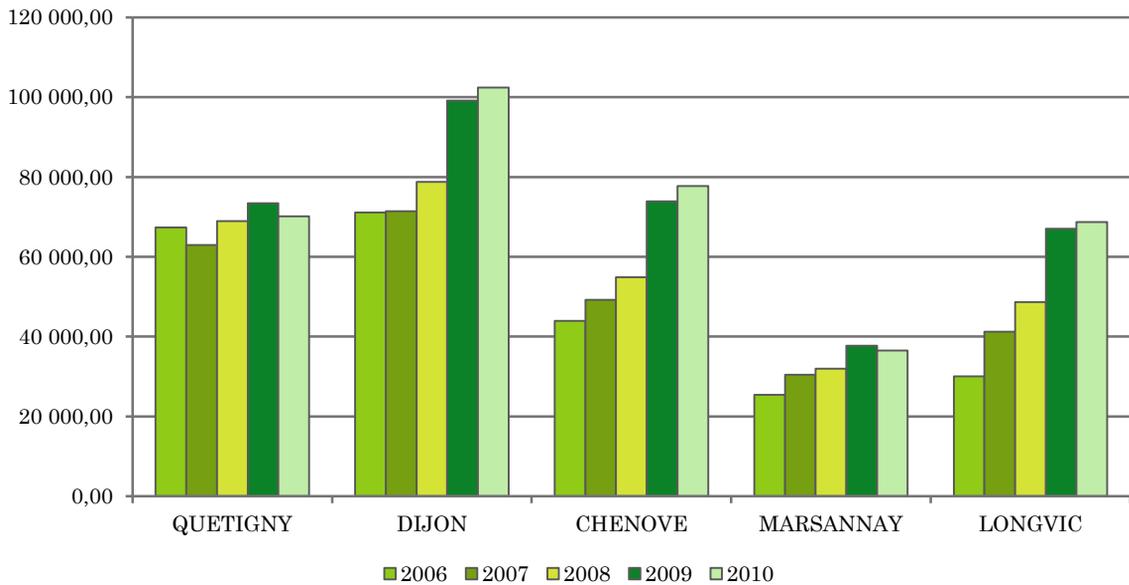
Evolution du nombre d'entrées en déchetteries
 (toutes déchetteries du Grand Dijon confondues)



Après plusieurs années d'augmentation sensible de la fréquentation (+ 24 % l'année dernière), on note en 2010, une stagnation du nombre des entrées avec seulement +1,21%.

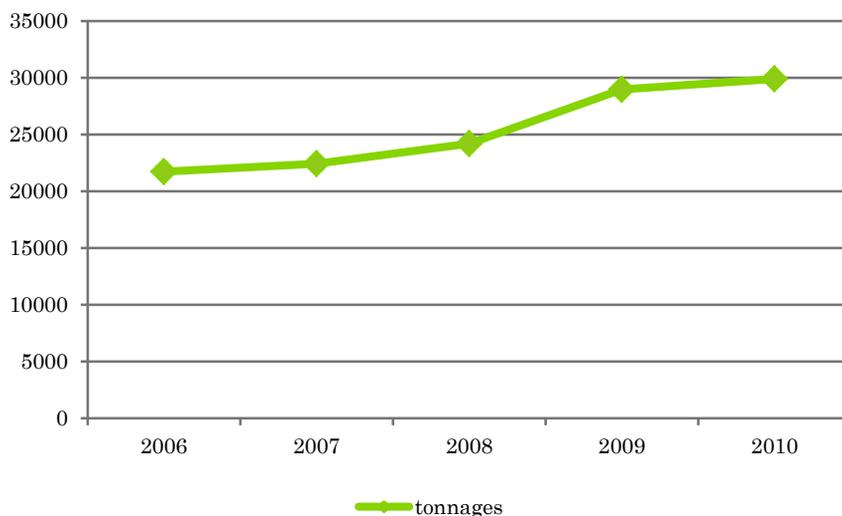
Les déchetteries de Quetigny et Marsannay enregistrent même une baisse des fréquentations respectivement de 4,5% et 3,2% :

Evolution du nombre d'entrées par déchetterie du Grand Dijon



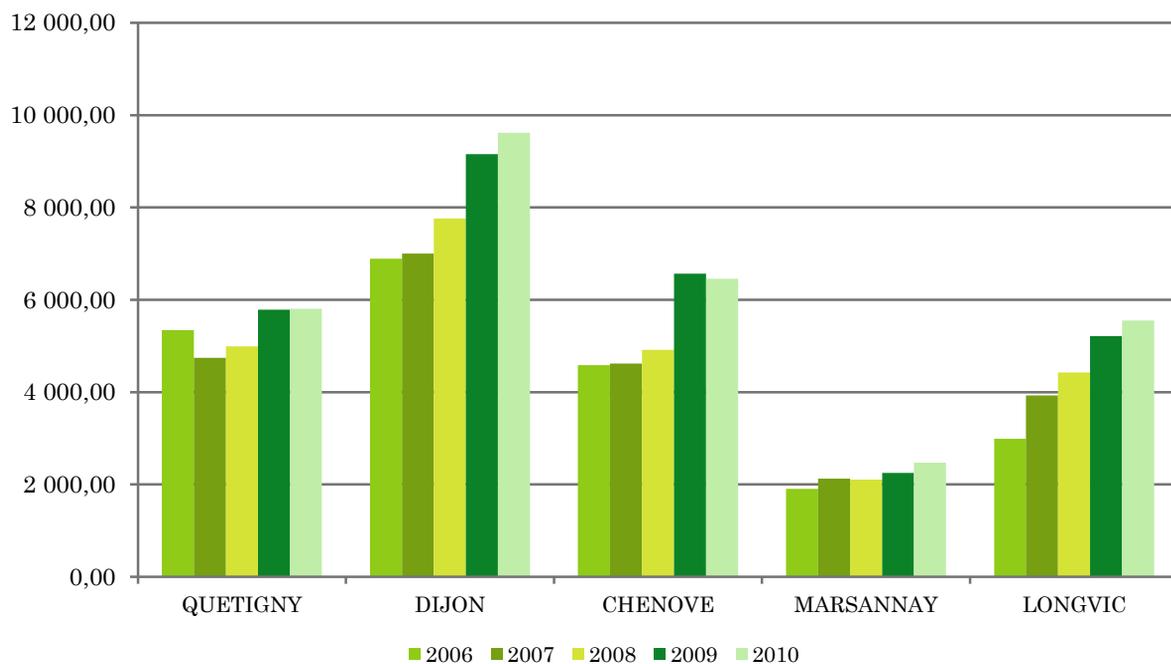
2 - les tonnages réceptionnés

Evolution des tonnages réceptionnés en déchetteries



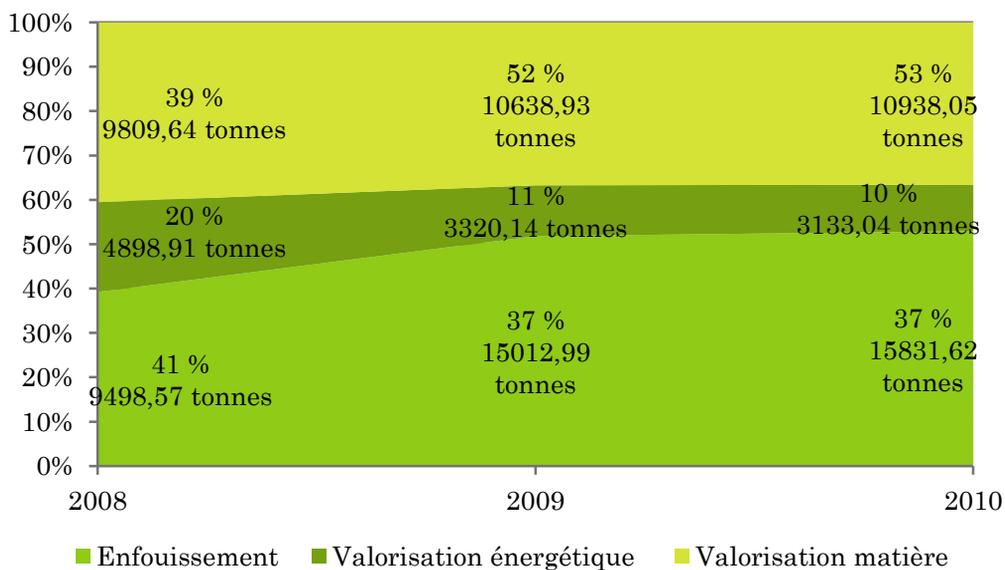
29 903 tonnes ont été réceptionnées en 2010 sur l'ensemble des cinq déchetteries (hors verre comptabilisé avec les tonnages du service collecte). L'évolution des tonnages suit la même tendance que celle de la fréquentation avec une légère augmentation de 3 %.

Evolution des tonnages réceptionnés par déchetterie



3- la typologie des déchets

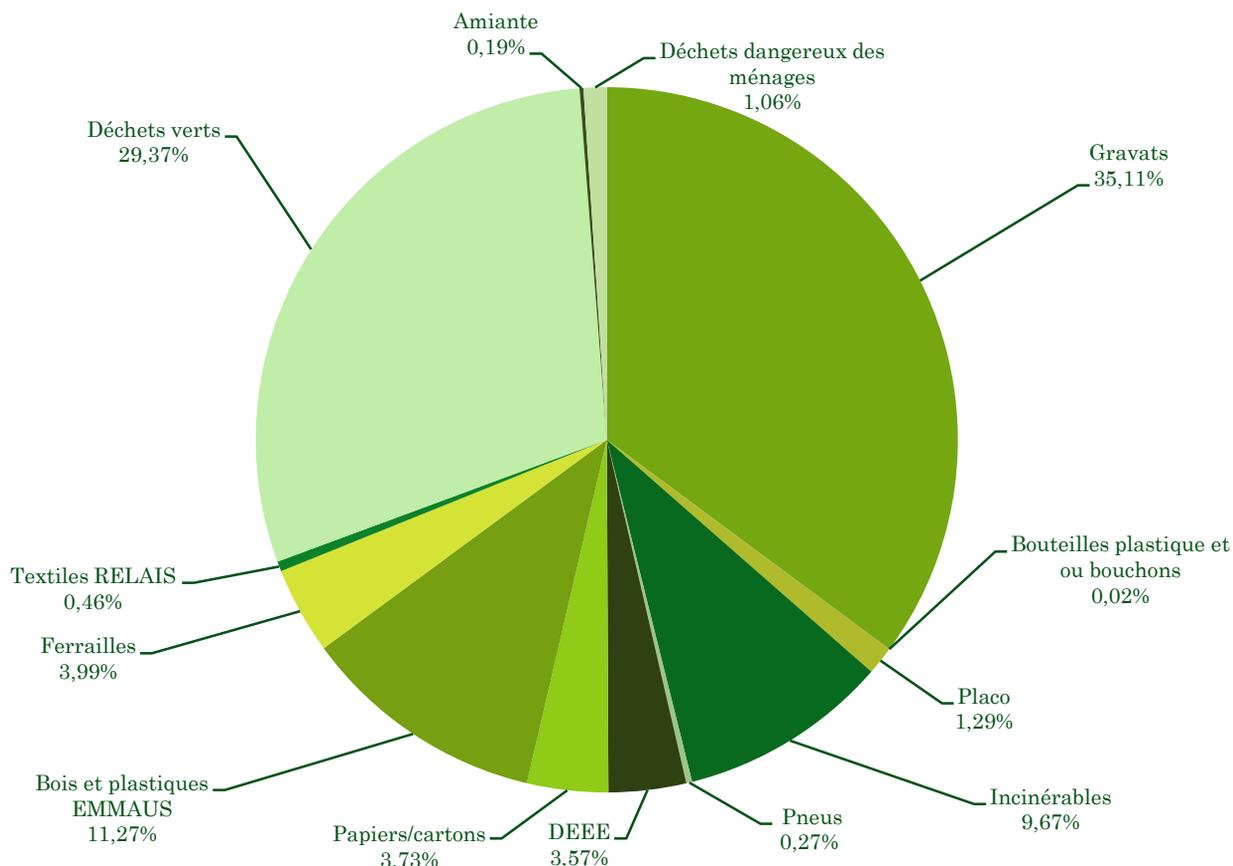
Evolution de la valorisation des tonnages réceptionnés en déchetterie



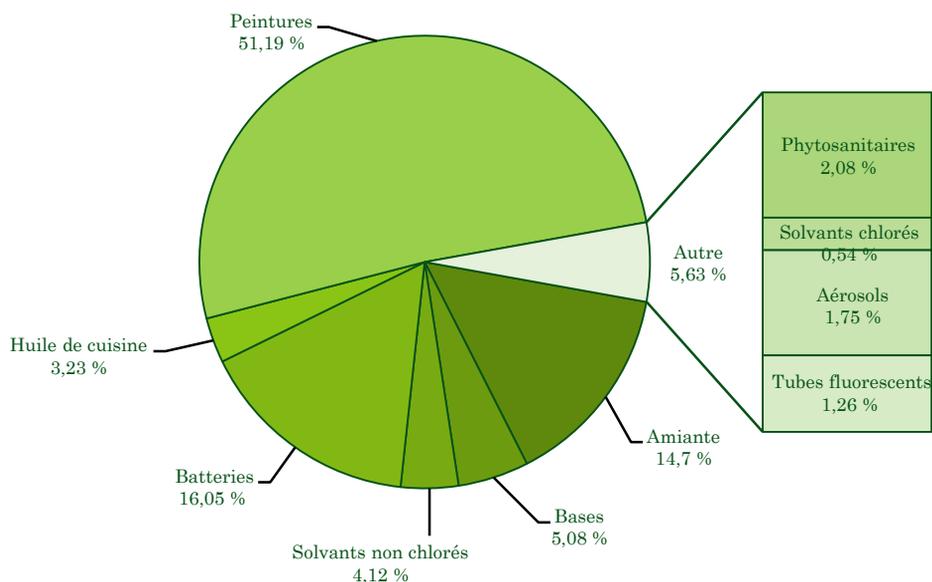
- Les déchets bénéficiant d'une valorisation énergétique : Incinérables, déchets dangereux des ménages.
- Les déchets bénéficiant d'une valorisation matière : papiers, cartons, ferrailles, déchets verts, bois, plastiques, DEEE, verre...
- Les déchets destinés à l'enfouissement : gravats, amiante, placoplâtre ...

Par rapport à 2009, les tonnages faisant l'objet d'une valorisation matière ont augmenté de 5% alors que ceux bénéficiant d'une valorisation énergétique ont baissé de 6%. Ce phénomène n'est pas étranger à la convention signée avec EMMAUS afin que soient valorisés bois et plastiques, qui auparavant étaient déposés dans les bennes « incinérables ».

Tonnages issus des déchetteries en 2010



Typologie des déchets dangereux des ménages



Les D3E sont les déchets d'équipements électriques et électroniques. Les tonnages collectés en 2010 représentent une performance annuelle à l'habitant de **4,3 kg** contre 3,48 kg en 2009. Cette progression est sensible sur toutes les déchetteries et se rapproche de la performance nationale des collectivités locales de 4,7 kg / habitant.

Evolution des tonnages DEEE collectés en déchetterie (en tonnes)

Commune	2008	2009	2010
LONGVIC	79,69	142,64	174,93
MARSANNAY	48,48	63,10	84,34
CHENOVE	120,26	200,67	244,39
DIJON	235,03	306,91	374,60
QUETIGNY	123,61	160,99	188,68

	2009 (tonnes)	2010 (tonnes)	Nombre d'appareils 2010	Progression des flux 2010/2009
--	---------------	---------------	-------------------------	--------------------------------



GEM HF

295,0	326,3	9 141	11%
-------	-------	-------	-----



GEM F

115,9	132,3	2 862	14%
-------	-------	-------	-----



ECRANS

208,2	274,9	14 391	32%
-------	-------	--------	-----



PAM

255,3	333,5	119 089	31%
-------	-------	---------	-----

Total

874,3	1 066,9	144 247	22%
-------	---------	---------	-----

Légende :

GEM HF : Gros électroménager hors froid

GEM F : Gros électroménager froid

PAM : Petits appareils en mélange

Ecrans

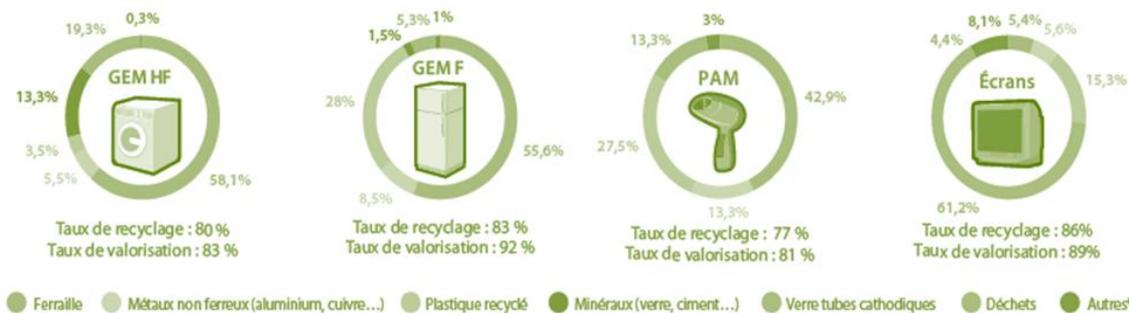
144 247 appareils collectés en 2010



14 391 écrans collectés en 2010

Décomposition des matières obtenues par famille d'appareils.

Les processus industriels permettent de démanteler les appareils puis de séparer les matières obtenues (ferraille, verre, plastique, etc). Un seul but : extraire la matière première secondaire qui permet d'économiser nos ressources naturelles. Par souci de simplification, figurent ici les groupes de matières les plus significatifs.



Ainsi le recyclage des DEEE aura permis en 2010 d'éviter l'émission de **628 tonnes de CO2** et de participer à l'économie de **1144 barils de pétrole brut** !

Et d'extraire puis de neutraliser **173 tonnes** de substances potentiellement dangereuses présentes dans les DEEE.

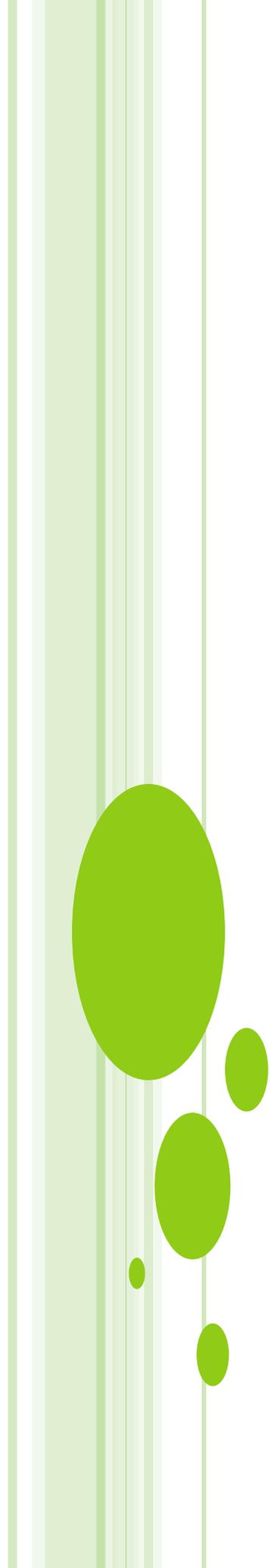


Détail des tonnages collectés en déchetterie pour 2010

DECHETTERIES - 2010	QUETIGNY	DIJON	CHENOVE	MARSANNAY	LONGVIC	TOTAL DECHETTERIES
Entrées de véhicules	70 099	102 418	77 710	36 507	68 712	355 446
Gravats	1 784,22	3 445,90	2 486,07	817,20	1 964,34	10 497,73
Placoplâtre	49,58	132,92	115,62	22,34	65,82	386,28
Amiante					54,04	54,04
TOTAL Non valorisé (tonnes)	1 833,80	3 578,82	2 601,69	839,54	2 084,20	10 938,05
Incinérables	505,78	917,84	501,34	519,96	447,66	2 892,58
Déchets dangereux des ménages (acides, bases, peintures phyto, solvants)	44,13	74,61	66,27	19,33	36,12	240,46
TOTAL Valorisation énergétique (tonnes)	549,91	992,45	567,61	539,29	483,78	3 133,04
- Papier	100,48	210,60	101,72		74,56	487,36
- Cartons	118,10	195,08	113,56		96,98	523,72
- Papier carton mélangés				105,66		105,66
- Bouteilles plastique et ou bouchons	1,50	2,00	1,00	1,00	0,50	6,00
- Ferrailles	219,00	354,86	297,00	105,80	216,82	1 193,48
- Batteries (DDM)	14,84	19,64	13,59	1,90	9,11	59,07
- Filtres à huiles (DDM)	0,39	0,14	0,41	0,15	0,28	1,36
- Huiles de cuisines (DDM)	2,71	2,61	2,80	1,41	2,37	11,88
- Tubes fluorescents (DDM)	0,92	1,28	0,97	0,73	0,78	4,67
- Pneus	10,70	20,72	17,30	11,44	20,22	80,38
- Déchets verts	2 113,38	2 605,14	1 555,76	731,96	1 777,00	8 783,24
Sous-total	2 582,01	3 412,06	2 104,11	960,04	2 198,62	11 256,83
Valorisation des bois et plastiques EMMAUS	631,36	1 228,94	916,90	0,00	593,30	3 370,50
Valorisation des textiles RELAIS	22,86	28,43	18,37	48,02	19,68	137,36
- DEEE - GEM Hors Froid	55,26	111,67	76,06	27,00	56,35	326,35
- DEEE - GEM Froid	22,76	40,74	29,26	12,22	27,29	132,27
- DEEE - Ecran	56,69	94,86	59,44	20,92	42,97	274,88
- DEEE - Pam	53,97	127,33	79,63	24,21	48,32	333,45
Sous-total DEEE	188,68	374,60	244,39	84,34	174,93	1 066,94
- Verre (compté à part avec collecte)	124,55	91,07	42,36	98,23	86,49	442,69
TOTAL Valorisation matière (tonnes)	3 424,92	5 044,02	3 283,76	1 092,41	2 986,53	15 831,62
TONNAGES TOTAUX ISSUS DECHETTERIE hors verre	5 808,62	9 615,29	6 453,06	2 471,23	5 554,51	29 902,71
TAUX DE VALORISATION MATIERE (tonnages valorisés / tonnages totaux) hors verre	58,96%	52,46%	50,89%	44,20%	53,77%	52,94%
TAUX DE VALORISATION ENERGETIQUE (tonnages incinérés / tonnages totaux)	9,47%	10,32%	8,80%	21,82%	8,71%	10,48%

C- Les déchets acceptés et les filières de traitement

DECHETTERIES FILIERES 2010	Prestataires, associations en charge de la collecte	Centres de traitement	Modes d'élimination
Gravats	GODARD	CET CLASSE III du Grand Dijon - 21000 DJON	Enfouissement
Placo plâtre	GODARD	ISOVER PLACO PLATRE - 73 000 CHAMBERY CET CLASSE I - 21270 DRAMBON	Valorisation matière+ Enfouissement
Incinérables	GODARD	UIOM du Grand Dijon 21000 - DJON	Incineration avec valorisation énergétique
Papiers	GODARD	SITA NEGOCE	Valorisation matière
Cartons	GODARD	Papeterie du Doubs - 25220 NOVILLARS	Valorisation matière
Bouchons plastiques et lièges	Association Bouchons pour le Handicapés de Côte d'Or	Divers recycleurs	Valorisation matière
Ferrailles	GODARD	Etablissement GODARD 21000 DJON	Valorisation matière
Pneus	GODARD	CFRC - 21470 BRAZEY EN PLAINE	Valorisation matière + énergétique
Déchet verts	GODARD	COMPOST 21 - 21310 FOUCANGES et LELEDY - 71380 ALLERLIOT via Bourgogne Recyclage	Valorisation matière
Huile de vidange	GODARD	SEVIA - 21470 BRAZEY en PLAINE	Valorisation énergétique
Textiles	RELAIS	RELAIS - 71380 SAINT MARCEL	Réemploi+valorisation matière
Bois et plastiques & divers objets	EMMAUS	EMMAUS - 21490 NORGES	Réemploi & Valorisation matière + énergétique
DEEE	ECOSYSTEME via ENVIE	GEM HF : GODARD - 21300 CHENOVE GEM F : Terecoval - 71310 LA CHAMBRE Ecrans Envie - 21000 DJON PAM : REMONDIS - 10800 SAINT THIBAUT	Réemploi+valorisation matière + énergétique+enfouissement
Déchet dangereux des ménages :			
Acides	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incineration avec valorisation énergétique
Amiante	EDIB	BIPE - 39100 BREVANS	Enfouissement
Bases	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incineration avec valorisation énergétique
Batteries	EDIB	RECYLEX - 69650 VILLEFRANCHE	Valorisation matière
Emballages vides pollués de produits toxiques	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incineration avec valorisation énergétique
Filtres à huile	EDIB	SEVIA-SRRHU - 21470 BRAZEY EN PLAINE	Valorisation matière
Huile de cuisine	EDIB	SARP INDUSTRIES - 78520 LIMAY	Valorisation matière
Peintures	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incineration avec valorisation énergétique
Phyosanitaires/pesticides (hors comburants)	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incineration avec valorisation énergétique
Solvants chlorés	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incineration avec valorisation énergétique
Solvants chlorés, aérosols	EDIB	SOTRENOR - 62710 COURRIERES	Incineration avec valorisation énergétique
Solvants non chlorés	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incineration avec valorisation énergétique



2 – LA DÉCHETTERIE DES PROFESSIONNELS

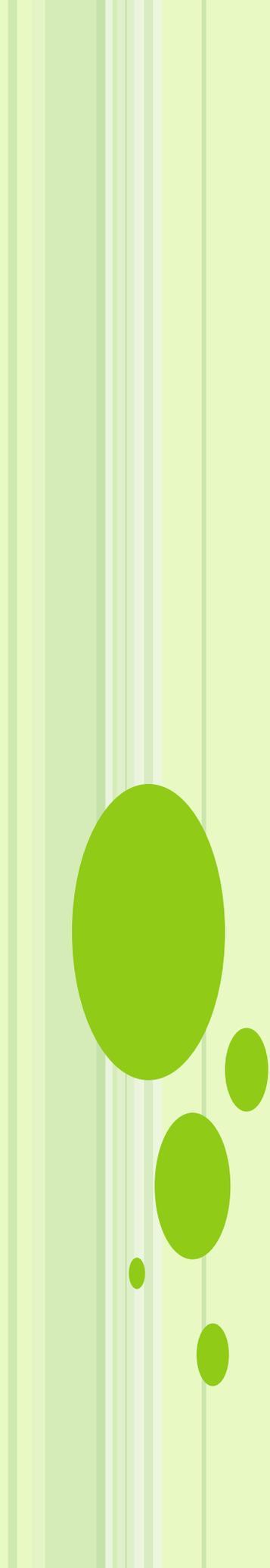
La déchetterie des professionnels, située route de Langres à Dijon (à proximité du Centre de tri), est destinée en priorité aux entreprises et aux artisans.

Elle est gérée par Bourgogne Recyclage qui a signé, le 28 juin 2007 avec le Grand Dijon, un bail emphytéotique pour une durée de 30 ans à la suite d'une procédure originale d'appel à projets lancée par la collectivité.

En 2010, **1626 tonnes de déchets** ont été apportées par les professionnels, soit une baisse de 15 % par rapport à 2009. Cette diminution s'explique essentiellement par la perte du marché public pour le traitement des déchets verts de la Ville de Dijon.

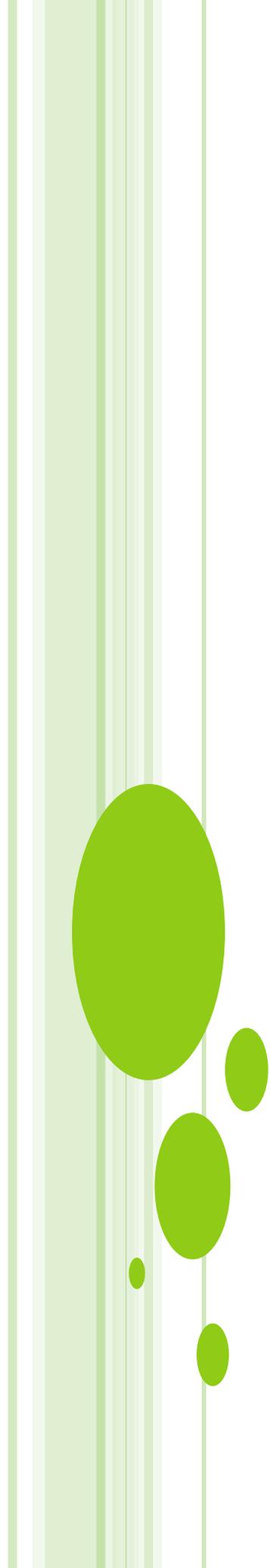
Évolution des tonnages réceptionnés





III – LE TRAITEMENT

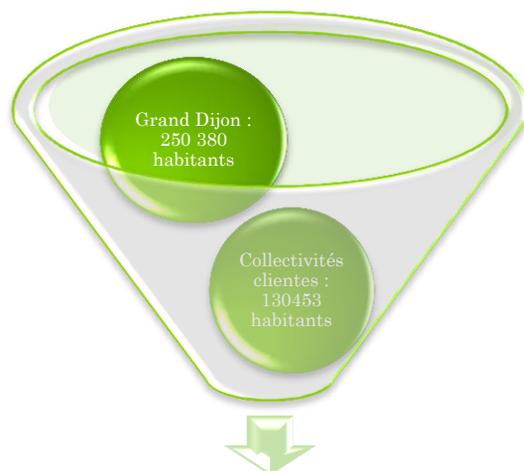
- 1 – L'usine d'incinération des ordures ménagères**
- 2 – Le groupe Turbo-alternateur : GTA**
- 3 – La chaîne de traitement DASRI**
- 4 – Le Centre de tri**
- 5 – Le Centre d'enfouissement technique des déchets inertes**



1 – L’USINE D’INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

- A – Population concernée**
- B – Présentation de l’usine**
- C – Tonnages réceptionnés**
- D – Bilan annuel de l’usine
d’incinération des déchets**
- E – Surveillance des rejets**
- F – Surveillance de l’impact sur
l’environnement**

A- Population concernée



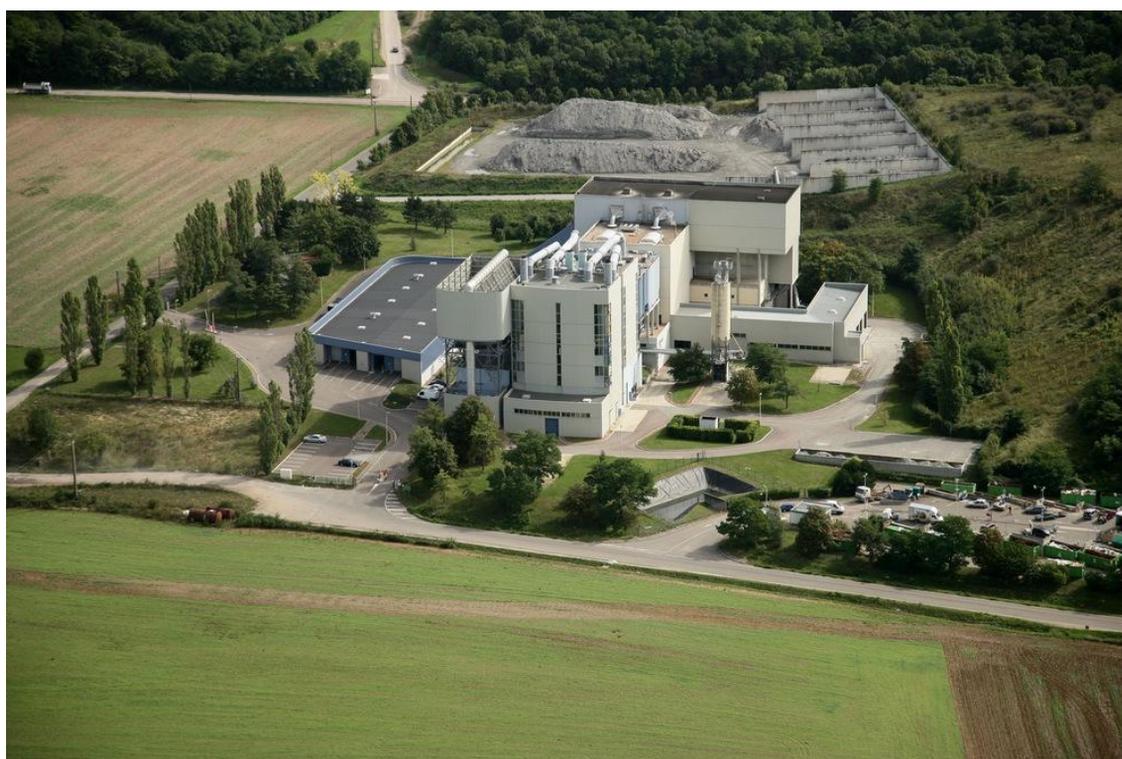
380 833 habitants
représentant
**72 % de la population
de Côte d'Or**

L'usine accueille les déchets ménagers des 22 communes du Grand Dijon et de 240 communes de la Côte d'Or.

B – Présentation de l'usine

L'UIOM du Grand Dijon est une unité performante de traitement des déchets : en effet, elle répond à l'ensemble des prescriptions de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002, et ceci grâce à une série de mises aux normes intervenue entre 1998 et 2007.

Opérationnelle depuis 1975, elle fonctionne en régie directe 24 heures sur 24. Elle est la seule unité de ce type en Côte d'Or. Sa capacité est de **140 000 tonnes par an**.



Engagée dans une démarche Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) depuis 2006, l'usine d'incinération est certifiée ISO 14 001 depuis juin 2008.

L'audit de suivi qui a eu lieu en juin 2010 a confirmé la certification, attestant de l'engagement du Grand Dijon dans sa volonté de diminuer ses impacts sur l'environnement et de garantir une qualité d'exploitation exemplaire à ses habitants et à ses clients. C'est un gage de respect des politiques communes sur le développement durable.



Le Grand Dijon met en œuvre une politique environnementale qui comprend les axes d'amélioration de la norme ISO 14001, c'est-à-dire :

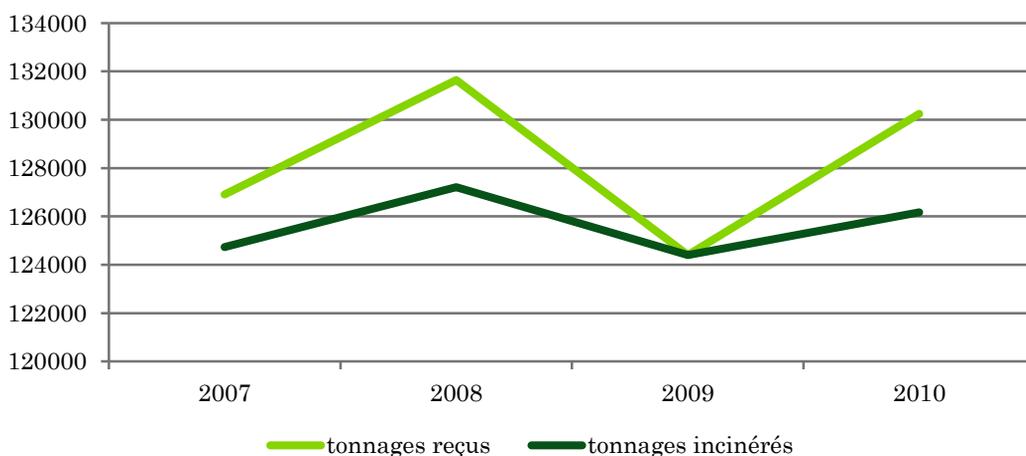
- un engagement vers un principe d'amélioration continue ;
- un engagement pour la prévention des pollutions générées par le site ;
- un engagement de conformité du site aux exigences légales;
- un engagement de formation de ses personnels.

Véritable unité industrielle, elle se doit d'être irréprochable dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité. Document Unique, Plan des Opérations Internes, Manuel Sécurité, Plans de prévention etc... sont mis à jour régulièrement par un ingénieur QSE.

C - Tonnages réceptionnés

	2008	2009	Evolution 09/08	2010	Evolution 09/10
Grand Dijon et communes collectées par SEFS	78100	72015	-7,79	72303	0,40
Collectivités clientes	24637	27629	12,14	29608	6,68
Entreprises	14289	13435	-5,98	16475	18,45
Incinérables issus des déchetteries et des encombrants	8499	5071	-40,33	5700	11,04
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	3273	3403	3,97	3209	-6,05
Déchets issus de médicaments	315	328	4,13	405	19,01
Refus de tri (Centre de tri du Grand Dijon)	2532	2524	-0,32	2540	0,63
	131645	124405	-5,50	130240	4,48

Evolution des tonnages reçus et incinérés



Après une baisse significative des tonnages entrants en 2009, les tonnages de 2010 reviennent au niveau de l'activité enregistrée en 2008.

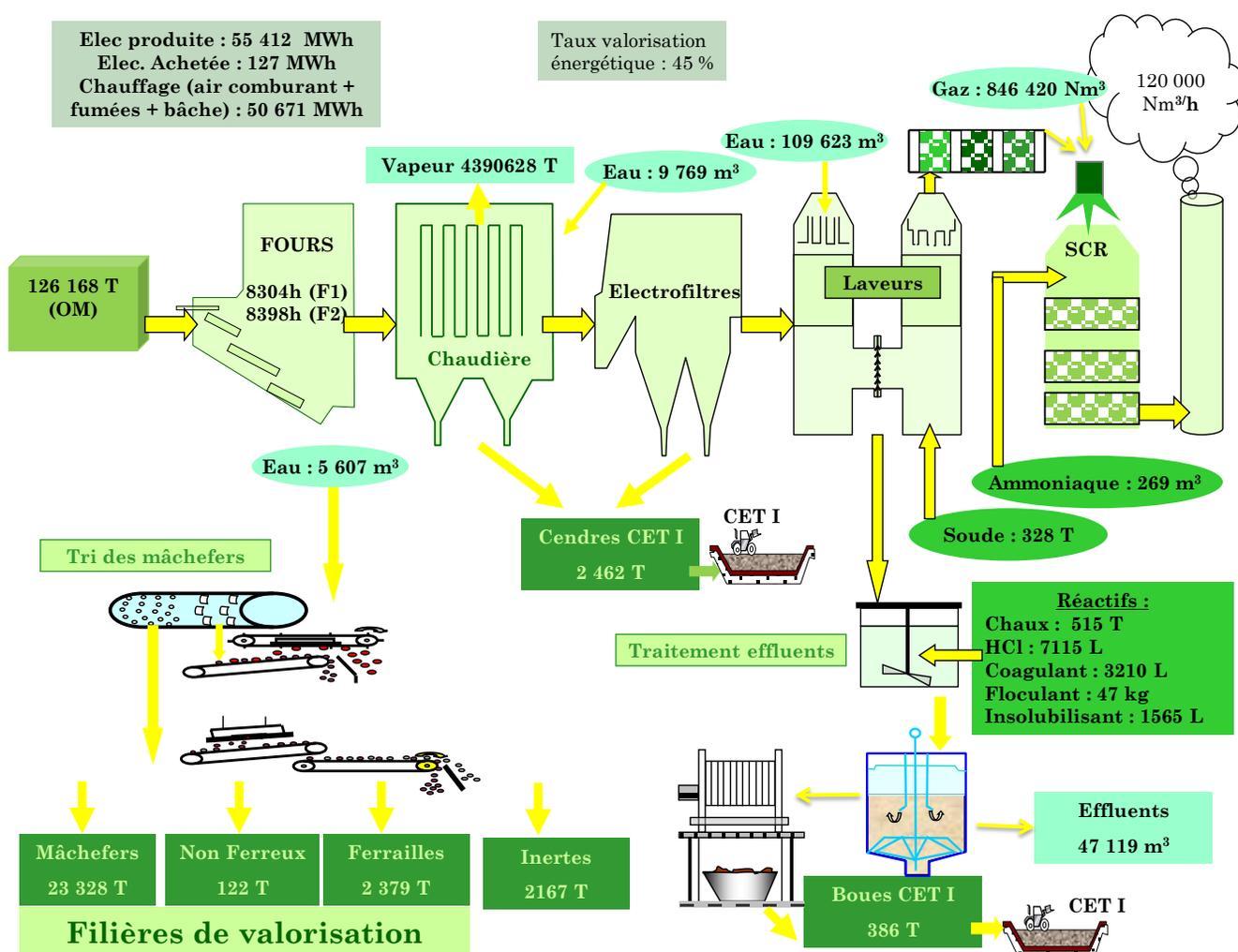
D - Bilan annuel de l'usine d'incinération des déchets

Le taux de fonctionnement des fours de l'usine a été sur l'année de 95 %, soit environ 8350 heures sur chaque four. La productivité moyenne a été de 7,55 tonnes par heure de fonctionnement.

Comme chaque année, l'UIOM a été en arrêt technique :

- ❖ 2 semaines en Avril qui ont permis de réaliser notamment des travaux de fumisterie ainsi que le remplacement d'un bruleur,
- ❖ 2 semaines en Juin afin d'effectuer, outre les travaux de fumisterie habituels, des travaux sur les électrofiltres, le remplacement du quench et la maintenance du GTA
- ❖ 3 semaines en Octobre pendant lesquels ont été fait les travaux sur les grilles des fours, la réparation des laveurs de la ligne 2 du four.

Le schéma ci-dessous décrit le fonctionnement de l'usine d'incinération et donne un bilan des ressources nécessaires au fonctionnement annuel.



Chaque sous-produit solide sortant de l'usine d'incinération est orienté vers les filières adaptées en valorisation ou en traitement.

Après criblage, les mâchefers sont orientés vers un **séparateur magnétique** et une machine à courants de Foucault permettant ainsi l'extraction des métaux ferreux et non ferreux qui sont réintroduits en aciérie et en industrie de l'aluminium.

Les mâchefers sont ensuite stockés sur une aire de maturation. Après amélioration de leurs caractéristiques physico-chimiques, ils seront utilisés comme remblais en techniques routières (sous-couche de parking de la piscine olympique par exemple).



Séparateur magnétique

Tableau récapitulatif des produits issus de l'incinération

	Tonnages			Evolution	
	2008	2009	2010	2009/2008	2010/2009
Matières valorisées					
Ferrailles	2554	2463	2379	-3,56%	-3,41%
Non ferreux	137	160	122	16,79%	-23,75%
Mâchefers	29304	23873	23328	-18,53%	-2,28%
Matières stockées par enfouissement					
Inertes issus du tri des mâchefers	2796	2462	2167	-11,95%	-11,98%
Cendres	2698	2492	2462	-7,64%	-1,20%
Boues	298	324	386	8,72%	19,14%
TOTAL DES PRODUITS ISSUS D'INCINERATION	37787	31774	30844	-15,91%	-2,93%

L'UIOM produit des déchets dits « ultimes ». Il s'agit :

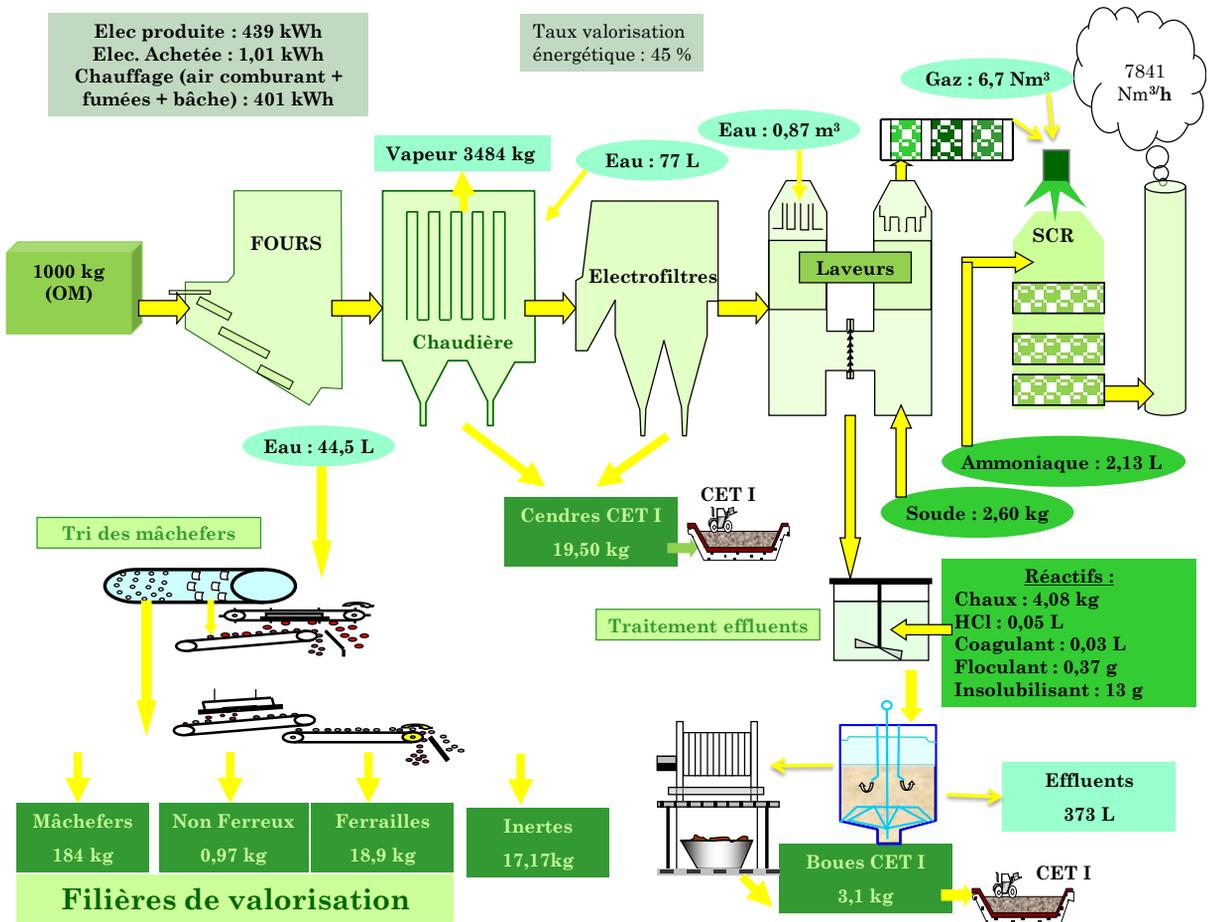
- des cendres volantes captées par des filtres,
- des gâteaux de filtration (ou boues) issus de la station de traitement physico-chimique des effluents liquides.

Ces déchets sont dirigés en centre d'enfouissement technique de classe I.

Le Saviez-vous ?

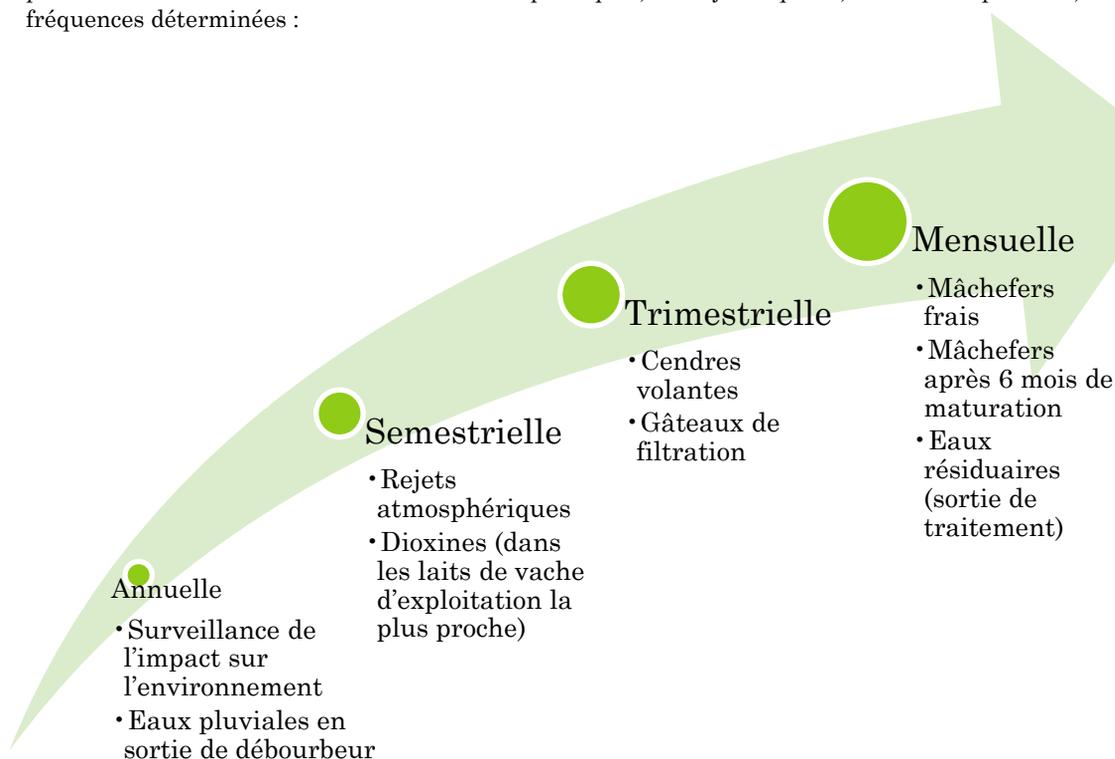


Le tableau ci-après détaille le bilan de fonctionnement de l'usine pour une tonne d'ordures ménagères incinérés



E - Surveillance des rejets

Installation classée pour la protection de l'environnement, l'UIOM fait l'objet d'une surveillance périodique ou continue de ses rejets liquides ou gazeux. L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter prescrit des contrôles sur les émissions atmosphériques, les rejets aqueux, les déchets produits, selon des fréquences déterminées :



Les valeurs mesurées en sortie du traitement des rejets atmosphériques et liquides sont très largement inférieures aux seuils réglementaires en vigueur.

Les limites extérieures des toiles présentées ci-après représentent les valeurs réglementaires, les points verts représentent les résultats des analyses. Les valeurs sont exprimées en mg/Nm³ sauf les dioxines qui sont en ng/Nm³. Ces valeurs sont comparées aux valeurs de l'arrêté ministériel du 20/09/2002.

Les analyses portent sur les rejets gazeux suivants :

HCl : acide chlorhydrique

SO₂ : dioxyde de soufre

HF : acide fluorhydrique

NO_x : oxydes d'azote

NH₃ : ammoniaque

Cd : cadmium

COT : carbone organique total

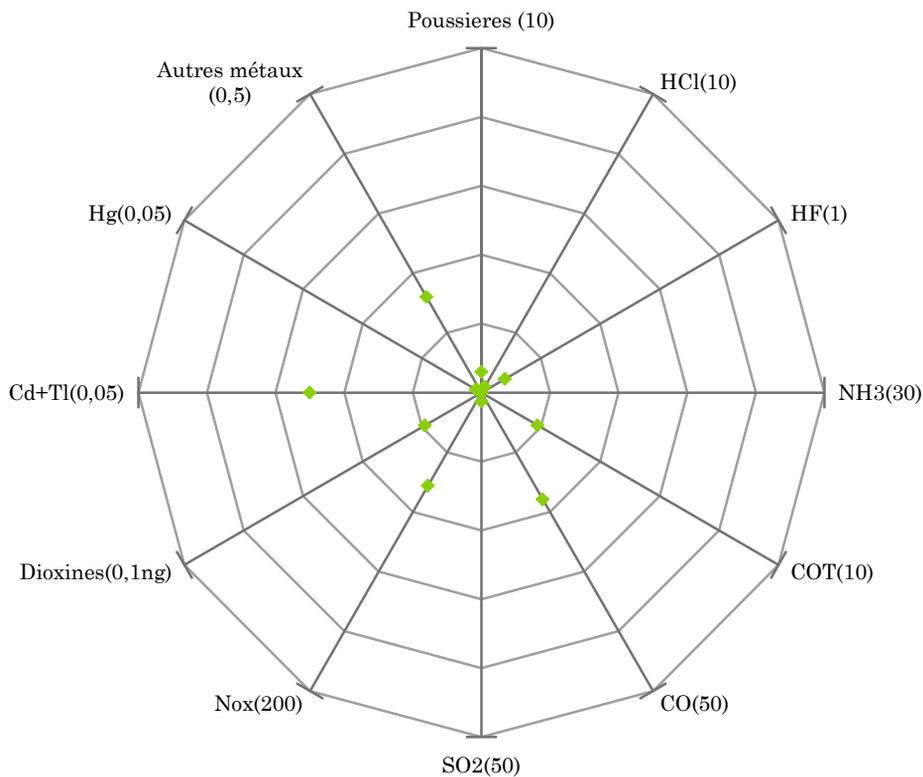
Tl : thallium

CO : monoxyde de carbone

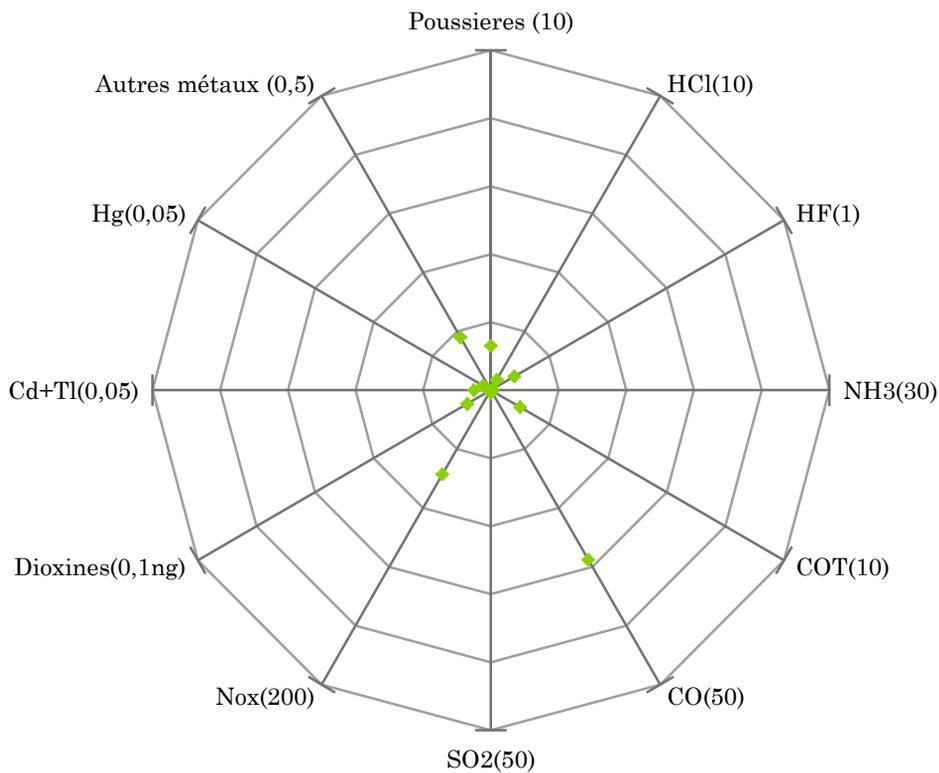
Hg : mercure

En plus des mesures en continu, comme le prévoit la réglementation, les deux lignes des fours ont fait l'objet de deux campagnes d'analyses en juin et en décembre par un organisme accrédité COFRAC.

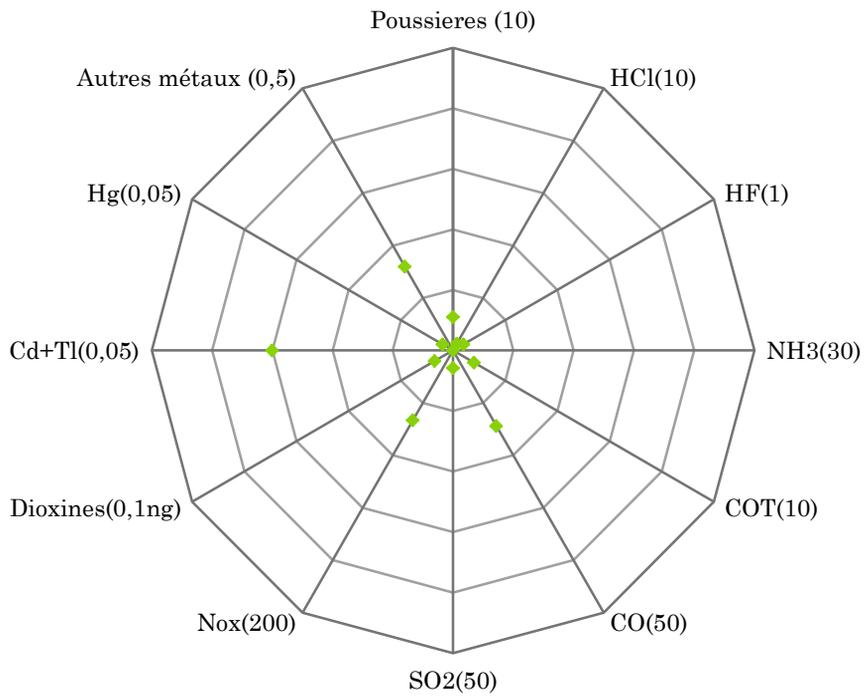
Analyses fumées Ligne 1 - Juin 2010



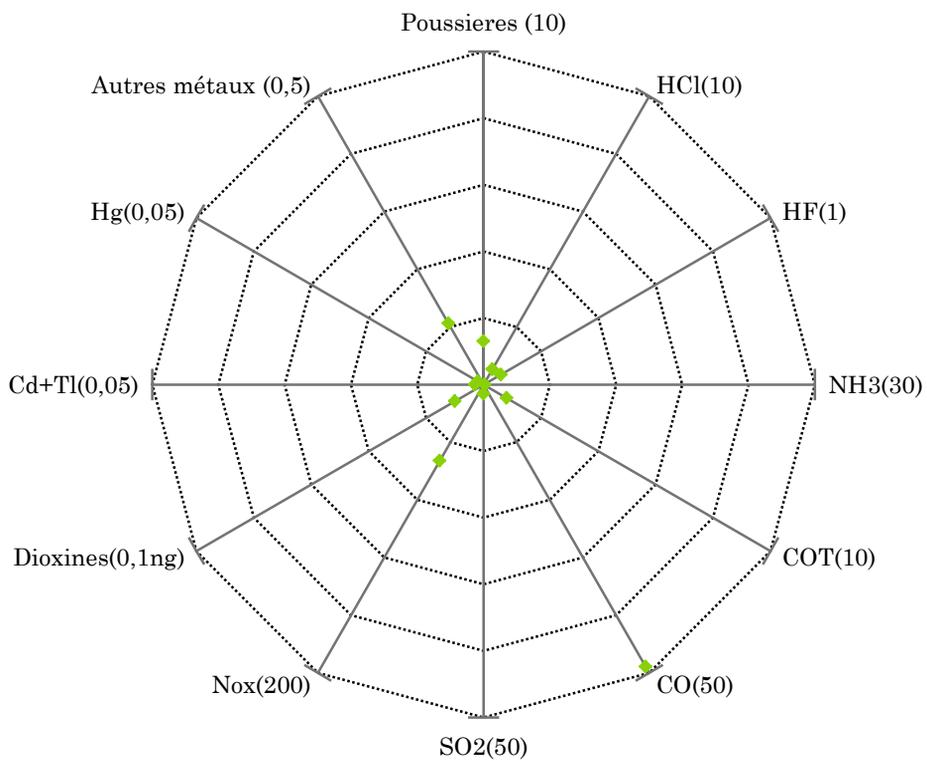
Analyses fumées Ligne 1 - Décembre 2010



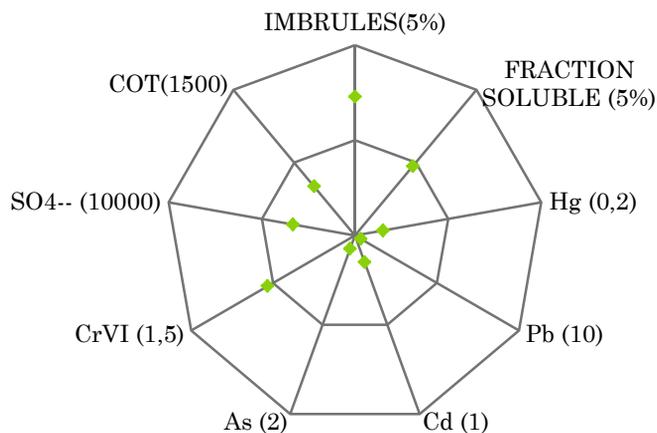
Analyses fumées Ligne 2 - Juin 2010



Analyses fumées Ligne 2 - Décembre 2010

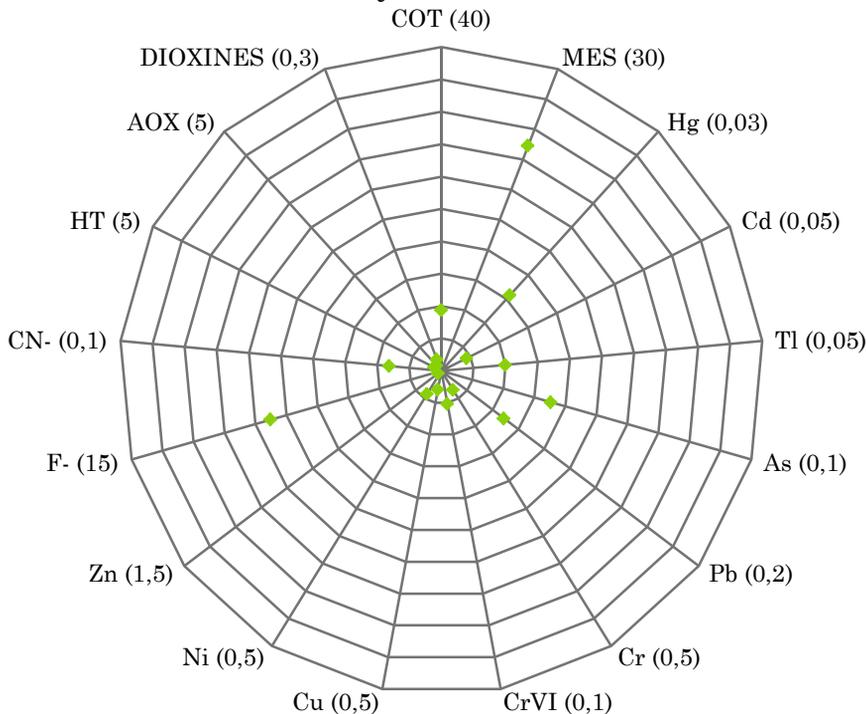


Analyses mâchefers 2010



Représentation graphique des analyses des mâchefers maturés (moyenne 2010), avant valorisation en technique routière (seuils définis par la circulaire du 9 mai 1994)

Analyses effluents 2010



Légende :

AOX = organohalogènes absorbables
 As = arsenic
 Cd = cadmium
 CN = cyanures
 Co = cobalt
 COT = carbone organique total
 Cr = chrome
 Cr VI = chrome VI
 Cu = cuivre
 F- = fluorures
 Hg = mercure
 HT = hydrocarbure total
 MES = matières en suspension
 Ni = nickel
 NOx = oxyde d'azote
 Pb = plomb
 Sb = antimoine
 SO2 = dioxyde de soufre
 Tl = thallium
 V = vanadium
 Zn = zinc

Les mesures effectuées montrent que les teneurs en polluants sont très faibles pour la quasi-totalité des polluants

F - Surveillance de l'impact sur l'environnement

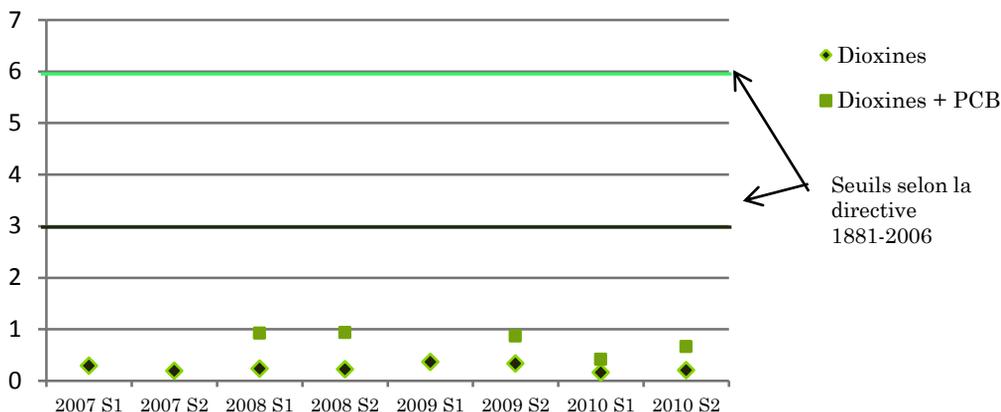
1 – Mesures de dioxines dans le lait de vache

Conformément à l'arrêté préfectoral, des mesures ont été réalisées dans le lait des vaches de l'Elevage CHAUME de Savigny-le-Sec (exploitation la plus proche du site) :

- Dioxines : 0,16 pg / g de matière grasse en juin 2010
0,20 pg / g de matière grasse en novembre 2010
- Dioxines + PCB : 0,41 pg / g de matière grasse en juin 2010
0,66 pg / g de matière grasse en novembre 2010

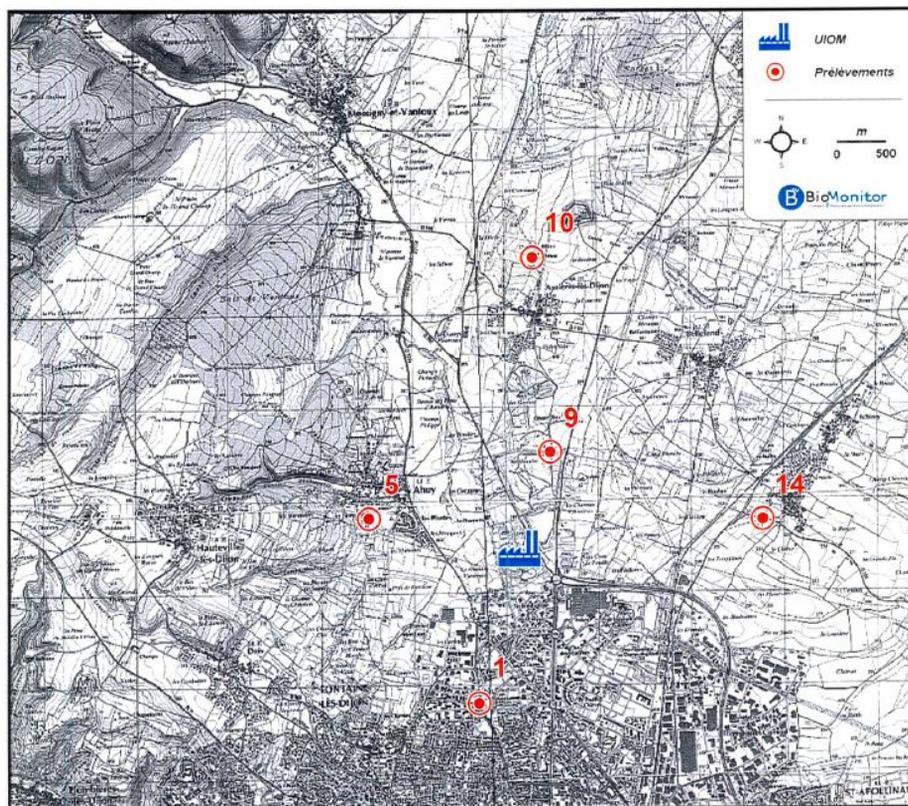
pg : picogramme, 1pg= 10⁻¹²g

Evolution Dioxines et PCB dans le lait de vache



2 – Analyse des bryophytes terrestres

Depuis 2006 et en accord avec la DRIRE, il a été mis en place un programme de surveillance des impacts de l'usine sur l'environnement avec indicateurs biologiques. Pour ce faire, il a été choisi de mettre en œuvre une méthode de suivi consistant à analyser des mousses (bryophytes terrestres), sur 5 sites à proximité de l'usine afin de connaître l'impact de celle-ci sur son environnement, et plus précisément les retombées des dioxines/furanes et des métaux lourds.



a) Mesures des retombées atmosphériques de dioxines et de furannes

PCDD/F ^(a) Pg OMS-TEQ/g de MS	Station 1 Fontaine-les- Dijon	Station 5 Ahuy - Sud	Station 8 Nord UIOM	Station 10 Asnières	Station 14 Ruffey-les- Echirey
Automne 2010	0,51	0,36	0,46	0,47	0,53
Référence	0,60 pg/g OMS-TEQ				
Seuil de retombées	2,00 pg OMS-TEQ/g de MS				

^(a) La concentration en PCDD/F exprimée en OMS-TEQ est calculée sur la base des équivalents de toxicité proposés par l'OMS en prenant en compte les valeurs des limites de détection.

^(b) Seuil au-delà duquel un phénomène significatif de retombées peut être diagnostiqué dans l'environnement du site.

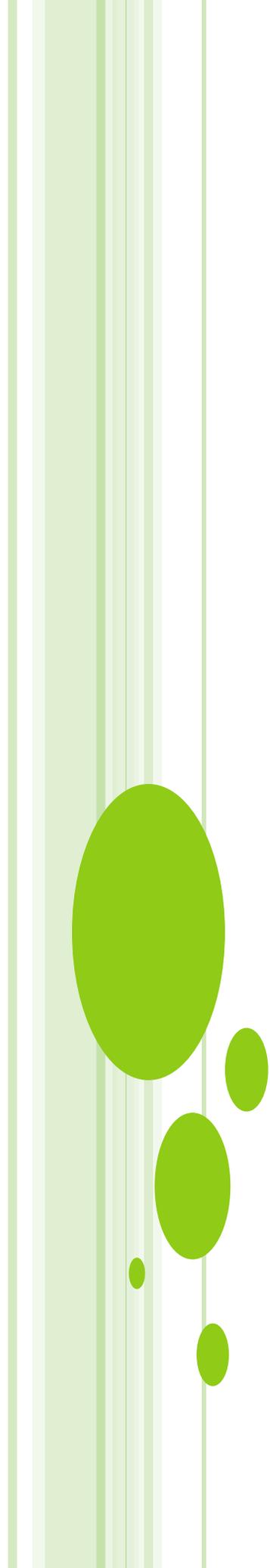
Sur les 5 points de contrôle, la valeur maximale relevée concernant les dioxines/furanes est de 0,53 pg/g de matière sèche. Par comparaison, la valeur moyenne en France en zone non polluée est de 0,6 sachant que la valeur au-delà de laquelle on estime qu'il y a des retombées significatives de pollution est fixée à 2 pg/g de matière sèche.

b) Mesures des retombées des métaux lourds

Métaux lourds	Valeur maxi sur les 5 stations en 2010	Valeur moyenne en France en zone non polluée	Seuil de retombée
AS (Arsenic)	0,82	0,3	3,75
Cd (Cadmium)	0,1	0,2	0,53
Cr (chrome)	2,4	1,7	13,6
Cu (Cuivre)	6,4	6,4	16,3
Hg (Mercure)	0,04	0,07	0,16
Ni (Nickel)	1,7	2,3	7,1
Pb (plomb)	4	5,7	18,6
V (Vanadium)	3,4	2,9	17

Les métaux lourds relevés dans les bryophytes sont mesurés et exprimés en µg/g de matière sèche.

L'analyse des 8 éléments pris en considération ne révèle pas de phénomène significatif de retombées atmosphériques par le biais de la méthode employée, et cela pour l'ensemble des stations de mesure.



2 – LE GROUPE TURBO- ALTERNATEUR

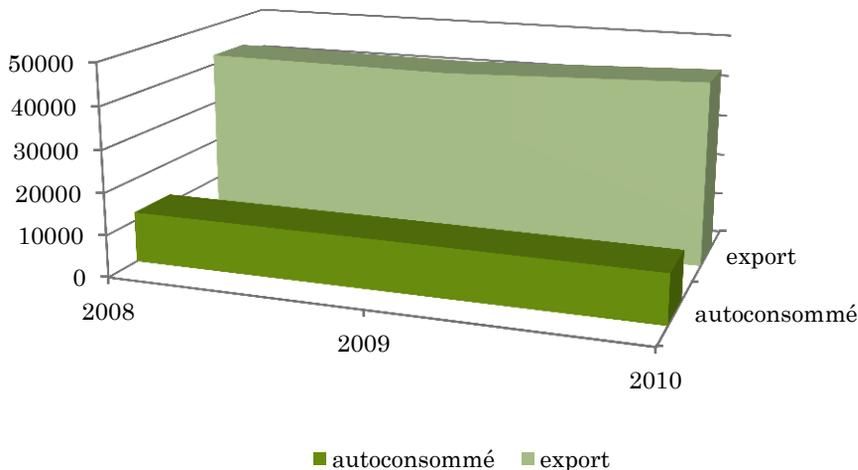


Afin d'optimiser la valorisation énergétique de l'usine, le Grand Dijon a fait le choix d'adjoindre à sa vocation d'éliminer des déchets celle de valoriser l'énergie produite par leur combustion.

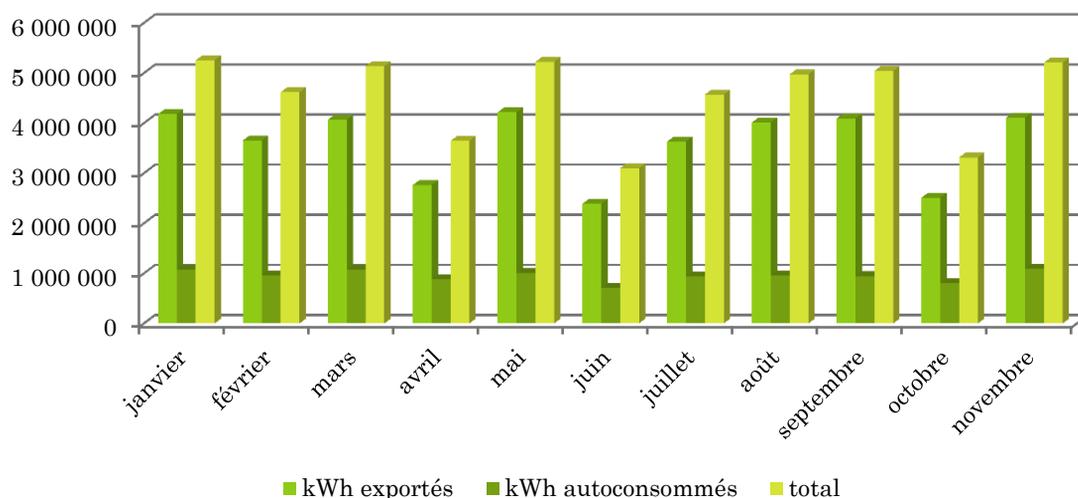
Cette valorisation est intéressante pour trois raisons principales :

- ✓ c'est une source d'énergie « renouvelable ». Après le tri et le recyclage des emballages, des journaux-magazines, la récupération des déchets encombrants et toxiques, le compostage des déchets verts, il reste une fraction importante de déchets qui ne peut pas être transformée en nouveaux produits. Ces déchets peuvent donc produire de l'énergie par incinération avec valorisation énergétique,
- ✓ c'est une énergie dont le coût est faible,
- ✓ c'est une source d'énergie qui contribue à la réduction de l'effet de serre et qui permet ainsi de réduire l'utilisation des combustibles fossiles traditionnels (charbon, pétrole, gaz naturel...).

Evolution de la production d'électricité (export et autoconsommé) en MWh



Production Electrique du Groupe Turbo-Alternateur en 2010



Depuis 2006, le groupe turbo-alternateur transforme la vapeur produite par la combustion des déchets en électricité revendue à EDF.

En 2010, 55 412 MWh ont été produits (soit 439 kWh / tonne incinérée) dont 11 593 MWh ont été auto-consommés et : 43 819 MWh ont été revendus.



50 671 MWh ont été valorisés sous forme d'énergie thermique consommé dans le process de l'usine.

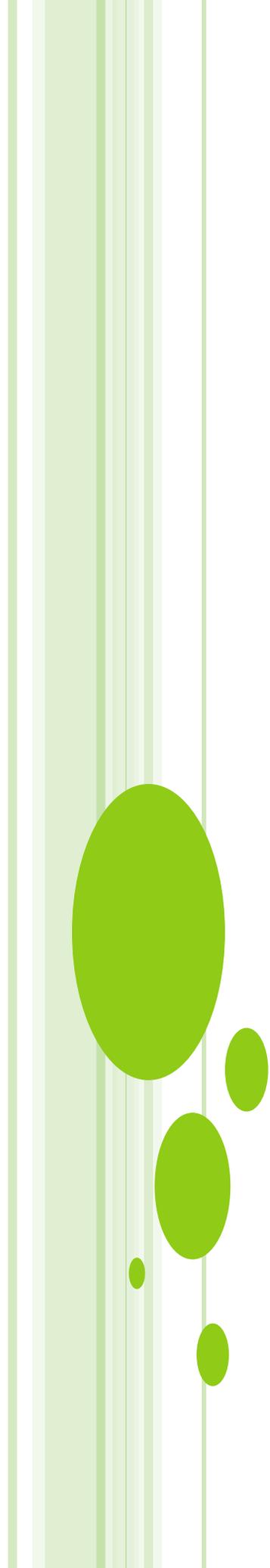
De plus, le taux de valorisation énergétique global avoisine 45 %, ce qui est exemplaire pour une installation de ce type.

La gestion du groupe Turbo-Alternateur fait l'objet d'un budget annexe.

Le Saviez-vous ?



L'énergie produite par l'incinération de 5 tonnes d'ordures ménagères correspond à la consommation moyenne d'électricité d'une famille de 4 personnes *



3 – LA CHAÎNE DE TRAITEMENT DASRI

Le Grand Dijon a implanté sur son usine d'incinération une unité de traitement des DASRI d'une capacité de **6000 t/an**.

Cette unité de traitement permet de se conformer au Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (PREDAIS), qui prévoit «la création d'une unité de traitement des DASRI sur l'axe Dijon-Chalon et d'une capacité minimum de 3000 tonnes par an pour éliminer le gisement bourguignon et celui des départements limitrophes», et les limiter les transports des DASRI, donc les coûts associés ainsi que les impacts sur l'environnement.

De plus, l'intérêt de cette unité est de limiter les rejets atmosphériques et la production de déchets ultimes grâce à une usine d'incinération performante et répondant à des normes des plus contraignantes.



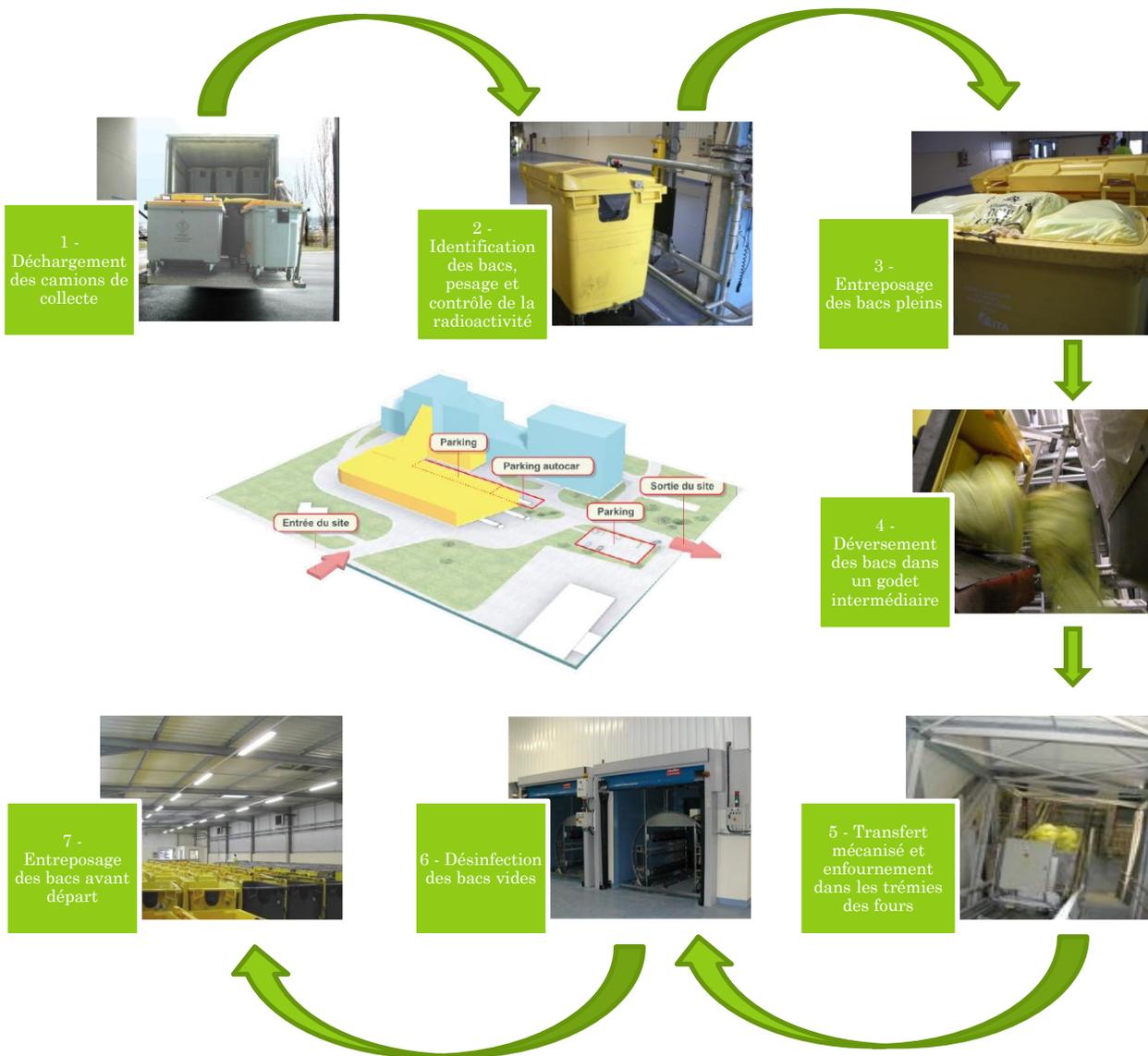
Evolution des tonnages reçus au DASRI

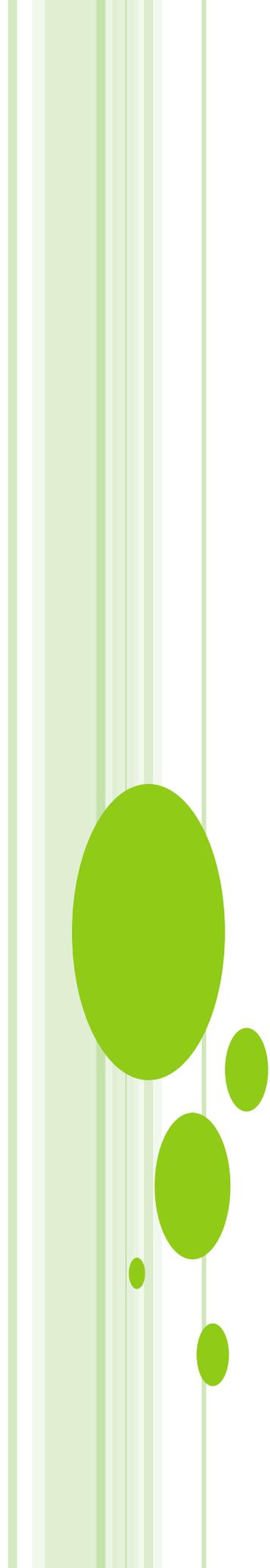


Globalement, les tonnages de DASRI incinérés ont baissé de 6 % par rapport à 2009 avec **3209 tonnes** et atteignent les valeurs enregistrées en 2008.

De la même façon que le GTA, l'unité de traitement des DASRI fait l'objet d'un budget annexe avec le Centre d'Enfouissement Technique.

Process de l'unité DASRI





4 – LE CENTRE DE TRI

A – Présentation générale

B – Suivi des tonnages entrants

C – Evolution du gisement entrant

**D – Analyse du fonctionnement du
centre de tri**

E – Valorisation et bilan environnemental

A - Présentation générale

Dans ce centre, l'un des plus moderne de France, d'une superficie de 5 000 m²



Les déchets sont séparés par matière :

- ✓ cartons
- ✓ cartonnettes
- ✓ emballages pour liquides alimentaires,
- ✓ bouteilles en plastique,
- ✓ aluminium,
- ✓ acier
- ✓ les papiers, journaux, revues et magazines

puis mis en balles

Et expédiés vers des filières de recyclage des emballages

Le Centre de tri des déchets ménagers issus des collectes sélectives (bac à couvercle jaune) du Grand Dijon a été inauguré le 14 novembre 2007. Il est situé au nord de Dijon, 10 route de Langres.

Il est destiné, comme son nom l'indique, à trier, mais aussi à orienter vers les filières de recyclage, les emballages tels que les cartons, les cartonnettes, les emballages pour liquides alimentaires (tétrapack), les bouteilles en plastique (PET, PEHD), l'aluminium, et l'acier ainsi que les papiers tels que les gros magazines (papiers blancs, enveloppes ...), les journaux, les revues et les magazines (JRM).

Cet équipement répond aux besoins du bassin de population de l'agglomération dijonnaise ainsi qu'à ceux de collectivités voisines pouvant s'y rattacher. Son exploitation est confiée à SITA Centre Est Valorisation, devenu Val'Aura fin 2010. Un volet insertion a été intégré au dispositif par le biais de l'entreprise IDEES 21.

Au total, l'activité du centre de tri a représenté **75 027 heures travaillées** dont plus de 66 % au titre de l'insertion.

De par sa haute technologie, le centre de tri fait l'objet de nombreuses visites : en 2010, **2422 personnes** sont venues le visiter dont 64 % de visites scolaires.

Le débit moyen de la chaîne de tri est de **8,6 tonnes par heure**, le taux d'utilisation du centre de tri est de 92,58% (temps de fonctionnement réel/temps maximum d'utilisation). En 2010, le centre de tri a reçu près de **15 645 tonnes** de déchets collectées sur le périmètre du Grand Dijon, et près de **6110 tonnes** provenant de collectivités clientes extérieures.

B – Suivi des tonnages entrants

1 – Tonnages collectés en porte à porte sur le Grand Dijon

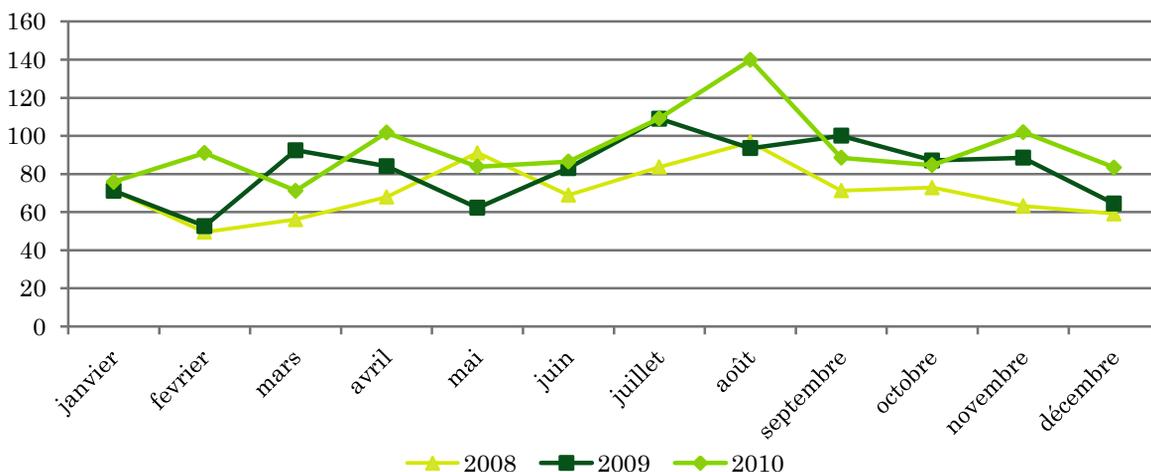


On note que le tonnage se maintient d'une année sur l'autre et que le creux enregistré en août a tendance à se réduire.

Ce tonnage entrant correspond à environ 50 kg/an/habitant de déchets recyclables (hors refus).

Cette moyenne est largement supérieure à la moyenne nationale sur la même typologie d'habitat estimée à 27 kg/an/habitant par Eco-Emballage/ADELPHE en 2009.

2 – Tonnages issus des déchetteries du Grand Dijon



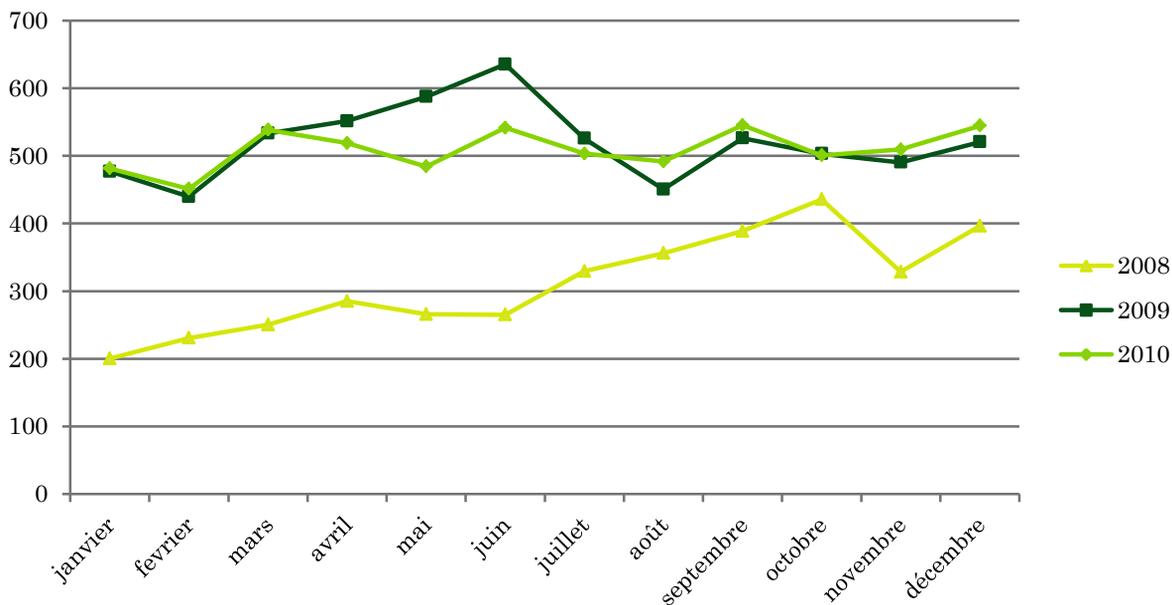
Les tonnages en provenance des déchetteries du Grand Dijon ont augmenté de près de 13 % entre 2009 et 2010 et de plus de 30 % depuis 2008.

Les apports mensuels sont relativement réguliers sur l'année, entre 80 et 100 tonnes par mois hormis une pointe à 140 tonnes en août.

3 – Tonnages issus collectivités extérieures

On peut noter une stabilisation des tonnages entre 2009 et 2010. Les variations observées correspondent à de nouvelles collectivités ou à l'apport de tonnes par SITA en délestage du centre de tri de Torcy notamment pour les pointes de mai et juin 2009.

Pour mémoire, les collectivités venant au centre de tri sont la Communauté de Communes d'Auxonne Val de Saône, le SMICTOM de la Plaine Dijonnaise, la Communauté de Communes du Sud Dijonnais, le Syndicat mixte de la Haute Côte d'Or et la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin.



4 – Tonnages passage chaîne de tri et conditionnement direct

En 2010, ce sont donc **20 240 tonnes** qui ont été triées sur le centre de tri communautaire. Pour mémoire 20 374 tonnes avaient été triées en 2009.

Le passage chaîne concerne l'ensemble des entrants à l'exception des tonnages :

- des déchetteries du Grand Dijon,
- des JRM de Gevrey-Chambertin,
- des déchetteries de la Communauté de Commune d'Auxonne

soit environ **1 515 tonnes** qui sont conditionnées directement sans tri.

C – Evolution du gisement entrant

1 – Analyse du gisement selon les caractérisations

Chaque année, le titulaire du marché « tri des déchets recyclables » a en charge la réalisation des caractérisations des déchets entrants sur le centre de tri. Ces caractérisations permettent d'avoir une idée qualitative des déchets entrants dans le centre de tri afin de mesurer ainsi la qualité du geste de tri des administrés.



Sur le territoire du Grand Dijon, il existe 47 secteurs de collecte qui servent de référence pour les caractérisations. Les résultats des caractérisations font l'objet d'une pondération prenant en compte le nombre d'habitants et la typologie d'habitat (collectif, pavillonnaire, mixte ou hyper centre).

Les caractérisations, réalisées sous la norme AFNOR n° XP X30-437, permettent de connaître la composition des flux de collecte sélective, les tonnages triés par matériaux, d'avoir des indications sur la nature des refus afin d'améliorer la qualité du tri à la source.

Caractérisations : composition moyenne des déchets du Grand Dijon avec pondération

Matériaux	Moyenne pondérée 2008	Moyenne pondérée 2009	Moyenne pondéré 2010
Plastique PET Foncé	0,90%	0,87%	0,80%
Plastique PET Clair	3,70%	3,15%	3,20%
Plastique PEHD	2,10%	2,06%	2,40%
Acier	2,40%	2,68%	2,70%
Aluminium	0,30%	0,23%	0,30%
Tetra (briques)	1,20%	1,35%	1,40%
Emballages ménagers recyclables	23,30%	20,20%	20,30%
Refus	16,40%	14,88%	13,90%
Gros de magasin (papiers)	8,90%	15,45%	6,60%
Journaux, revues magazines	40,90%	39,13%	48,60%



Refus de tri que l'on ne devrait pas trouver dans les bacs de déchets recyclables

Le gisement entrant présente une grande stabilité au cours des années. Le point à noter est l'impact de la communication et des consignes de collecte sur les refus de tri. Ces derniers ont baissé de 2,5% en 2 ans et représentent environ 14% des entrants en 2010.

A titre de comparaison le taux de refus moyen en France en 2009, tous milieux confondus, était de 23%.

Le geste de tri des habitants du Grand Dijon est donc d'une qualité largement supérieure à la moyenne française.

Les fortes variations des taux de JRM et de Gros de magasin ne sont pas interprétables du fait de la variabilité de classement entre ces deux catégories selon les personnes réalisant les caractérisations.

Le taux moyen de ces deux catégories cumulées a augmenté de 0,6% entre 2009 et 2010.

D – Analyse du fonctionnement du centre de tri

Le centre de tri est équipé d'un système de suivi de la production assistée par ordinateur qui fournit en continu les données de fonctionnement en termes de débit entrant sur la chaîne, de tonnages triés par catégories et des temps d'utilisation du centre de tri.

L'évolution des taux de JRM et de Gros de magasin est directement imputable au centre de tri et à son process.

Des modifications réalisées sur le trommel en 2 phases courant février-mars 2010 ont impacté ces flux. Constatant une « perte » importante de JRM sur le tapis des Gros de Magasin, le titulaire du marché a procédé à la réduction des mailles du trommel. Cette modification permet de valoriser environ 5% de JRM en plus.

Avec un taux d'utilisation minimum de plus de 93% sur 2010 et en moyenne à 95,3 %, le centre de tri fonctionne quasiment en continu. Cette donnée est le signe de la très bonne santé des équipements et la preuve d'un entretien de qualité.



E – Valorisation et bilan environnemental

Dans le cadre du contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers conclu avec la société agréée ADELPHÉ pour la période 2007-2012, le Grand Dijon a délibéré pour céder les matériaux collectés sélectivement et triés selon trois modalités de reprise :



La garantie de reprise :

Adelphe a désigné au Grand Dijon le repreneur de chaque matériau. Les prix de reprise sont totalement encadrés.

Le Grand Dijon a choisi cette solution pour le **verre** repris par Saint-Gobain Emballages (Saône-et-Loire et Allier), les **cartons et les cartonnettes** (EMR) repris par Papeteries du Doubs et les **briques alimentaires** (ELA) repris par REVIPAC.

La reprise garantie :

Le Grand Dijon a choisi après consultation le repreneur de chaque matériau tout en bénéficiant des garanties contractuelles offertes par les organisations professionnelles de la valorisation qui labellisent les opérateurs (pas de prix négatif).

Le Grand Dijon a choisi cette formule pour **l'acier et l'aluminium** repris par les Etablissements GODARD et les **plastiques** (PET clair, PET foncé, PEHD) repris par Centre-Est Valorisation.

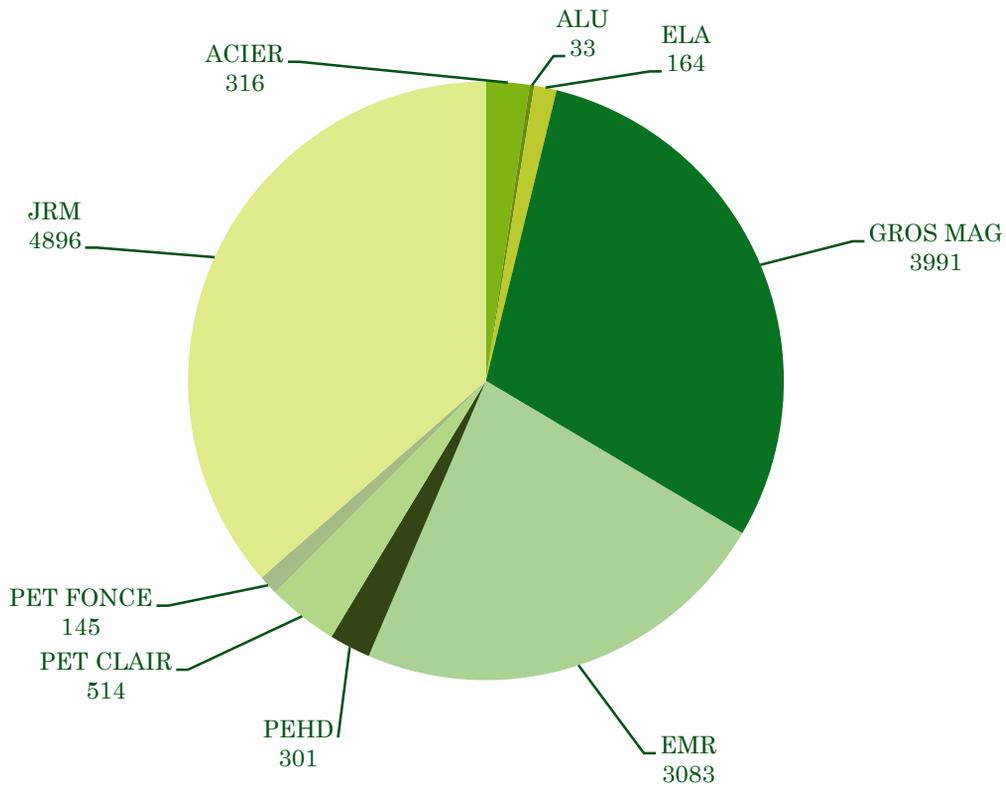
La reprise directe :

Le Grand Dijon a choisi le repreneur en négociant librement les clauses du contrat de reprise. Dans ce cas de figure, les prix de reprise ne sont pas encadrés (prix négatif possible).

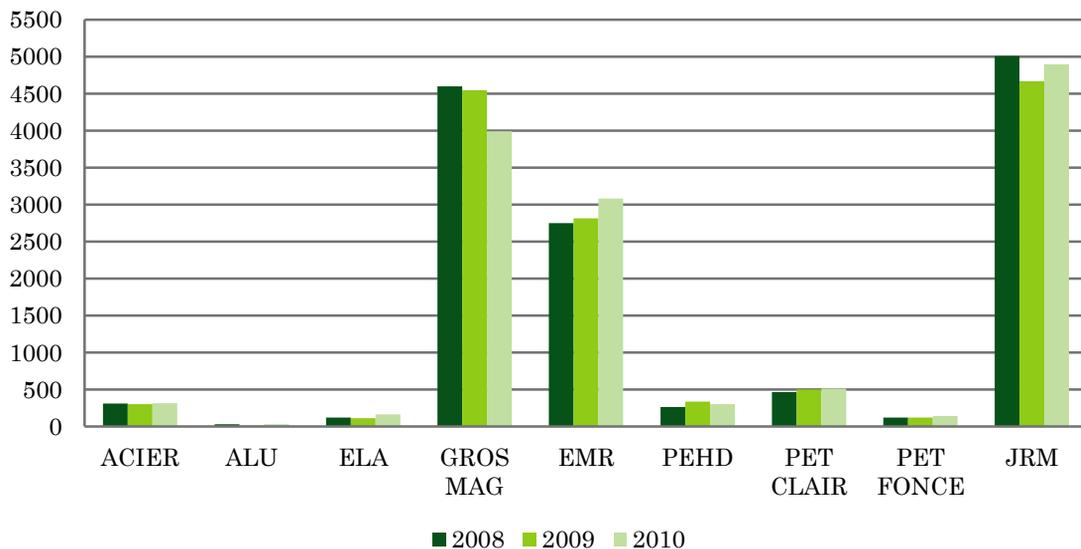
Le Grand Dijon a retenu cette solution pour les matériaux qui ne sont pas issus des emballages : **les journaux, les revues, les magazines** (JRM) repris par Centre-Est Valorisation et Norske Skog Golbey et **les gros de magasins** (papiers blancs, enveloppes...) repris par Centre-Est Valorisation.

En 2010, les tonnages du Grand Dijon, issus du centre de tri et réceptionnés par les filières de recyclage sont répartis de la façon suivante (y compris tonnages issus des déchetteries) :

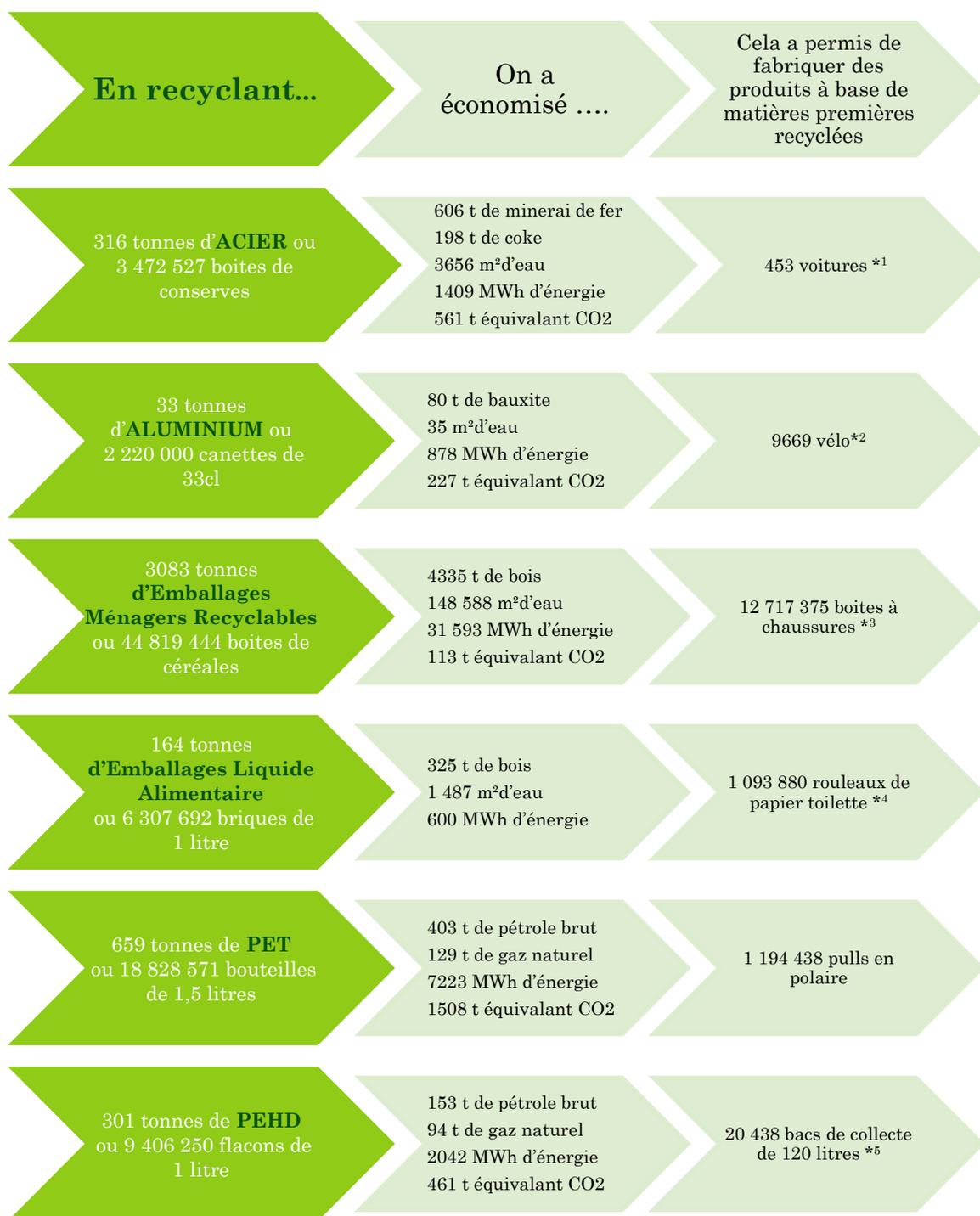
Tonnages issus du centre de tri - 2010



Evolution des tonnages recyclés



Bilan environnemental des matières soutenues par Adelphe



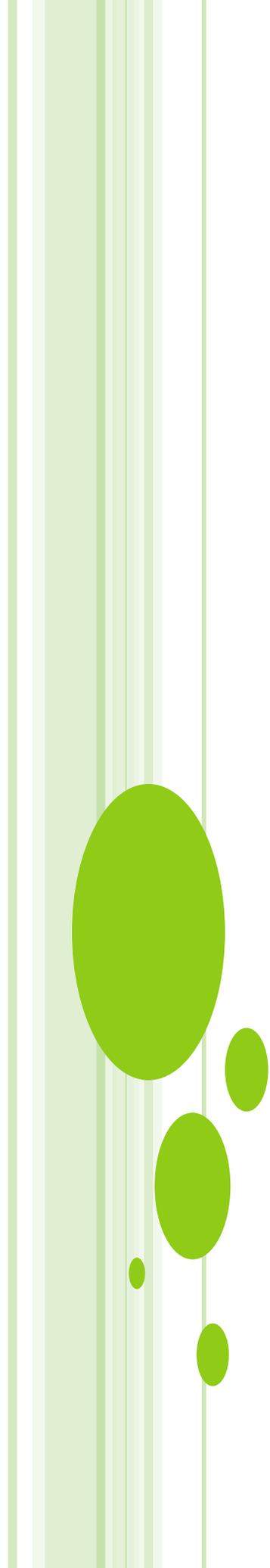
*¹ une voiture d'une tonne contient 600 kg d'acier recyclé

*² un cadre d'un vélo de course contient en moyenne 2 kg d'aluminium recyclé

*³ une boîte à chaussure contient en moyenne 200g de carton recyclé

*⁴ un rouleau de papier toilette contient 100g de matières recyclées à partir des ELA

*⁵ un bac de collecte contient 10 kg de matières recyclées à partir de PEHD



5 - LE CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Classé centre d'enfouissement technique de classe II jusqu'en 2004, le site a fait l'objet d'une étude de cessation d'activité et de réhabilitation.

Les principes de réhabilitation et de surveillance de l'installation englobent :

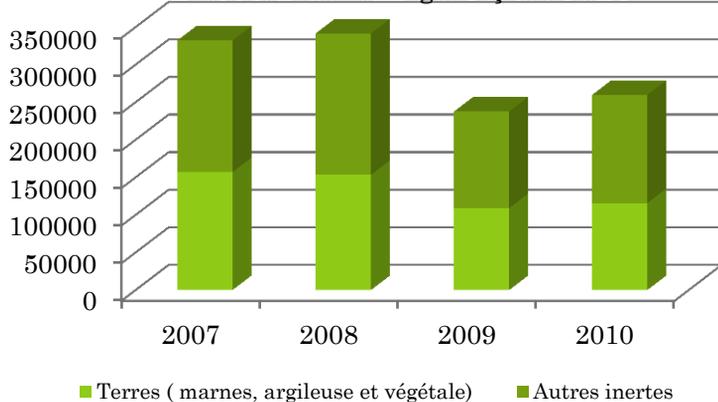


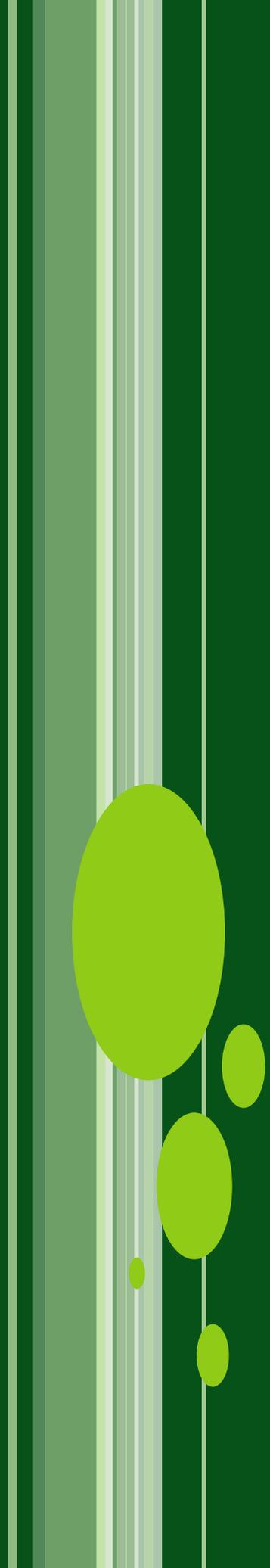
- ✓ la réalisation d'un exhaussement par stockage de matériaux inertes. Un dossier « installation et travaux divers » a débouché, le 3 mars 2005 sur un arrêté municipal autorisant la poursuite de l'exploitation du CET comme centre de stockage de déchets inertes. Il est ainsi prévu sur les 30 hectares du site, de réaliser une surélévation végétalisée permettant de stocker environ 2 millions de m³ de matériaux inertes,
- ✓ l'intégration sur la zone sud du site d'un centre de tri pour les déchets issus de collectes sélectives, de la plate-forme de tri pour les déchets encombrants d'origine domestique, de la déchetterie réservée au secteur du BTP et d'un parking relais d'entrée de ville à proximité de la zone d'activités Valmy ,

- ✓ la mise en place d'un système de surveillance de la nappe au moyen de piézomètres,
- ✓ la mise en place d'une couverture étanche grâce à l'apport d'une épaisseur de 0,5 mètres de limons argileux de perméabilité 10⁻⁷ m/sec, cela afin de limiter l'infiltration des eaux pluviales et de favoriser leur ruissellement,
- ✓ la végétalisation de la couverture pentée à 5 % par un mélange de type prairial sur 0,3 m d'épaisseur de terre arable,
- ✓ la topographie finale permettra à terme d'implanter un champ de panneaux photovoltaïques,
- ✓ la collecte des lixivats et le traitement en station d'épuration.

En 2010, le Centre d'Enfouissement Technique de classe III du Grand Dijon a reçu **259 664** tonnes de déchets inertes dont 115 832 tonnes de terre. La légère reprise d'activités du centre d'enfouissement est sans nul doute liée aux travaux du Tramway.

Evolution des tonnages reçus au CET



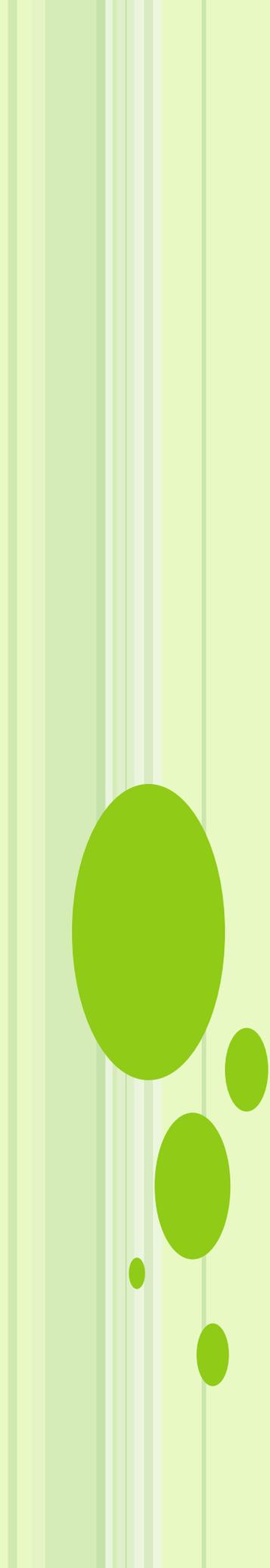


INDICATEURS FINANCIERS

I – Les modalités d’exploitation des services de collecte et de traitement des déchets

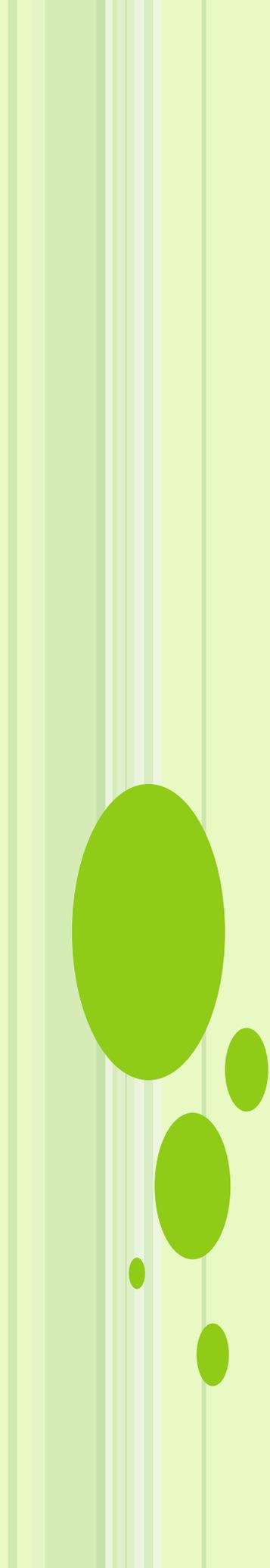
II – Les budgets affectés à la collecte et au traitement des déchets

III – Les autres indicateurs financiers



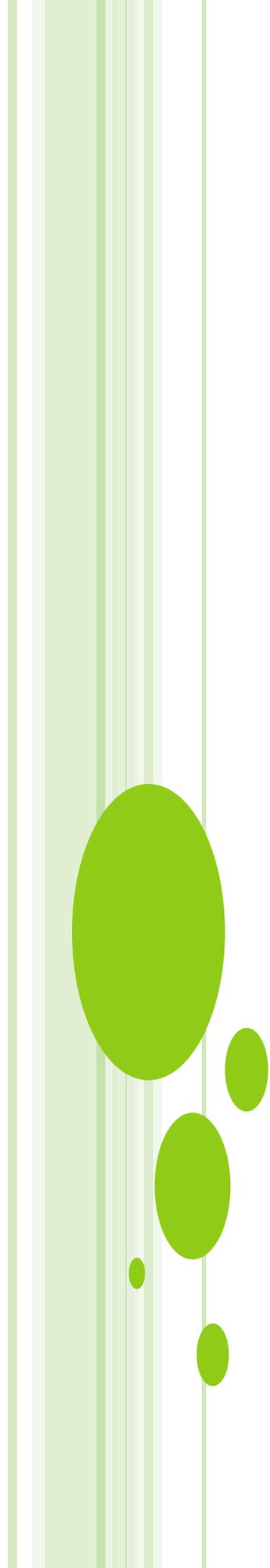
I – LES MODALITÉS D’EXPLOITATION DES SERVICES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

SERVICE	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Période	Objet du contrat
LOT 1 GESTION DES DECHETS MENAGERS	Marché public n° 05-15	Société Economique Franco-Suisse (Dijon) Société Economique Franco-Suisse Sous traitant CEV - Val'Aura	du 01.01.2006 au 31.12.2010	Collecte des déchets ménagers et assimilés Exploitation du centre de tri communautaire
LOT 2 GESTION DE LA PRÉ-COLLECTE	Marché public n° 05-16	Société CITEC Environnement St Apollinaire	du 01.01.2006 au 31.12.2010	Fourniture, maintenance et lavage des bacs roulants Gestion de la redevance gros producteurs
DECHETTERIES	Marché public n° 07-63	Société GODARD (Dijon)	Du 01.01.2008 au 31.12.2010 reconduction annuelle de 2 fois 1 an	Gardiennage, location, transport et traitement des déchets
DECHETTERIES	Marché public n° 07-64	Société EDIB (Dijon)	du 01.01.2008 au 31.12.2010 reconduction annuelle de 2 fois 1 an	Location, transport et traitement des déchets dangereux des ménages
UIOM / GTA / DASRI	Régie directe			Traitement par incinération des résidus urbains
CET	Régie directe			Traitement des déchets inertes, des déchets industriels banals non incinérables et peu évolutifs et des déchets ultimes non valorisables non incinérables



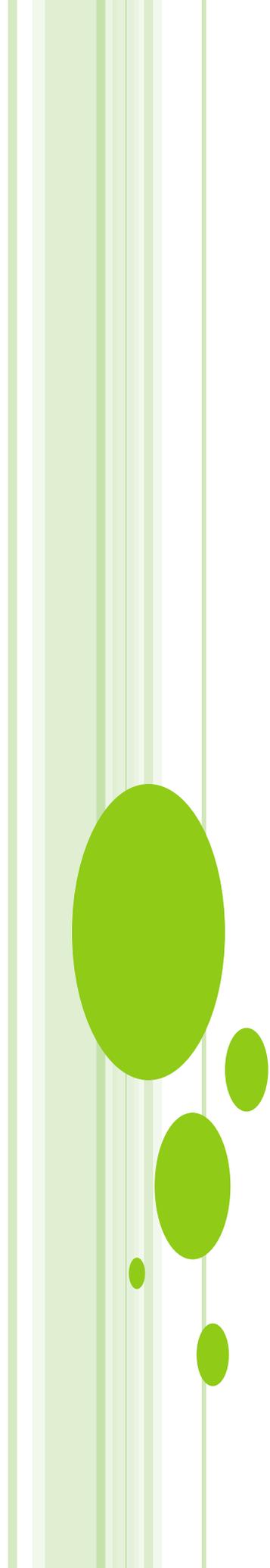
II – LES BUDGETS AFFECTÉS À LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DÉCHETS

- 1 – La collecte et le tri**
- 2 – Les déchetteries**
- 3 – L’UIOM**
- 4 – La TEOM**
- 5 – Les budgets annexes**

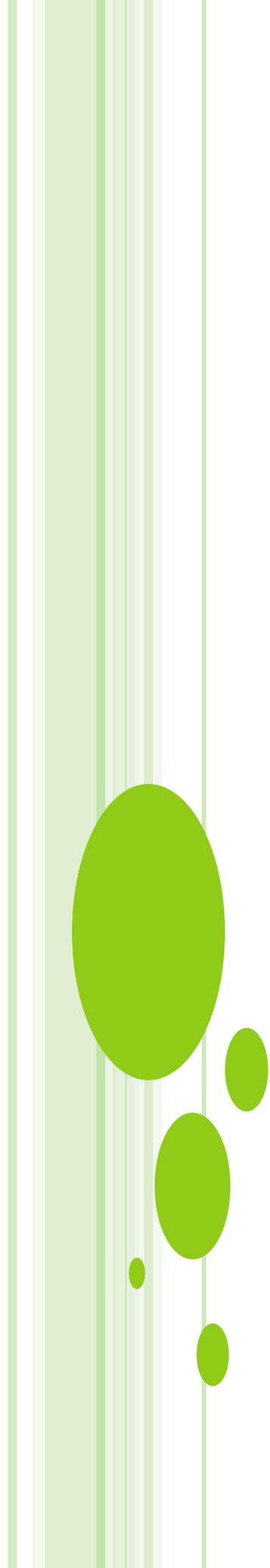


1- LA COLLECTE ET LE TRI

FONCTIONNEMENT		AC 2010			
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	DEPENSES	13 312 918,28 €		
		011 - Charges à caractère général	13 085 736,71 €		
		↵ 60 - Achats et variations de stocks	606,99 €		
		↵ 61 - Services extérieurs	12 971 890,90 €		
		▪ <i>Gestion de la pré-collecte (CITEC)</i>	527 237,42 €		
		▪ <i>Collecte (SEFS)</i>	10 847 708,40 €		
		▪ <i>Tri</i>	1 423 032,85 €		
		▪ <i>Prestation de chargement et transport verre et compostage</i>	114 683,21 €		
		▪ <i>Prestation de service autres</i>	53 215,53 €		
		▪ <i>Prime d'assurances</i>	-		
		▪ <i>Prestation diffusion communication et assistance communication</i>	6 013,49 €		
		↵ 62 - Autres services extérieurs	113 238,82 €		
		▪ <i>Autres services extérieurs</i>	22 773,22 €		
		▪ <i>Honoraires assistance études collecte</i>	87 068,80 €		
		▪ <i>Frais de contentieux, annonces et insertions</i>	3 396,80 €		
		012 - 63-64 Charges de personnel et frais assimilés	222 638,42 €		
65 - Autres charges de gestion courante	4 200,00 €				
66 - Charges financières (intérêt des emprunts)	343,15 €				
FONCTIONNEMENT	RECETTES	RECETTES	5 920 409,57 €		
		70 - Produits des services et ventes	3 399 119,03 €		
		▪ <i>Reversement entre budgets</i>	78 922,00 €		
		▪ <i>Conventions et marchés</i>	293 571,76 €		
		▪ <i>Redevances (gros producteurs, déchets verts et centre de tri)</i>	1 886 306,32 €		
		▪ <i>Vente matières</i>	1 140 318,95 €		
		74 - Dotations, subventions et participations	2 491 290,54 €		
		▪ <i>Eco Folio</i>	147 112,00 €		
		▪ <i>Adelphe (soutien tonne triée, communication)</i>	2 303 538,54 €		
		▪ <i>ADEME et Conseil Général - Enquête habitat collectif</i>	40 640,00 €		
77 - Produits exceptionnels	30 000,00 €				
INVESTISSEMENT	DEPENSES	INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	1 310 500,87 €		
		16 - Capital emprunts	4 016,14 €		
		21 - Immobilisations corporelles	1 292 370,74 €		
		23 - Immobilisations en cours (travaux constructions)	14 113,99 €		
		INVESTISSEMENT	RECETTES	RECETTES	444 060,73 €
				10 - Apports dotations et réserves (FCTVA)	177 682,00 €
				13 - Subventions d'investissements (composteurs, bacs déchets verts)	260 428,73 €
				16 - Emprunts et dettes assimilées (cautions composteurs)	5 950,00 €
				27 - Remboursement caution marché collecte	
		Total Dépenses Collecte et tri	14 623 419,15 €		
		Total Recettes Collecte et tri	6 364 470,30 €		

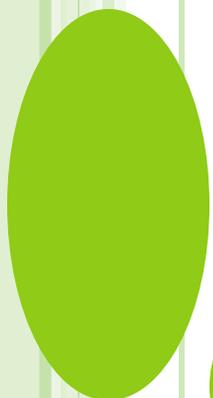


2 – LES DÉCHETTERIES



3 – L’UIOM

FONCTIONNEMENT		AC 2010
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	4 927 719,44 €
	011 - Charges à caractère général	3 468 686,14 €
	⌘ 60 - Fournitures	1 492 877,89 €
	⌘ 61 - Services extérieurs (entretien immobilier, maintenance)	686 910,70 €
	⌘ 62 - Autres services extérieurs (dont REFIOM)	1 044 523,23 €
	⌘ 63 - Impôts et taxes	244 374,32 €
	012 - 63-64 Charges de personnel et frais assimilés	1 401 657,65 €
	65 - Autres charges de gestion courante	5 501,33 €
	66 - Charges financières (intérêt des emprunts)	51 874,32 €
	RECETTES	3 612 390,42 €
	70 - Produits des services et ventes	3 559 716,58 €
	▪ Contributions des particuliers	1 228 476,00 €
	▪ Vente de matières	227 083,37 €
▪ Contributions des collectivités (conventions)	678 983,12 €	
▪ Contributions des collectivités (marchés)	1 219 000,09 €	
▪ Financement budget général, remboursement de charges	206 174,00 €	
74 - Subventions de fonctionnement	4 080,00 €	
77 - Produits exceptionnels	48 593,84 €	
INVESTISSEMENT		
INVESTISSEMENT	DEPENSES	1 971 150,15 €
	16 - Capital emprunts	299 831,90 €
	20 - Immobilisations corporelles	12 480,26 €
	21 - Immobilisations corporelles	177 544,98 €
	23 - Immobilisations en cours (travaux constructions)	1 481 293,01 €
	RECETTES	261 968,00 €
	10 - Apports dotations et réserves (FCTVA)	261 968,00 €
Total Dépenses UIOM		6 898 869,59 €
Total Recettes UIOM		3 874 358,42 €



4 – LA TEOM

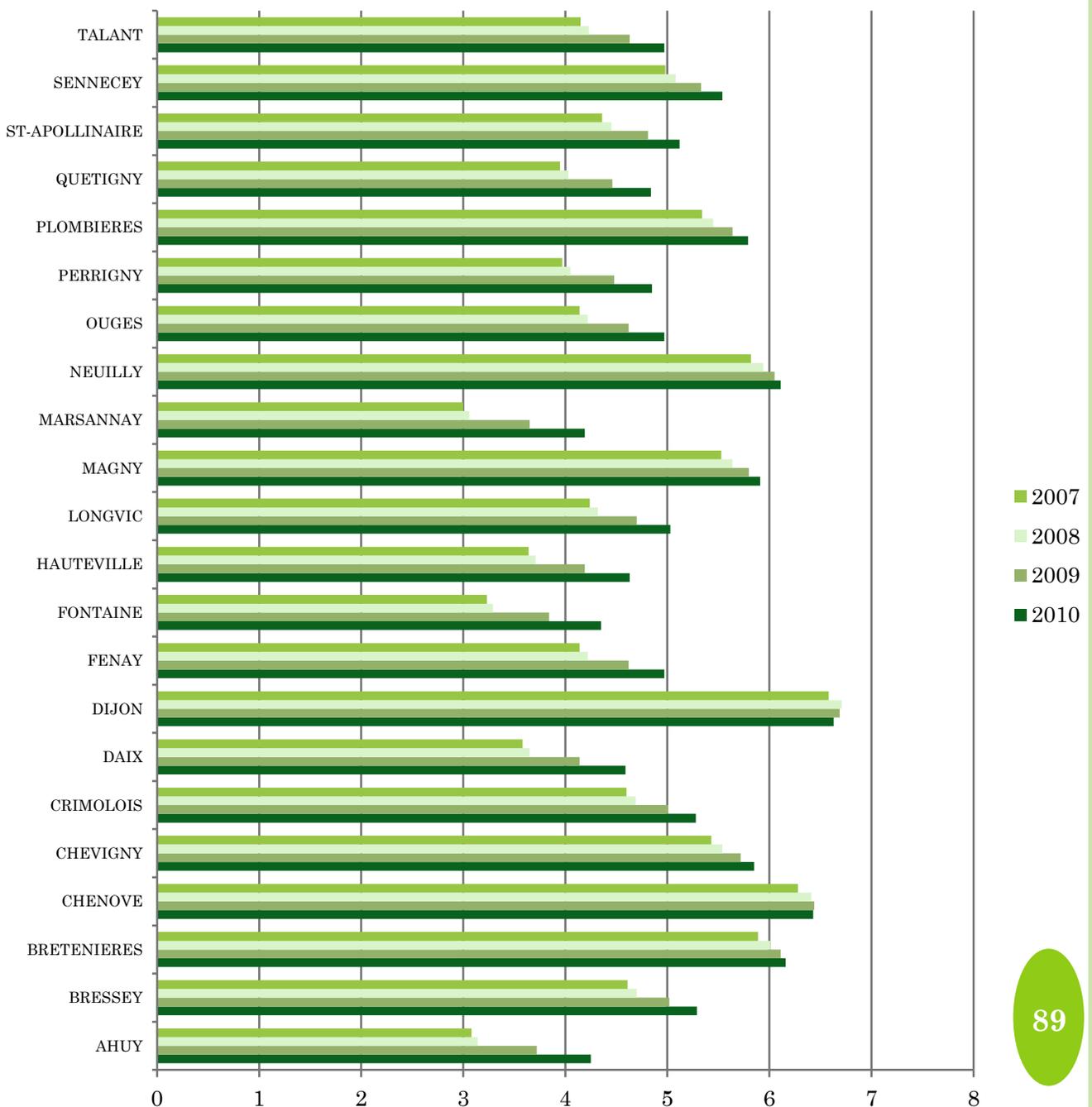
4 - La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

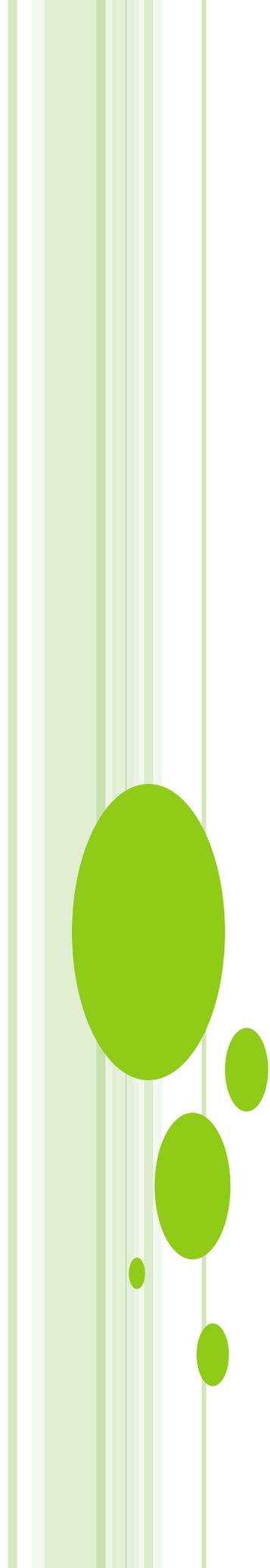
Le service de collecte et de traitement est principalement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Conformément à la délibération du 25 septembre 2008, le Conseil de Communauté a décidé d'une harmonisation progressive des taux de TEOM vers un taux unique sur le territoire de l'agglomération, en appliquant jusqu'en 2014 un mécanisme de lissage des taux sur 6 ans.

En 2010, le taux moyen est de 6,07 % au lieu de 6 % en 2009. Le montant de la TEOM perçue en 2010 est de **18 505 898 €**.

Evolution des taux de TEOM depuis 2007 (taux TEOM en %)





5 – LES BUDGETS ANNEXES

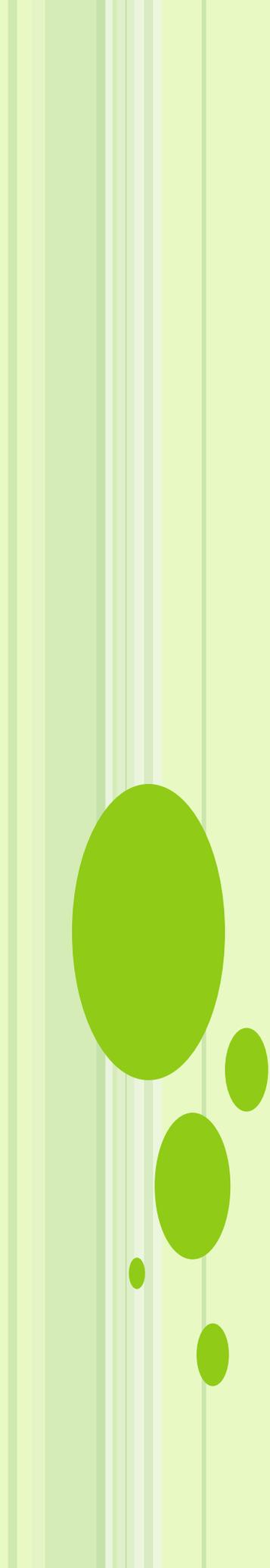
A – Le CET et les DASRI
B – le GTA

A – Budget Annexe 2 : Le CET et les DASRI (exprimé en € HT)

FONCTIONNEMENT		AC 2010
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	1 621 278,94 €
	011 - Charges à caractère général	292 265,96 €
	⌘ Centre d'enfouissement technique	168 089,20 €
	⌘ DASRI	124 176,76 €
	012 - 63-64 Charges de personnel et frais assimilés	658 600,20 €
	⌘ Personnel Centre d'enfouissement technique	198 218,91 €
	⌘ Personnel DASRI	163 224,06 €
	⌘ Personnel intérimaire	59 205,23 €
	⌘ Remboursement budget principal	237 952,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	145 726,21 €
	⌘ Perte sur créances irrécouvrables	1 946,51 €
	⌘ 658 - Remboursement de charges DASRI	143 779,70 €
	66 - Charges financières (intérêt des emprunts)	96 573,77 €
	67 - Charges exceptionnelles	116,96 €
	042 - Dotations aux amortissements	427 995,84 €
	RECETTES	2 012 617,51 €
	70 - Produits des services Centre d'enfouissement technique	893 113,84 €
70 - Produits de services DASRI	1 000 917,71 €	
74 - Produits divers	11 558,33 €	
77 - Produits exceptionnels	84,17 €	
002 - Résultat exporté	78 611,94 €	
042 - Reprises sur amortissements	28 331,52 €	
INVESTISSEMENT		
INVESTISSEMENT	DEPENSES	398 225,39 €
	16 - Capital emprunts	60 729,00 €
	20-21-22- Investissement Centre d'enfouissement technique	65 144,59 €
	20-21-22- Investissement DASRI	167 597,41 €
	001 - Déficit reporté	76 422,87 €
	040 - Dotation aux amortissements	28 331,52 €
	RECETTES	638 445,36 €
	10 - Apports dotations et réserves (FCTVA) - affectation compte 1068	0,00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	210 449,52 €
	040 - Dotation aux amortissements	427 995,84 €
Total Dépenses BUDGET 2		2 019 504,33 €
Total Recettes BUDGET 2		2 651 062,87 €

B – Budget annexe 8 : Le Groupe Turbo-Alternateur (exprimé en € HT)

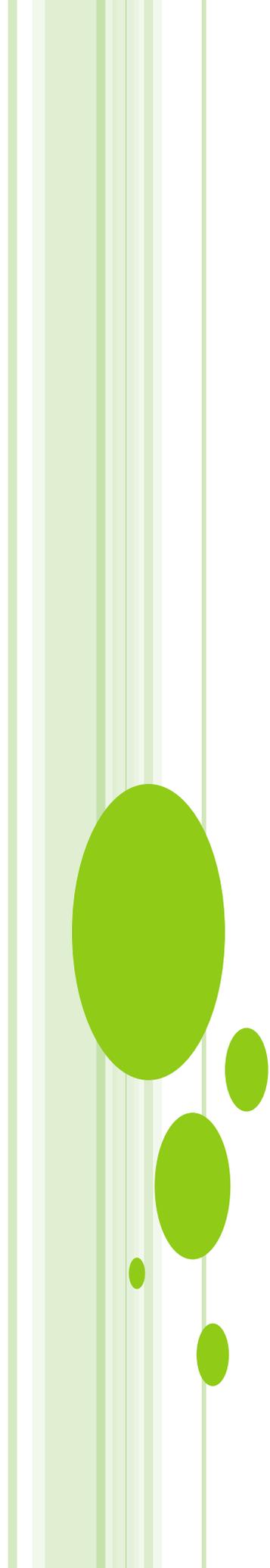
FONCTIONNEMENT		AC 2010
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	2 342 671,43 €
	011 - Charges à caractère général	322 825,54 €
	012 - 63-64 Charges de personnel et frais assimilés	155 572,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	447 840,93 €
	66 - Charges financières (intérêt des emprunts)	376 665,54 €
	67 - Charges exceptionnelles	117 220,00 €
	042 - Dotations aux amortissements	922 547,42 €
	RECETTES	3 514 207,34 €
	Ventes d'électricité	2 298 283,90 €
	Autoconsommation électricité	336 690,83 €
	Résultat reporté	879 232,61 €
INVESTISSEMENT		
INVESTISSEMENT	DEPENSES	1 881 244,84 €
	16 - Amortissement de la dette	488 491,87 €
	20 - 21 - 23 - Dépenses d'équipement	711 492,97 €
	041 - Opérations patrimoniales	681 260,00 €
	RECETTES	2 578 050,00 €
	10 - Apports dotations et réserves (affectation compte 1068)	0,00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	681 260,00 €
	27 - Remboursement caution marché collecte	235 325,48 €
001 - Résultat reporté	57 657,10 €	
041 - Opérations patrimoniales	681 260,00 €	
040 - Dotations aux amortissements	922 547,42 €	
	Total Dépenses Budget 8	4 223 916,27 €
	Total Recettes Budget 8	6 092 257,34 €



III – LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

1 – Les redevances

2 – Les tarifs d'accès



1 – LES REDEVANCES

A – La redevance spéciale gros producteurs

B – La redevance des particuliers pour la collecte en porte à porte des déchets verts

A – La redevance spéciale gros producteurs

Mise en œuvre depuis le 1er janvier 1996, elle s'applique dans le cadre d'un contrat, à tous les producteurs, publics et privés, dont le volume de déchets hebdomadaire est compris entre 1 500 et 30 000 litres, non inclus les emballages commerciaux que les producteurs sont tenus de valoriser.

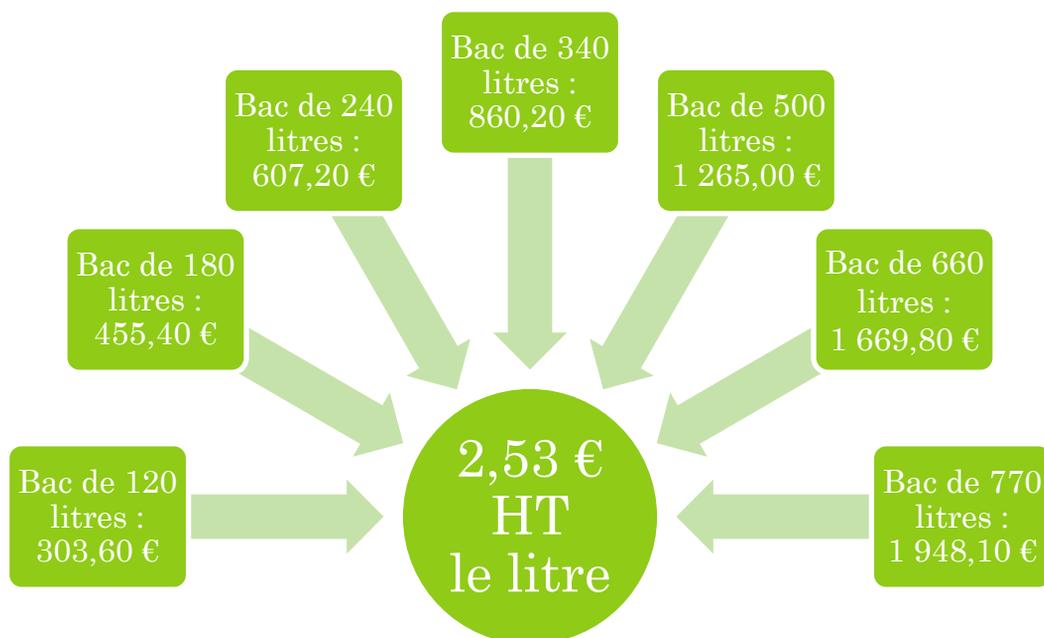
La TEOM est maintenue pour les producteurs qui y sont assujettis, mais elle est déduite de la redevance spéciale, si cette dernière lui est supérieure.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'application d'une franchise de 500 litres a été supprimée.

La gestion de la redevance spéciale a été confiée par marché public à la société CITEC Environnement, laquelle est chargée de détecter les gros producteurs, d'établir le contrat pour l'enlèvement du volume de déchets déterminé, de récupérer le produit de la redevance et de la restituer au Grand Dijon.

Les tarifs de 2009 ont été maintenus en 2010. Pour mémoire la redevance annuelle comprend la mise à disposition du bac, les collectes hebdomadaires et le traitement des déchets.

Au 31 décembre 2010, **278 contrats ont été signés pour un produit de 1 524 119,89€**

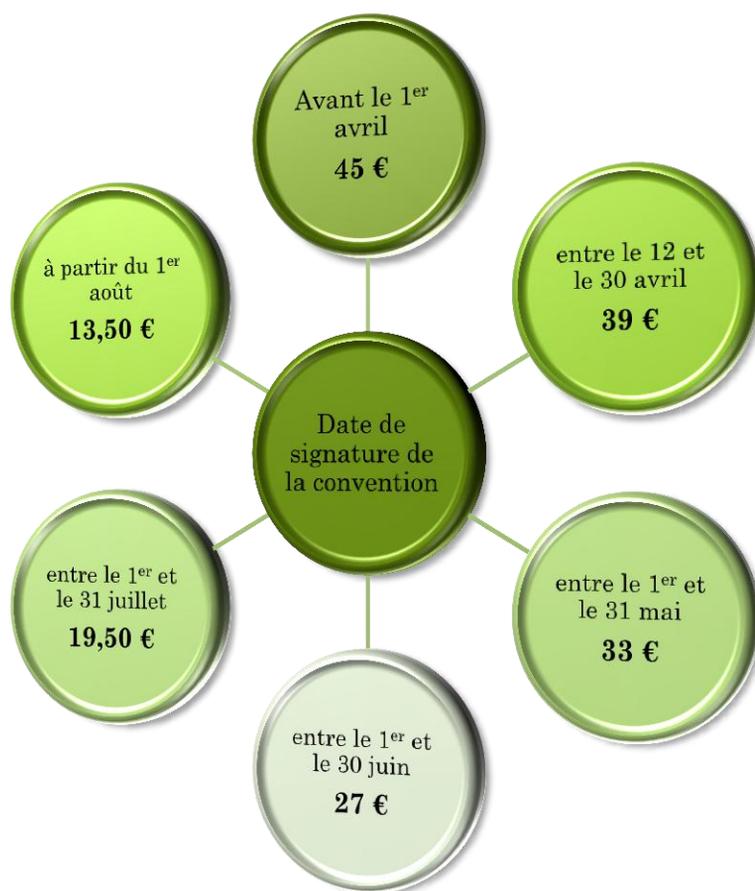


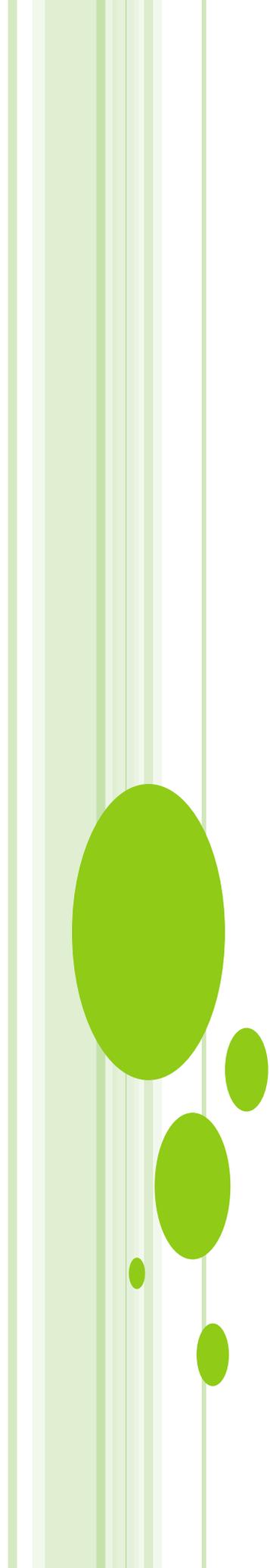
B – La redevance des particuliers pour la collecte en porte à porte des déchets verts

La collecte individualisée sur abonnement est proposée depuis 2009 à tous les habitants, sur la base du volontariat.

L'abonnement est à la charge des usagers du service. Il n'est bien évidemment pas obligatoire. Le montant d'abonnement annuel, fixé en 2009 par délibération, a été reconduit en 2010, soit 45 € TTC pour un bac de 240 litres et pour une collecte des déchets verts sur 32 semaines du 12 avril au 19 novembre 2010.

Le schéma suivant récapitule le montant des abonnements, en fonction de la date de signature de la convention. Le prix indiqué est celui d'un bac de 240 litres ou d'un bac supplémentaire.





2 – LES TARIFS D’ACCÈS

A – L’usine d’incinération

B – Le centre d’enfouissement technique

C – L’unité DASRI

A – L'usine d'incinération

Les particuliers et industriels qui apportent leurs déchets assimilables aux ordures ménagères à l'usine d'incinération acquittent une redevance à la tonne, fixée annuellement par délibération.

Les tarifs ont été actualisés afin de tenir compte des coûts réels de traitement des déchets et d'intégrer les investissements réalisés.

Par ailleurs, conformément à la loi de Finances, une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est appliquée au tarif en vigueur.

Compte tenu, d'une part de la certification ISO 14001 de l'UIOM, et d'autre part des faibles valeurs d'émission de Nox, le taux de TGAP a été ramené de 7 à 2 € la tonne incinérée.

Pour l'année 2010, le produit des droits d'accès à l'usine versés par les particuliers et par les entreprises a progressé **d'environ 19%**



B – Le Centre d'Enfouissement Technique

Depuis le 1er janvier 2005, le CET , route d'Is sur Tille à Dijon n'est autorisé, dans le cadre de sa réhabilitation et de sa remise en état, à accueillir que des déchets inertes.

Afin de favoriser la réutilisation des matériaux par le biais de la création de la plate-forme de traitement et de recyclage des inertes du secteur du BPT, les tarifs 2010 ont été adaptés :

- ❖ Déchets de la déconstruction, rebus de béton préfabriqués, croûtes d'enrobés et autres produits bitumeux stabilisés, déblais minéraux et naturels, roches, pierres, plaquettes, GNT, tout venant, gravats, autres matériaux recyclables : **3,5 € HT la tonne.**
- ❖ Autres déchets inertes : : **7 € HT.**
- ❖ Argile de perméabilité < 10^{-7} m/sec après compactage : **GRATUITE si besoin pour le site.**
- ❖ Terre végétale : **GRATUITE si besoin pour la réhabilitation du site.**

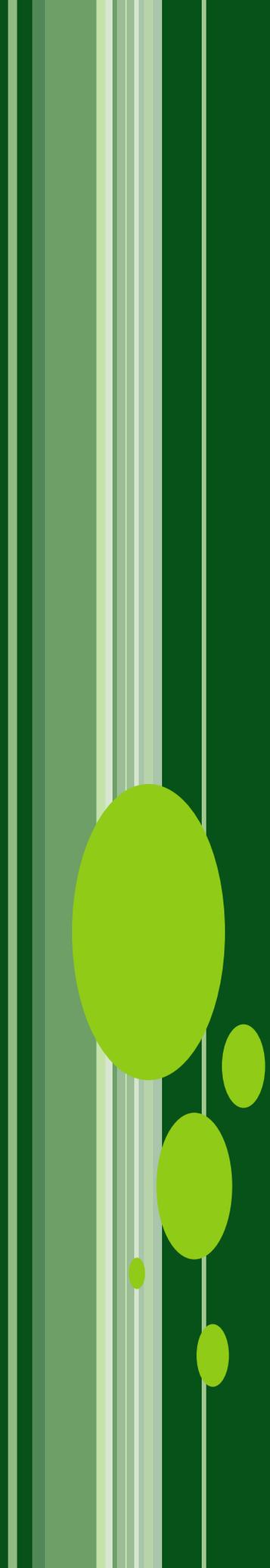
Les apports ont dégagé un produit financier de **893 114 €** contre 910 009 € en 2009 soit une baisse de près de 2 %.

C - Les DASRI

	<p>Traitement de DASRI* de zones autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Apports de moins de 20 tonnes par mois : 330€ HT/tonne • Apports au-delà de 20 tonnes par mois : 293 € HT/tonne
	<p>Traitement de DASRI *en provenance de zones non autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter <small>mais suite à des arrêts pour panne ou maintenance d'autres unités de traitement</small></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Apports de moins de 5 tonnes par semaine : 330 € HT/tonne • Apports au-delà de 5 tonnes par semaine : 293 € HT/tonne
	<p>Forfait « bac contaminé »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 400 € HT par GVR
	<p>Forfait « non conformité réglementaire des apports » donnant lieu à l'établissement d'une fiche de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 100 € HT par GRV
	<p><small>*y compris lavage/désinfection des bacs Ces tarifs s'entendent hors taxes et supportent une TGAP de 10.36 € par tonne</small></p>	



L'apport de ce type de déchets a dégagé un produit financier de 1 000 918 € contre 1 025 376 € en 2009, soit une baisse de près de 2 %



ANNEXES

1 - Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur le Grand Dijon : Ordures ménagères, Déchets recyclables et Verre

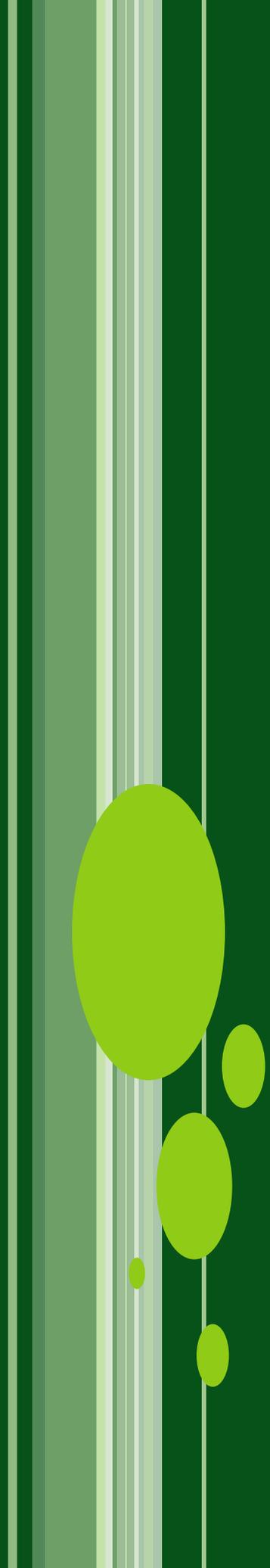
2 - Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur les collectivités clientes : Ordures ménagères

1 - Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur le Grand Dijon : Ordures ménagères, Déchets recyclables et Verre

Communes	Ordures Ménagères				Déchets Recyclables			Verre			
	Population au 01/01/2010	Fréquence de collecte (OM)	Quantité en tonnes	Moyenne par habitant en kg	Quantité en tonnes	Moyenne par habitant en kg	Nombre de colonnes	Quantité collectée en PAV en tonnes	Moyenne par colonne à verre en tonnes	Quantité collectée total en tonnes	Moyenne par habitant en kg
AHUY	1 338	2 collectes/semaine	340,08	254,17	91,23	68,18	3	51,44	17,15	51,44	38,45
BRESSEY SUR TILLE	640	1 collecte/semaine	138,17	215,89	46,02	71,91	2	23,66	11,83	23,66	36,96
BRETENIERE	758	1 collecte/semaine	185,75	245,05	57,05	75,26	3	26,06	8,69	26,06	34,38
CHENOVE	15 063	3 collectes/semaine	4194,6	278,47	779,83	51,77	12	55,34	4,61	479,6	35,51
CHEVIGNY ST SAUVEUR	9 557	2 collectes/semaine	2194,2	229,59	602,79	63,07	17	266,23	15,66	266,23	27,86
CRIMOLOIS	593	1 collecte/semaine	123,09	207,57	43,95	74,11	2	24,04	12,02	24,04	40,53
DAIX	1 452	2 collectes/semaine	367,66	253,21	98,65	67,94	3	46,88	15,63	46,88	32,29
DIJON	155 387	3 collectes/semaine	39022,67	251,13	8671,08	55,80	55	547,10	9,95	3618,6	26,81
FENAY (CHEVIGNY, DOMOIS)	1 412	1 collecte/semaine	270,63	191,66	92,07	65,21	5	45,61	9,12	45,61	32,30
FONTAINE LES DIJON	9 202	2 collectes/semaine	2220,58	241,31	559,28	60,78	8	267,65	33,46	267,65	29,09
HAUTEVILLE LES DIJON	1 106	1 collecte/semaine	279,59	252,79	78,39	70,88	2	32,29	16,15	32,29	29,20
LONGVIC	9 545	2 collectes/semaine	2266,67	237,47	503,01	52,70	24	284,82	11,87	284,82	29,84
MAGNY SUR TILLE	814	1 collecte/semaine	130,57	160,41	57	70,02	3	25,39	8,46	25,39	31,19
MARSANNAY LA COTE	5 272	2 collectes/semaine	1220,8	231,56	473,32	89,78	7	198,17	28,31	198,17	37,59
NEUILLY LES DIJON	1 975	2 collectes/semaine	459,01	232,41	133,75	67,72	4	52,93	13,23	52,93	26,80
OUGES	1 213	1 collecte/semaine	324,63	267,63	81,65	67,31	5	32,31	6,46	32,31	26,64
PERRIGNY LES DIJON	1 501	2 collectes/semaine	378,44	252,13	111,59	74,34	5	44,49	8,90	44,49	29,64
PLOMBIERES LES DIJON	2 963	2 collectes/semaine	919,28	310,25	219,88	74,21	5	80,24	16,05	80,24	27,08
QUETIGNY	9 981	2 collectes/semaine	2142,2	214,63	538,5	53,95	13	315,61	24,28	315,61	31,62
ST APOLLINAIRE	6 245	2 collectes/semaine	1983,4	317,60	453,84	72,67	10	206,79	20,68	206,79	33,11
SENNECEY LES DIJON	2 325	2 collectes/semaine	378,18	162,66	145,57	62,61	2	71,39	35,69	71,39	30,70
TALANT	12 038	2 collectes/semaine	2789,73	231,74	688,98	57,23	16	267,21	16,70	267,21	22,20
TOTAL GRAND DIJON	250 380		68 946,22	248,94	14 527,43	58,02	206,00	2 965,60	14,40	4 098,20	28,20
<i>marchés</i>			<i>2051,42</i>								
<i>Zones</i>			<i>4564,87</i>		<i>988,82</i>						
TOTAL	250 380		68 946,22		15 516,25						

2 - Tableau récapitulatif des tonnages d'ordures ménagères collectées sur les collectivités clientes :

Ordures Ménagères				
Communes	Population au 01/01/2010	Fréquence de collecte	Quantité en tonnes	Moyenne par habitant en kg
CC GEVREY CHAMBERTIN				
• Bevy	96	1 collecte / semaine	21,69	225,94
• Brochon	773	1 collecte / semaine	215,95	279,37
• Chamboeuf	335	1 collecte / semaine	71,76	214,21
• Chambolle-Musigny	311	1 collecte / semaine	79,92	256,98
• Chevannes	139	1 collecte / semaine	28,06	201,87
• Clemencey	120	1 collecte / semaine	21,88	182,33
• Collonges- les-Bevy	89	1 collecte / semaine	19,27	216,52
• Couchey	1 212	2 collectes / semaine	348,74	287,74
• Curley	143	1 collecte / semaine	31,33	219,09
• Curtil-Vergy	106	1 collecte / semaine	20,79	196,13
• Detain -et- Bruant	116	1 collecte / semaine	26,57	229,05
• Fixin	769	1 collecte / semaine	192,77	250,68
• Gevrey-Chambertin	3 163	2 collectes / semaine	1 139,16	360,15
• L'Etang- Vergy	203	1 collecte / semaine	45,19	222,61
• Messanges	244	1 collecte / semaine	49,11	201,27
• Morey-st-Denis	709	1 collecte / semaine	177,45	250,28
• Quemigny-Poisot	215	1 collecte / semaine	49,86	231,91
• Rueulle-Vergy	94	1 collecte / semaine	24,7	262,77
• Segrois	53	1 collecte / semaine	16,01	302,08
• Semezanges	115	1 collecte / semaine	27,62	240,17
• Ternant	99	1 collecte / semaine	18,87	190,61
• Urcy	137	1 collecte / semaine	29,97	218,76
TOTAL CC GEVREY CHAMBERTIN ④	9 241		2 657	287,49
Ordures Ménagères				
Communes	Population au 01/01/2010	Fréquence de collecte	Quantité en tonnes	Moyenne par habitant en kg
CC FORETS, LAVIERE et SUZON				
• Darois	394	1 collecte / semaine	63,88	162,13
• Etaules	257	1 collecte / semaine	58,62	228,09
• Messigny	1 504	1 collecte / semaine	396,53	263,65
• Prenois	398	1 collecte / semaine	61,22	153,82
TOTAL CC FORETS, LAVIERE et SUZON ①	2 553		580	227,28
CORCELLES LES MONTS ②	694	1 collecte / semaine	91,38	131,67
FLAVIGNEROT ③	174	1 collecte / semaine	27,43	157,64
Communes	Population au 01/01/2010	Quantité en tonnes	Moyenne par habitant en kg	
TOTAL COMMUNES CLIENTES COLLECTE ET TRAITEMENT (① + ② + ③ + ④)	12 662	3 356	265,02	
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT : COLLECTIVITES CLIENTES ET GRAND DIJON (hors zones et marchés)	263 042	72 3023	274.87	



LEXIQUE

A	AC	Arrêt des comptes
	ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
C	C1 à C6	Fréquence de collecte de 1 à 6 fois par semaine
	CET	Centre d'enfouissement technique
D	DASRI	Déchets d'activités de soins à risques infectieux
	DDM	Déchets dangereux des ménages
	DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
	DR	Déchets recyclables collectés dans le bac à couvercle jaune
	DV	Déchets verts
E	ELA	Emballages pour liquides alimentaires
	EMR	Emballages ménagers recyclables
G	GEM	Gros électro-ménager
	GNV	Gaz naturel de ville
	Grand Dijon	Communauté d'agglomération dijonnaise
	GTA	Groupe turbo-alternateur
	GUSP	Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
H-J	HAB	Habitants
	JRM	Journaux, revues, magazines
O	OE	Objets encombrants
	OM	Ordures ménagères
	OMS	Organisation mondiale de la santé
P	PAM	Petits appareils en mélange
	PAP	Porte à porte
	PAV	Point d'apport volontaire
	PEHD	Plastique polyéthylène haute densité
	PET	Plastique polyéthylène téréphthalate
	PREDAS	Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins
Q-R	QSE	Qualité Sécurité Environnement
	REFIOM	Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures Ménagères
S-T	SEFS	Société Economique Franco-Suisse
	T	Tonne
	TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
	TGAP	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
U-V	UIOM	Usine d'incinération des ordures ménagères
	VE	Verre d'emballage
Z	ZA	Zones d'activités

NOTES :



COLLECTE, TRI, TRAITEMENT - RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



Obligation d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets afin de renforcer la transparence et l'information des usagers.

Le rapport présentant l'ensemble des indicateurs techniques (collecte et traitement) et financiers du service pour l'année 2010 sera présenté lors du Conseil de Communauté du 30 juin.

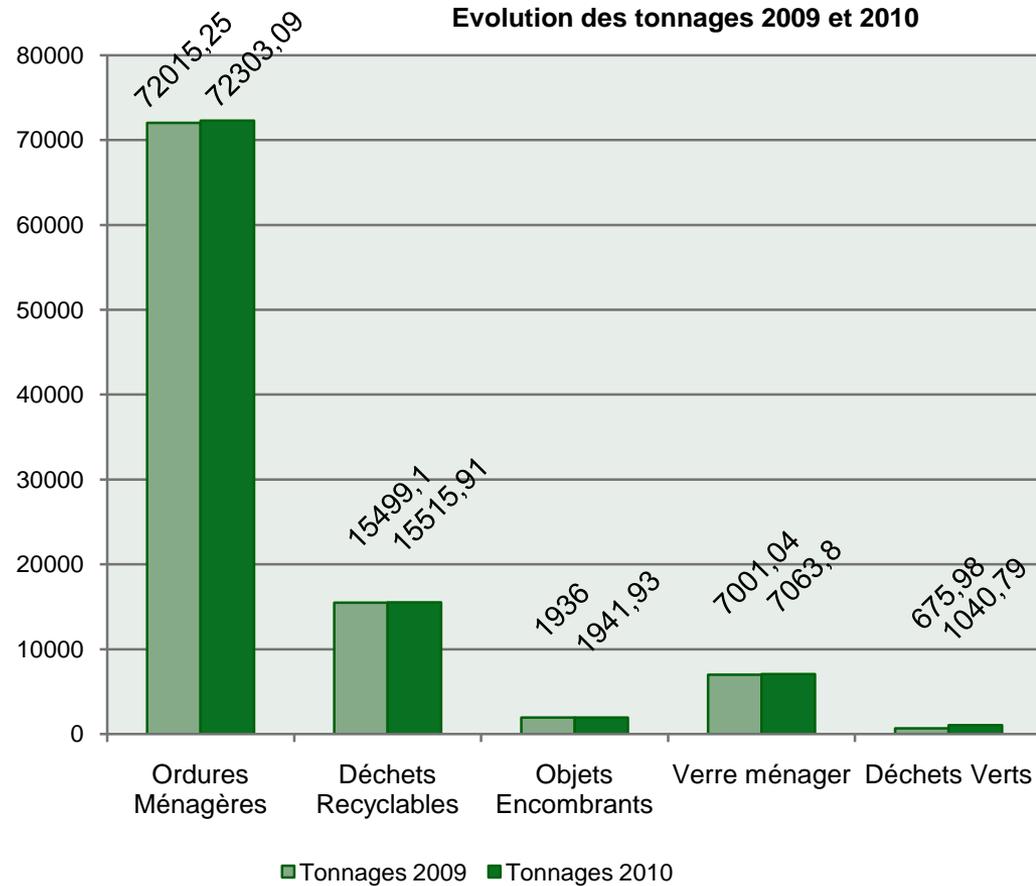


I) LES EVENEMENTS MARQUANTS DE 2010

A) des tonnages collectés constants

OM : **72 300 tonnes**
 DR : **15 500 tonnes**
 OE : **1 950 tonnes**
 VE : **7 000 tonnes,**

Seul service ayant augmenté : la collecte des déchets verts qui a vu la mise en place de près de 500 bacs supplémentaires pour un tonnage collecté de plus de **1 000 tonnes**



B) Le Grand Dijon : terre de manifestations sur la gestion des déchets

Afin de mettre en valeur le prix Eco Top, attribué en 2009 le Grand Dijon a accueilli plusieurs fois sur son territoire des collectivités et d'autres acteurs du milieu des déchets pour échanger sur de bonnes pratiques en matière de tri, de gestion d'équipements et de démarches d'amélioration

C) Les travaux du tram : comment la collecte doit s'adapter au quotidien adaptations en matière de tournées, encoches à déchets matérialisées par un décroché...

D) Les ambassadeurs du tri : des médiateurs du tri en pleine action



E) Renouvellement des marchés de collecte, de pré collecte et de tri des déchets

F) Des déchetteries sous vidéo- surveillance : système assurant la vidéo surveillance des sites de Chenôve, Dijon, Longvic et Quetigny avec détection d'intrusion et transmission des alarmes à un centre de supervision. En 2010 les incivilités ont nettement reculées et celles constatées ont fait l'objet de poursuites judiciaires.

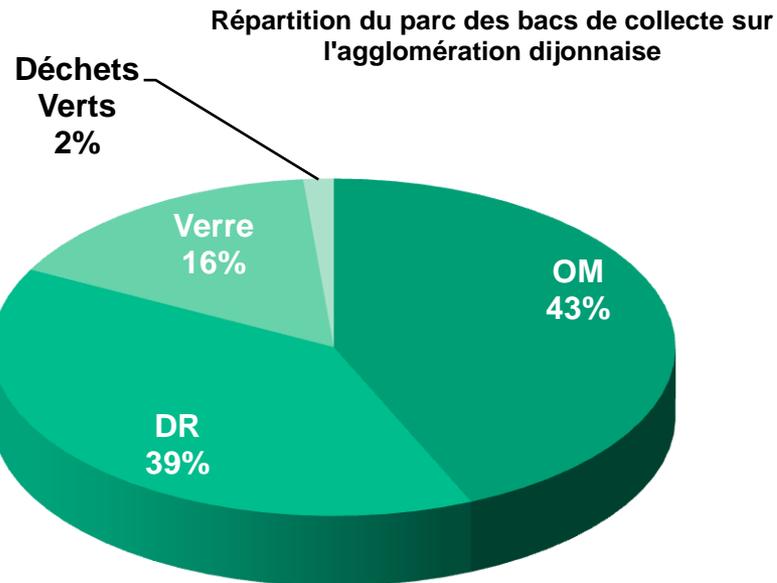


II) LES INDICATEURS TECHNIQUES

1) Présentation générale

A - Organisation de la pré-collecte :

En 2010, le parc de bacs en place sur le territoire s'élève à **134 389**. Il augmente de 1,65 % par rapport à 2009



B) L'organisation de la collecte

- **45 véhicules**

- 42 bennes à ordures ménagères dont 15 bennes au Gaz Naturel de Ville (GNV) et 27 bennes au gasoil,
- 1 benne renforcée pour les objets encombrants,
- 2 camions équipés d'une grue pour la collecte des colonnes de surface et des points d'apport volontaire enterrés

- En 2010 ce sont 6 camions GNV récents de dimensions classiques et 2 bennes voies étroites utiles aux collectes en centre-ville et le long du tracé du tramway, qui ont été acquis

- **768 742 kilomètres parcourus (+ 40 000 km /2009)**



II) LES INDICATEURS TECHNIQUES

2) Les différents flux collectés par la SEFS :



TONNAGES	TOTAL	GRAND DIJON	Collectivités Clientes
Ordures ménagères et déchets assimilés	72 303,09	68 946,22	3 356,87
<i>dont porte à porte</i>	-	60 480,82	-
<i>dont points d'apport volontaire</i>	-	1 849,11	-
<i>dont marchés</i>	-	2 051,42	-
<i>dont zones</i>	-	4 564,87	-
Déchets recyclables (emballages + cartons)	15 516,25	15 516,25	-
<i>dont emballages recyclables</i>	-	14 527,43	-
<i>dont cartons zones</i>	-	666,82	-
<i>dont cartons centre ville</i>	-	322,00	-
Objets encombrants	1 941,93	1 841,96	99,97
Verre	7 063,80	7 063,80	-
<i>dont Chen+Dijon</i>	-	4 098,20	-
<i>dont postes fixes</i>	-	2 965,60	-
Déchets verts	1 040,79	1 040,79	-
Total	97 865,86	94 409,02	3 456,84

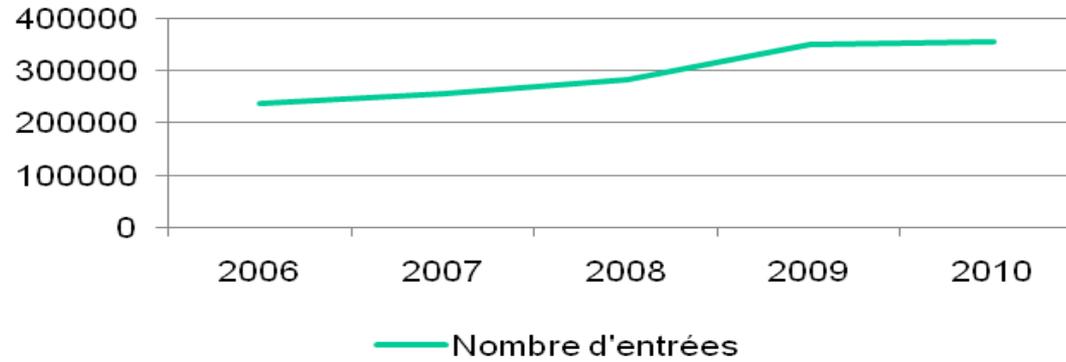


II) LES INDICATEURS TECHNIQUES

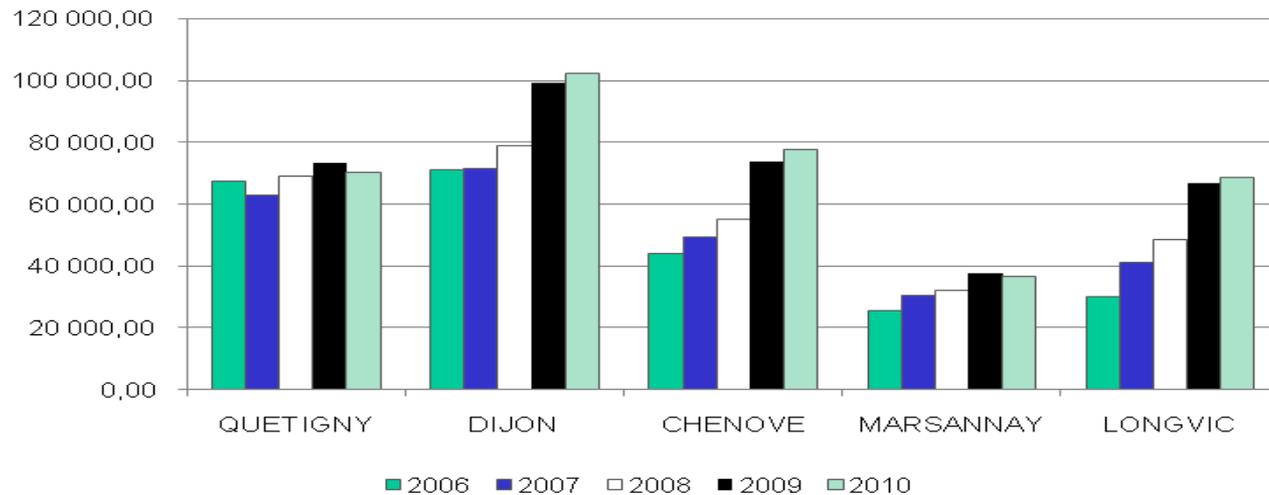
3) Les déchetteries:



Evolution du nombre d'entrées en déchetteries
(toutes déchetteries du Grand Dijon confondues)

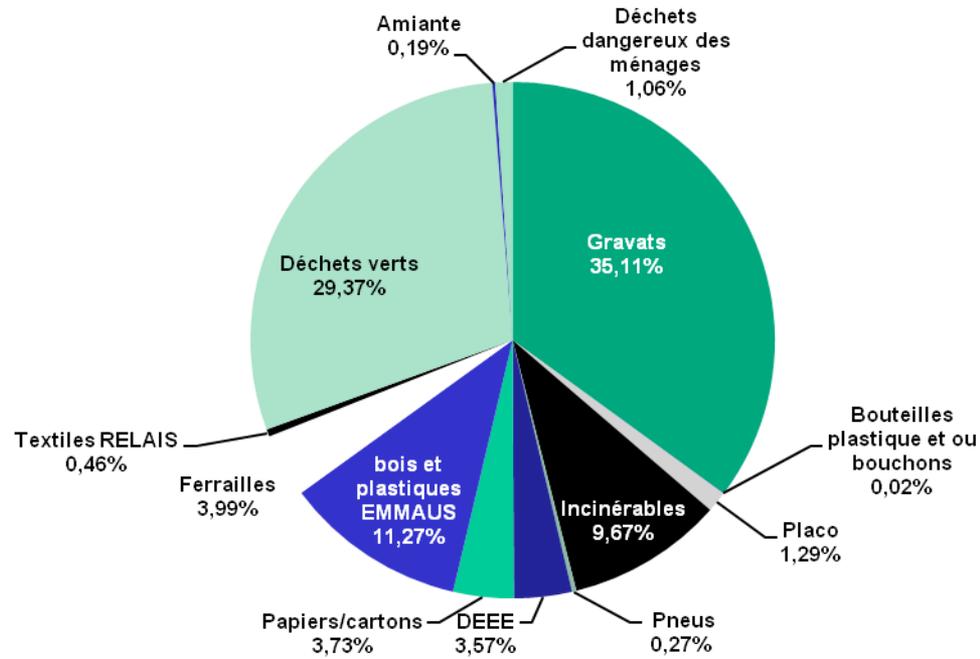
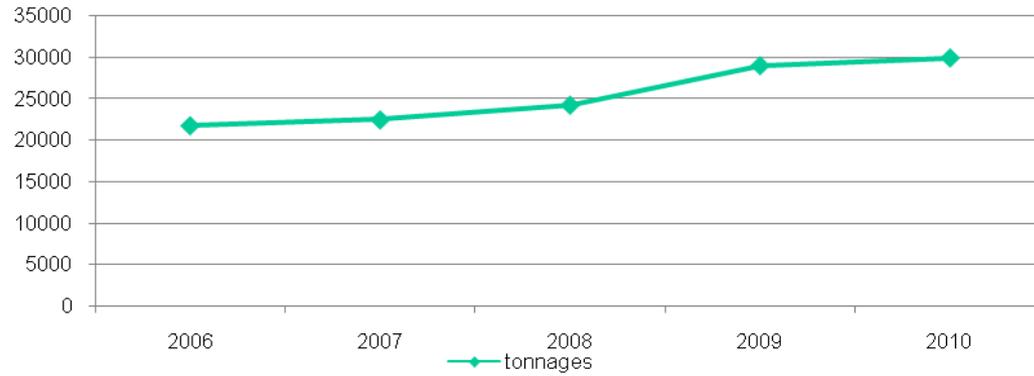


Evolution du nombre d'entrées par déchetterie





Evolution des tonnages réceptionnés en déchetteries



II) LES INDICATEURS TECHNIQUES

4) L'UIOM:

A) Les tonnages :

72% de la population de la COTE D OR (le Grand Dijon et 220 communes du département)

A) LES TONNAGES RECEPTIONNES	2008	2009	Evolution 09/08	2010	Evolution 09/10
Grand Dijon et communes collectées par SEFS	78100	72015	-7,79	72303	0,40
Collectivités clientes	24637	27629	12,14	29608	6,68
Entreprises	14289	13435	-5,98	16475	18,45
Incinérables issus des déchetteries et des encombrants	8499	5071	-40,33	5700	11,04
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	3273	3403	3,97	3209	-6,05
Déchets issus de médicaments	315	328	4,13	405	19,01
Refus de tri (Centre de tri du Grand Dijon)	2532	2524	-0,32	2540	0,63
	131645	124405	-5,50	130240	4,48

Taux de fonctionnement des fours de 95 %

Productivité moyenne de 7,55 tonnes par heure de fonctionnement

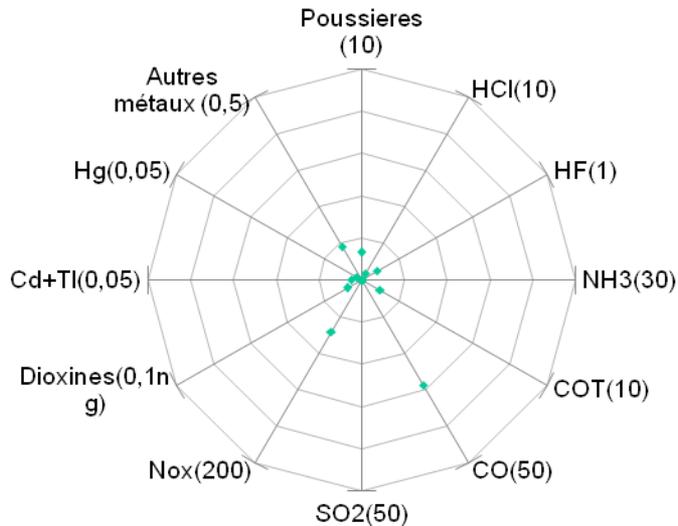


B) Les résultats environnementaux :

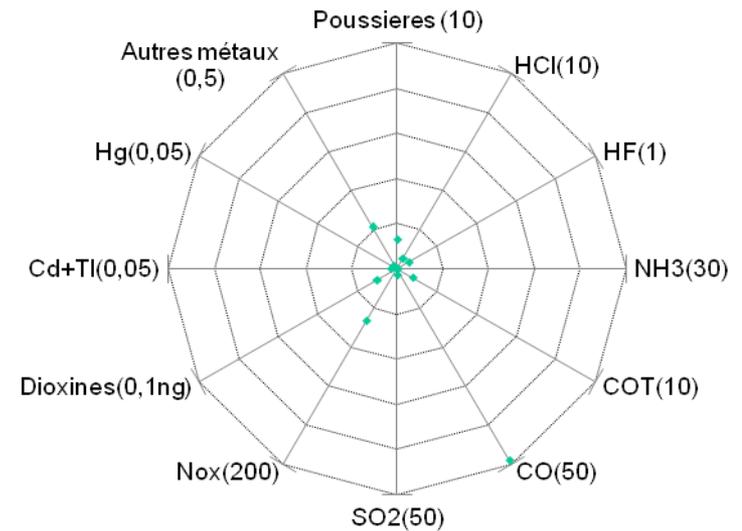
Les limites extérieures des toiles présentées ci-après représentent les valeurs réglementaires, les points verts représentent les résultats des analyses



Analyses fumées Ligne 1

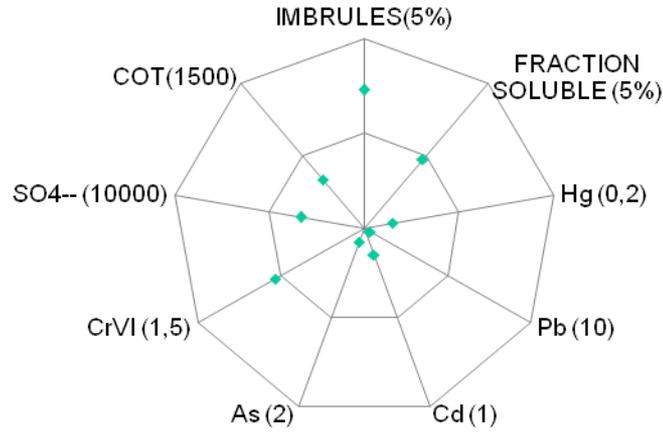


Analyses fumées Ligne 2

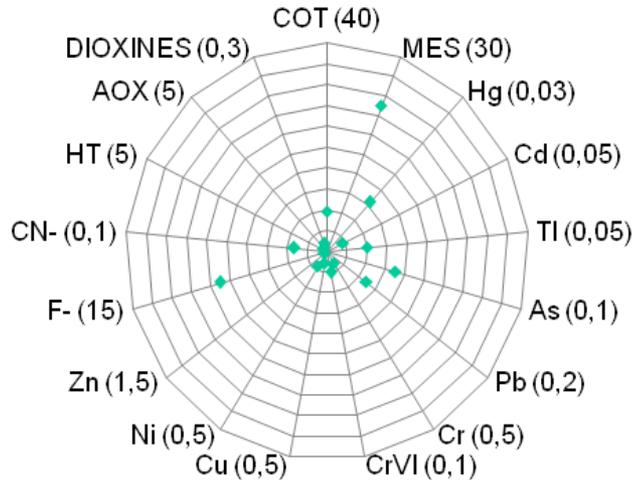




Analyses mâchefers 2010



Analyses effluents 2010



AOX = organohalogènes absorbables

As = arsenic

Cd = cadmium

CN = cyanures

Co = cobalt

COT = carbone organique total

Cr = chrome

Cr VI = chrome VI

Cu = cuivre

F- = fluorures

Hg = mercure

HT = hydrocarbure total

MES = matières en suspension

Ni = nickel

NOx = oxyde d'azote

Pb = plomb

Sb = antimoine

SO2 = dioxyde de soufre

TI = thallium

V = vanadium

Zn = zinc

Les mesures effectuées montrent que les teneurs en polluants sont très faibles



II) LES INDICATEURS TECHNIQUES

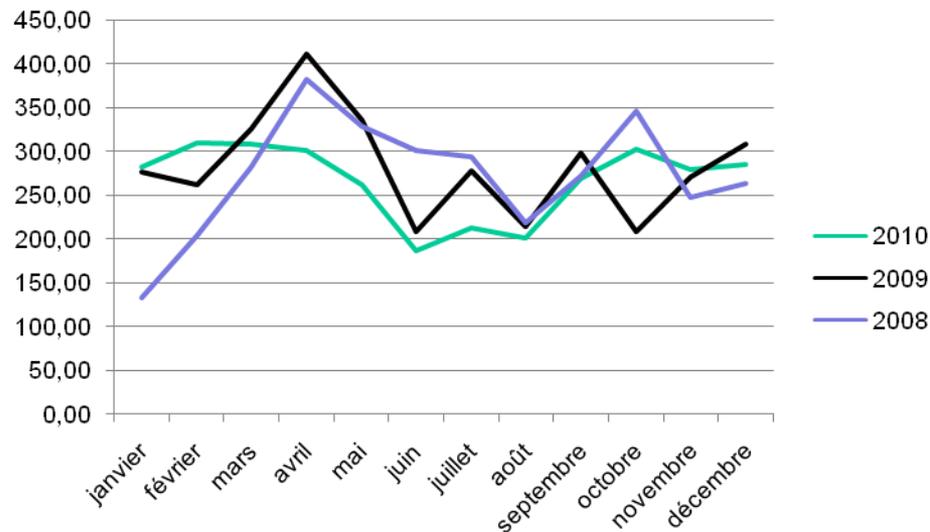
5) LE GTA:

➤ En 2010, 55 412 MWh ont été produits (soit 439 kWh / tonne incinérée) dont 11 593 MWh ont été auto-consommés et 43 819 MWh ont été revendus (41 835 MWh exportés en 2009)



6) LES DASRI :

Evolution des tonnages reçus



Globalement les tonnages de DASRI incinérés ont baissé de 6 % par rapport à 2009 avec **3209 tonnes**



II) LES INDICATEURS TECHNIQUES

7) LE CENTRE DE TRI

A) Présentation générale :

✓ En 2010, le centre de tri a reçu près de **15 645 tonnes** de déchets collectés sur le périmètre du Grand Dijon (dont 1117 tonnes issues des déchetteries), et près de **6110 tonnes** provenant de collectivités clientes extérieures



✓ Le débit moyen de la chaîne de tri est de **8,6 tonnes par heure**, le taux d'utilisation du centre de tri est de 92,58% (temps de fonctionnement réel/temps maximum d'utilisation)

✓ **75 027 heures travaillées** dont plus de 66 % au titre de l'insertion

✓ **2422 personnes** sont venues visiter le site dont 64 % de scolaires



B) Les caractérisations:

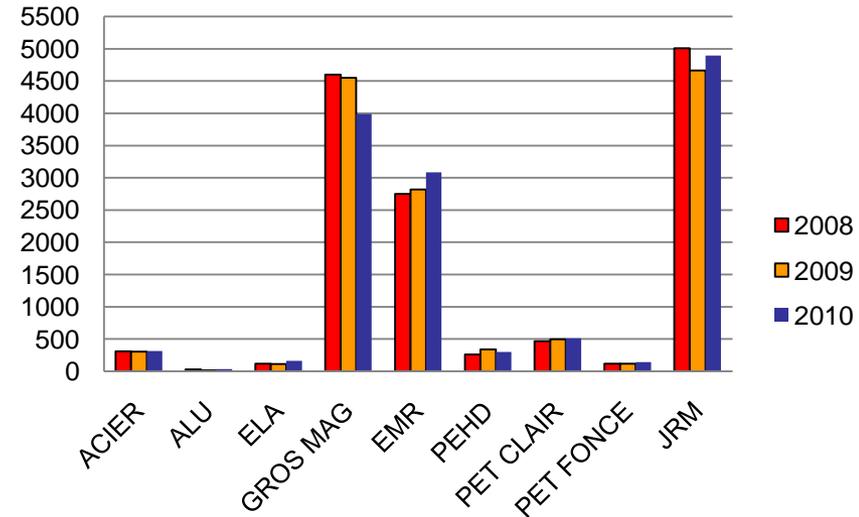
Grande stabilité du gisement selon les caractérisations :

Matériaux	Moyenne pondérée 2008	Moyenne pondérée 2009	Moyenne pondéré 2010
Plastique PET Foncé	0,90%	0,87%	0,80%
Plastique PET Clair	3,70%	3,15%	3,20%
Plastique PEHD	2,10%	2,06%	2,40%
Acier	2,40%	2,68%	2,70%
Aluminium	0,30%	0,23%	0,30%
Tetra (briques)	1,20%	1,35%	1,40%
Emballages ménagers recyclables	23,30%	20,20%	20,30%
Refus	16,40%	14,88%	13,90%
Gros de magasin (papiers)	8,90%	15,45%	6,60%
Journaux, revues magazines	40,90%	39,13%	48,60%



C) Tonnages valorisés, déclarés à Adelphe :

	2008	2009	2010
ACIER	311	304	316
ALU	31	15	33
ELA	120	111	164
GROS MAG	4601	4549	3991
EMR	2752	2817	3083
PEHD	262	339	301
PET CLAIR	467	499	514
PET FONCE	120	120	145
JRM	5008	4666	4896
TOTAL	13672	13420	13443

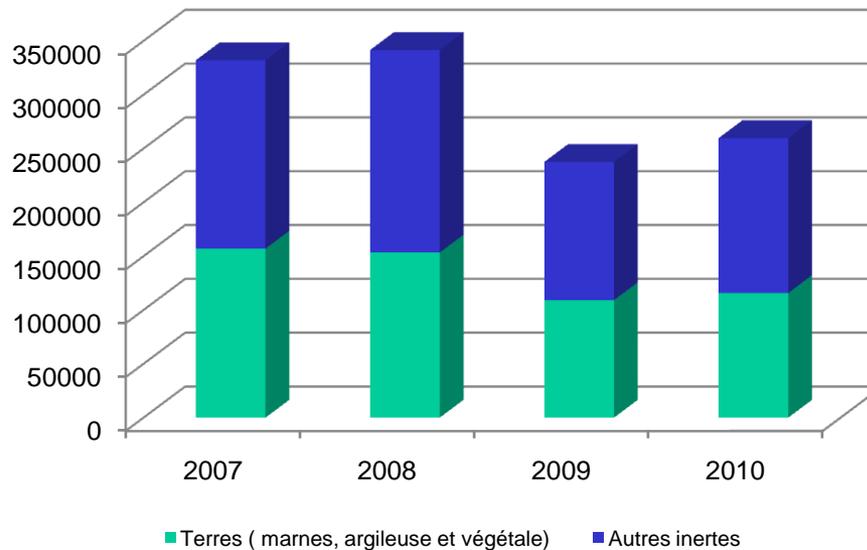


II) LES INDICATEURS TECHNIQUES

8) LE CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

En 2010 le Centre d'Enfouissement Technique de classe III du Grand Dijon a reçu **259 664** tonnes de déchets inertes dont 115 832 tonnes de terre

La légère reprise d'activités du centre d'enfouissement est sans nul doute liée aux travaux du Tramway



III) LES INDICATEURS FINANCIERS

A) LA COLLECTE



FONCTIONNEMENT		AC 2010
FONCTIONNEMENT DEPENSES	DEPENSES	13 312 918,28 €
	011 - Charges à caractère général	13 085 736,71 €
	↻ 60 - Achats et variations de stocks	606,99 €
	↻ 61 - Services extérieurs	12 971 890,90 €
	▪ <i>Gestion de la pré-collecte (CITEC)</i>	527 237,42 €
	▪ <i>Collecte (SEFS)</i>	10 847 708,40 €
	▪ <i>Tri</i>	1 423 032,85 €
	▪ <i>Prestation de chargement et transport verre et compostage</i>	114 683,21 €
	▪ <i>Prestation de service autres</i>	53 215,53 €
	▪ <i>Prime d'assurances</i>	-
	▪ <i>Prestation diffusion communication et assistance communication</i>	6 013,49 €
	↻ 62 - Autres services extérieurs	113 238,82 €
	▪ <i>Autres services extérieurs</i>	22 773,22 €
	▪ <i>Honoraires assistance études collecte</i>	87 068,80 €
	▪ <i>Frais de contentieux, annonces et insertions</i>	3 396,80 €
	012 - 63-64 Charges de personnel et frais assimilés	222 638,42 €
	65 - Autres charges de gestion courante	4 200,00 €
66 - Charges financières (intérêt des emprunts)	343,15 €	



III) LES INDICATEURS FINANCIERS

A) LA COLLECTE



		FONCTIONNEMENT	AC 2010
FONCTIONNEMENT	RECETTES	RECETTES	5 920 409,57 €
		70 – Produits des services et ventes	3 399 119,03 €
		▪ Reversement entre budgets	78 922,00 €
		▪ Conventions et marchés	293 571,76 €
		▪ Redevances (Gros producteurs ,Déchets verts et centre de tri)	1 886 306,32 €
		▪ Vente matières	1 140 318,95 €
		74 - Dotations, subventions et participations	2 491 290,54 €
		▪ Eco Folio	147 112,00 €
		▪ Adelphe (soutien tonne triée, communication)	2 303 538,54 €
		▪ ADEME et Conseil Général Enquête habitat collectif	40 640,00 €
77 - Produits exceptionnels	30 000,00 €		
		INVESTISSEMENT	
INVESTISSEMENT	DEPENSES	DEPENSES	1 310 500,87 €
		16 - Capital emprunts	4 016,14 €
		21 - Immobilisations corporelles	1 292 370,74 €
		23 - Immobilisations en cours (travaux constructions)	14 113,99 €
	RECETTES	RECETTES	444 060,73 €
		10 - Apports dotations et réserves (FCTVA)	177 682,00 €
		13 - Subventions d'investissements (composteurs, bacs déchets verts)	260 428,73 €
		16 - Emprunts et dettes assimilées (cautions composteurs)	5 950,00 €
		27 - Remboursement caution marché collecte	
		Total Dépenses Collecte et tri	14 623 419,15 €
		Total Recettes Collecte et tri	6 364 470,30 €

III) LES INDICATEURS FINANCIERS

B) LES DECHETTERIES



FONCTIONNEMENT		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	1 362 306,89 €
	011 - Charges à caractère général	1 362 306,89 €
	⌘ 60 - Fournitures	11 915,39 €
	⌘ 61 - Services extérieurs (gestion, réparations, communication)	1 330 268,78 €
	⌘ 62 - Autres services extérieurs	20 122,72 €
	66 - Charges financières	0,00 €
	67 - Charges exceptionnelles	0,00 €
	RECETTES	208 447,66 €
	70 – Produits des services et ventes (ferrailles, batteries et DEEE)	203 826,80 €
	74 - Dotations, subventions et participations	1 968,86 €
75 – Autres produits de gestion courante	2 652,00 €	
INVESTISSEMENT		
INVESTISSEMENT	DEPENSES	29 258,97 €
	20 - Immobilisations corporelles	0,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	29 258,97 €
	23 - Immobilisations en cours (travaux constructions)	0,00 €
	RECETTES	9 784,00 €
10 - Apports dotations et réserves (FCTVA)	9 784,00 €	
Total Dépenses déchetteries		1 391 565,86 €
Total Recettes déchetteries		237 706,63 €

III) LES INDICATEURS FINANCIERS

C) L'UIOM



FONCTIONNEMENT		AC 2010
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	4 927 719,44 €
	011 - Charges à caractère général	3 468 686,14 €
	↪ 60 - Fournitures	1 492 877,89 €
	↪ 61 - Services extérieurs (entretien immobilier, maintenance)	686 910,70 €
	↪ 62 - Autres services extérieurs (dont REFIOM)	1 044 523,23 €
	↪ 63 - Impôts et taxes	244 374,32 €
	012 - 63-64 Charges de personnel et frais assimilés	1 401 657,65 €
	65 - Autres charges de gestion courante	5 501,33 €
	66 - Charges financières (intérêt des emprunts)	51 874,32 €
RECETTES	RECETTES	3 612 390,42 €
	70 – Produits des services et ventes	3 559 716,58 €
	▪ Contributions des particuliers	1 228 476,00 €
	▪ Vente de matières	227 083,37 €
	▪ Contributions des collectivités (conventions)	678 983,12 €
	▪ Contributions des collectivités (marchés)	1 219 000,09 €
	▪ Financement budget général, remboursement de charges	206 174,00 €
	74 - Subventions de fonctionnement	4 080,00 €
77 - Produits exceptionnels	48 593,84 €	





INVESTISSEMENT		
INVESTISSEMENT	DEPENSES	
	16 - Capital emprunts	
	20 – Immobilisations corporelles	
	21 - Immobilisations corporelles	
	23 - Immobilisations en cours (travaux constructions)	
	RECETTES	
	10 - Apports dotations et réserves (FCTVA)	
	Total Dépenses UIOM	
	Total Recettes UIOM	

1 971 150,15 €

299 831,90 €

12 480,26 €

177 544,98 €

1 481 293,01 €

261 968,00 €

261 968,00 €

6 898 869,59 €

3 874 358,42 €



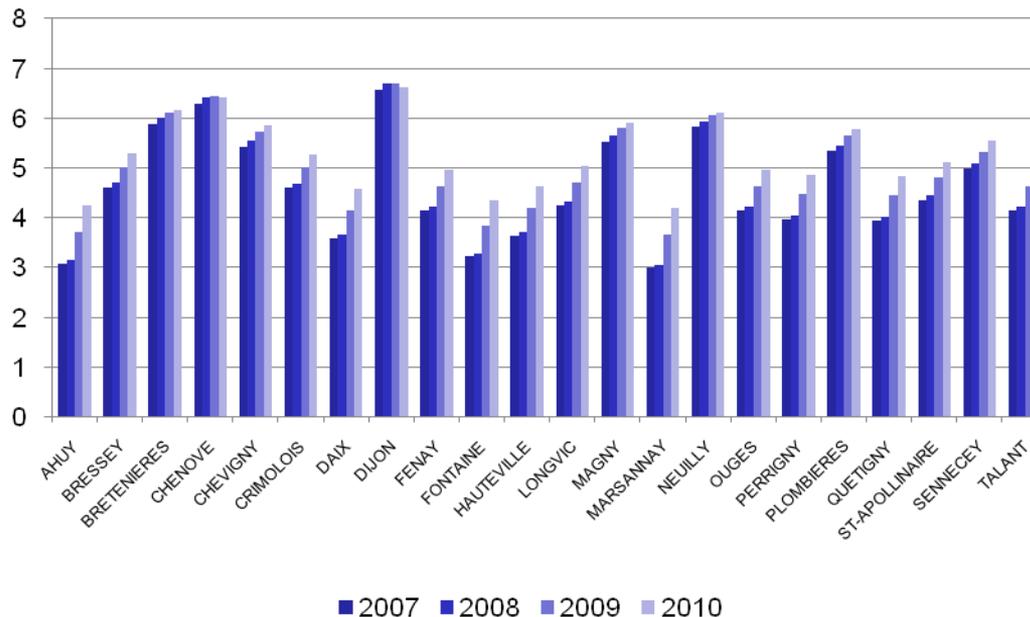
III) LES INDICATEURS FINANCIERS

D) LA TEOM

Le service de collecte et de traitement est principalement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Conformément à la délibération du 25 septembre 2008, le Conseil de Communauté a décidé d'une harmonisation progressive des taux de TEOM vers un taux unique sur le territoire de l'agglomération, en appliquant jusqu'en 2014 un mécanisme de lissage des taux sur 6 ans.

En 2010, le taux moyen est de 6,07 % au lieu de 6 % en 2009. Le montant de la TEOM perçue en 2010 est de **18 505 898 €**.



III) LES INDICATEURS FINANCIERS

E) BUDGET ANNEXE 02



FONCTIONNEMENT		AC 2010
DEPENSES	DEPENSES	1 621 278,94 €
	011 - Charges à caractère général	292 265,96 €
	☞ Centre d'enfouissement technique	168 089,20 €
	☞ DASRI	124 176,76 €
	012 - 63-64 Charges de personnel et frais assimilés	658 600,20 €
	☞ Personnel Centre d'enfouissement technique	198 218,91 €
	☞ Personnel DASRI	163 224,06 €
	☞ Personnel intérimaire	59 205,23 €
	☞ Remboursement budget principal	237 952,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	145 726,21 €
	☞ Perte sur créances irrécouvrables	1 946,51 €
	☞ 658 - Remboursement de charges DASRI	143 779,70 €
	66 - Charges financières (intérêt des emprunts)	96 573,77 €
	67 - Charges exceptionnelles	116,96 €
	042 - Dotations aux amortissements	427 995,84 €
	RECETTES	RECETTES
70 - Produits des services Centre d'enfouissement technique		893 113,84 €
70 - Produits de services DASRI		1 000 917,71 €
74 - Produits divers		11 558,33 €
77 - Produits exceptionnels		84,17 €
002 - Résultat exporté		78 611,94 €
042 - Reprises sur amortissements		28 331,52 €





		FONCTIONNEMENT	AC 2010	
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	DEPENSES		398 225,39 €
		16 - Capital emprunts		60 729,00 €
		20-21-22- Investissement Centre d'enfouissement technique		65 144,59 €
		20-21-22- Investissement DASRI		167 597,41 €
		001 – Déficit reporté		76 422,87 €
		040 – Dotation aux amortissements		28 331,52 €
	RECETTES	RECETTES		638 445,36 €
		10 - Apports dotations et réserves (FCTVA) -affectation compte 1068		0,00 €
		16 - Emprunts et dettes assimilées		210 449,52 €
		040 – Dotation aux amortissements		427 995,84 €
			Total Dépenses BUDGET 2	2 651 062,87 €
		Total Recettes BUDGET 2	2 019 504,33 €	



III) LES INDICATEURS FINANCIERS

F) BUDGET ANNEXE 09



FONCTIONNEMENT		AC 2010
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	2 342 671,43 €
	011 - Charges à caractère général	322 825,54 €
	012 - 63-64 Charges de personnel et frais assimilés	155 572,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	447 840,93 €
	66 - Charges financières (intérêt des emprunts)	376 665,54 €
	67 - Charges exceptionnelles	117 220,00 €
	042 – Dotations aux amortissements	922 547,42 €
	RECETTES	3 514 207,34 €
FONCTIONNEMENT	Ventes d'électricité	2 298 283,90 €
	Autoconsommation électricité	336 690,83 €
	Résultat reporté	879 232,61 €
INVESTISSEMENT		
INVESTISSEMENT	DEPENSES	1 881 244,84 €
	16 – Amortissement de la dette	488 491,87 €
	20-21 - 23 - Dépenses d'équipement	711 492,97 €
	041 - Opérations patrimoniales	681 260,00 €
	RECETTES	2 578 050,00 €
INVESTISSEMENT	10 - Apports dotations et réserves (affectation compte 1068)	0,00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	681 260,00 €
	27 - Remboursement caution marché collecte	235 325,48 €
	001 – Résultat reporté	57 657,10 €
	041 – Opérations patrimoniales	681 260,00 €
	040 – Dotations aux amortissements	922 547,42 €
	Total Dépenses Budget 09	4 223 916,27 €
	Total Recettes Budget 09	6 092 257,34 €

III) LES INDICATEURS FINANCIERS

G) LES REDEVANCES ET TARIFS

- Redevance spéciale gros producteurs

S'applique dans le cadre d'un contrat, à tous les producteurs, publics et privés, dont le volume de déchets hebdomadaire est compris entre 1 500 et 30 000 litres, non inclus les emballages commerciaux que les producteurs sont tenus de valoriser.

La TEOM est maintenue pour les producteurs qui y sont assujettis, mais elle est déduite de la redevance spéciale, si cette dernière lui est supérieure.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'application d'une franchise de 500 litres a été supprimée.

Au 31 décembre 2010, **278 contrats ont été signés pour un produit de 1 663 904,28 €** sur la base de **2,53 € HT le litre**



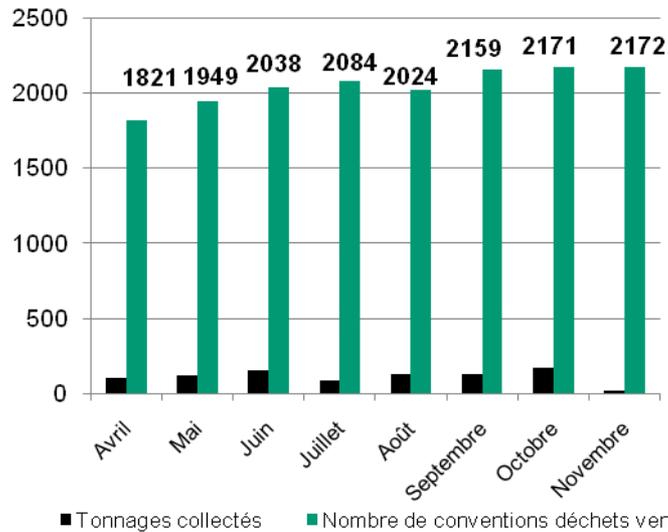
- Redevance des particuliers pour la collecte en porte à porte des déchets verts

Proposée depuis 2009 à tous les habitants, sur la base du volontariat.

Le montant d'abonnement annuel, fixé en 2009 a été reconduit en 2010, **soit 45 € TTC** pour un bac de 240 litres et pour une collecte des déchets verts sur 32 semaines du 12 avril au 19 novembre 2010 ; soit **100 918,50 €** .



Evolution des tonnages collectés et du nombre de conventions déchets verts



- Les tarifs d'accès UIOM



Soit une augmentation d'environ 19% par rapport à 2009



- Les tarifs d'accès CET

- ❖ Déchets de la déconstruction, rebus de béton préfabriqués, croûtes d'enrobés et autres produits bitumeux stabilisés, déblais minéraux et naturels, roches, pierres, plaquettes, GNT, tout venant, gravats, autres matériaux recyclables :
3,5 € HT la tonne
- ❖ Autres déchets inertes : : **7 € HT**
- ❖ Argile de perméabilité $< 10^{-7}$ m/sec après compactage :
GRATUITE si besoin pour le site
- ❖ Terre végétale : **GRATUITE si besoin pour la réhabilitation du site**

Les apports ont dégagé un produit financier de **893 252 €** contre 910 009 € en 2009 soit une baisse 2 % .



- Les tarifs d'accès DASRI

➤ **Traitement de DASRI de zones autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter :**

Apports de moins de 20 tonnes par mois : **330€ HT/tonne**

Apports au-delà de 20 tonnes par mois : **293 € HT/tonne**

➤ **Traitement de DASRI en provenance de zones non autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter** mais suite à des arrêts pour panne ou maintenance d'autres unités de traitement :

Apports de moins de 5 tonnes par semaine : **330 € HT/tonne**

Apports au-delà de 5 tonnes par semaine : **293 € HT/tonne**

➤ **Forfait « bac contaminé : 400 € HT par GVR**

➤ **Forfait « non conformité réglementaire des apports »** donnant lieu à l'établissement d'une fiche de suivi : **100 € HT par GRV**

L'apport de ce type de déchets a dégagé un produit financier de 1 000 918 € contre 1 025 376 € en 2009, soit une baisse de près de 2 %

